

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1954 B 08826 Numéro SIREN : 775 670 284 Nom ou dénomination : HSBC Continental Europe

Ce dépôt a été enregistré le 15/03/2022 sous le numéro de dépôt 26845

HSBC Continental Europe

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

BDO Paris
43-47 avenue de la Grande-Armée
75116 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

A l'assemblée générale
HSBC Continental Europe
38, avenue Kléber
75116 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HSBC Continental Europe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la correction d'erreur relative à la charge d'intérêt sur obligations structurées comptabilisées en dettes représentées

par un titre, telle que décrite dans les notes 13, 23, 30 de l'annexe aux comptes annuels.

Nous attirons également votre attention sur la note 1 qui expose les évolutions des principes comptables telles que :

- l'amendement de la recommandation 2013-02 du 7 novembre 2013 par l'autorité des normes comptables (ANC) qui clarifie la période de services au titre de laquelle les avantages au personnel octroyés pour les régimes à prestations définies devaient être pris en compte ; et
- le changement volontaire de méthode comptable sur la présentation des instruments dérivés de transaction et au collatéral associé.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Instruments financiers dérivés complexes dont la juste valeur est basée sur des données non observables



Risque identifié

Dans le cadre de ses activités, HSBC Continental Europe détient des instruments financiers dérivés complexes.

Les instruments financiers dérivés sont des actifs ou des passifs financiers comptabilisés au bilan pour leur juste valeur. La contrepartie de la réévaluation au bilan en date d'arrêté de ces instruments financiers est comptabilisée en résultat. L'évaluation de ces dérivés peut nécessiter l'utilisation de modèles développés en interne qui peuvent faire intervenir des données non observables comme les niveaux de taux d'intérêts long terme sur certaines devises ou leur volatilité. Les positions les plus complexes peuvent faire intervenir plusieurs paramètres significatifs non observables tels que les surfaces de volatilité, dans leur totalité ou en partie, pour les produits d'option les moins couramment négociés et les corrélations entre facteurs de marché tels que les parités de devises, les taux d'intérêt et les cours des actions. Elle tient compte également d'ajustements portant sur des risques de contrepartie ou de liquidité.

Compte tenu des multiples paramètres sujets aux jugements exercés par la direction, nous avons considéré que la valorisation de ces instruments financiers dérivés complexes dont la juste valeur est basée sur des données non observables constitue un point clé de l'audit des comptes d'HSBC Continental Europe.



Notre réponse

Nous avons testé l'efficacité des contrôles jugés clés pour notre audit, mis en place par la direction, pour enregistrer, valoriser et comptabiliser ces instruments financiers, en particulier ceux relatifs à :

- ✓ la validation indépendante des modèles de valorisation par le département "Markets IMR" ;
- ✓ la vérification indépendante des prix et des valorisations par le département "Product control" ;
- ✓ la détermination des ajustements de juste valeur ("FVA") ;

Nous avons aussi sollicité nos experts en risques et modèles pour réaliser sur base d'échantillons une valorisation indépendante des positions dont la valorisation est basée sur des données non observables en utilisant leurs propres modèles et paramètres de marché afin d'apprécier les valorisations issues des modèles internes d'HSBC Continental Europe.

Nous avons examiné les hypothèses, méthodologies et modèles retenus par la banque pour estimer les principaux ajustements de valorisation (risques de contrepartie et de liquidité) afin d'en apprécier la pertinence.



Au 31 décembre 2021, les instruments dérivés (incluant ceux dont la juste valeur est basée sur des données non observables) représentent 40 645 millions d'euros à l'actif et 37 645 millions d'euros au passif.

Se référer aux notes 10 et 16 de l'annexe aux comptes annuels.

Dépréciation individuelle des crédits à la clientèle de la Banque d'entreprises



Risque identifié

Dans le cadre de ses activités de prêts aux entreprises, HSBC Continental Europe estime, à la date de clôture les risques de pertes sur son portefeuille et comptabilise, le cas échéant, des provisions à ce titre. La crise de la Covid-19 a entraîné une augmentation du degré d'incertitude de cette estimation.

L'appréciation de l'existence d'un risque de non-recouvrement ainsi que le montant provisionné relèvent du jugement exercé par la direction de la banque et sont soumises à un degré élevé d'incertitude, qui s'est accru dans le contexte de la crise de la Covid-19. Celle-ci prend notamment en considération les événements indicateurs d'un risque potentiel tels que les défauts de paiements contractuels ou d'autres facteurs tels que notamment la situation financière des emprunteurs affectant leur capacité de remboursement, les secteurs économiques sur lesquels ils évoluent, la valeur de recouvrement de leurs garanties, les dividendes qui pourraient être disponibles en cas de liquidation ou de faillite ou encore la viabilité de leurs modèles économiques.

Compte tenu du caractère significatif des encours pour la banque, de l'importance du jugement de la direction dans l'estimation des provisions et d'un historique de coût du risque plus élevé dans un contexte, il est vrai, moins favorable, nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit.



Notre réponse

La direction a mis en place des contrôles afin de s'assurer de la fiabilité des calculs de dépréciation spécifique. Dans ce contexte, nous avons testé les contrôles, jugés clés pour notre audit, de manière à apprécier la pertinence des dépréciations comptabilisées. Ainsi les tests ont porté sur les contrôles relatifs à la surveillance des crédits aux processus d'examen réguliers des dossiers de crédit, et à l'approbation de dépréciations individuelles.

Nous avons fait une revue critique des tests permettant à la direction de vérifier que les provisions estimées sur la base des modèles développés étaient proportionnées aux pertes réelles observées a posteriori.

Nous avons également testé sur la base d'un échantillon de prêts sélectionnés en fonction du risque, l'adéquation des méthodologies et des politiques de provisionnement. Sur la base de cet échantillon, nous avons évalué de manière indépendante le niveau des provisions comptabilisées à dire d'experts.



Les dépréciations sur créances douteuses représentent un montant de 600 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Se référer aux notes 3 et 8 de l'annexe aux comptes annuels.

Provision pour perte sur contrat lié à la vente de l'activité de banque de détail en France



Risque identifié

Dans le cadre de la revue stratégique, HSBC Continental Europe (« HBCE ») a signé le 18 juin 2021 un Accord-Cadre avec Promontoria MMB SAS ("My Money Group" ou « MMG ») et sa filiale Banque des Caraïbes SA, relatif à la cession des activités de banque de détail de HSBC Continental Europe en France. Au [21] novembre 2021, HBCE a signé l'accord de transfert définitif avec MMG. La vente, qui est soumise aux approbations réglementaires et à d'autres conditions à remplir, comprend : l'activité de banque de détail de HSBC Continental Europe en France, la marque Crédit Commercial de France ("CCF") et 100 % des actions détenues par HSBC Continental Europe dans HSBC SFH (France) et la participation de HSBC Continental Europe dans Crédit Logement représentant 3 % du capital de Crédit Logement. Il est estimé que la perte avant impôt, y compris les coûts de transaction associés, résultant du transfert pour HBCE serait d'environ 1,8 milliard d'euros. Dans les comptes annuels au 31 décembre 2021, la provision pour perte sur contrat (1,5 milliard d'euros) et les coûts de la transaction (0,1 milliard d'euros) ont été comptabilisés. Des dépréciations d'actifs ont également été comptabilisés pour un montant de 0,2 milliard d'euros.

Compte tenu de l'importance des montants comptabilisés, et des incidences fiscales qui en résultent, nous avons considéré que la présentation de cette information en annexes, et la comptabilisation de cette perte, constituaient un point clé de l'audit.



Notre réponse

Nous avons apprécié le caractère adéquat des éléments justifiant la constatation de la provision pour perte au 31 décembre 2021. Par ailleurs, nous avons examiné la correcte identification et valorisation des actifs et passifs destinés à être cédés au bilan au 31 décembre 2021.

Nous avons procédé à une analyse des impacts fiscaux associés à cette transaction en fonction de la réglementation fiscale applicable, avec l'aide de nos experts en fiscalité et après entretien avec la Direction fiscale du Groupe. Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations communiquées au titre de cette opération dans les annexes aux comptes annuels, et notamment le paragraphe concernant les « Faits significatifs de l'exercice 2021 » décrivant le projet de vente de l'activité de banque de détail en France, la note 14 « Provisions » ainsi que les règles et méthodes comptables relatives à l'application des normes comptables françaises.



Se référer aux faits significatifs page 247 du Document d'Enregistrement Universel et aux notes 14, 30 et 31 de l'annexe aux comptes annuels.

Reconnaissance des Impôts Différés Actifs



Risque identifié

La comptabilisation des actifs d'impôts différés repose sur une évaluation des bénéfices imposables futurs qui permettront d'absorber les pertes fiscales cumulées.

Au 31 décembre 2021, 458 millions d'euros d'impôts différés actifs ont été reconnus. Ces impôts différés sont le résultat relatifs à la reconnaissance partielle de déficits fiscaux reportables. La direction a effectué une analyse de la recouvrabilité des impôts différés actifs afin d'estimer le caractère probable des bénéfices imposables futurs, en tenant notamment compte de l'incidence des effets de la vente de l'activité banque de détail et d'autres éléments non récurrents sur les résultats fiscaux du groupe d'intégration fiscale.

En raison de l'importance des impôts différés actifs enregistrés dans HSBC Continental Europe et des jugements et hypothèses significatifs de la direction nécessaires pour déterminer le quantum et la probabilité des bénéfices imposables futurs, dans un contexte de pertes récentes, nous avons considéré que la reconnaissance des impôts différés actifs était un point clé de l'audit.

L'évaluation de la direction prend en compte l'impact de la vente de l'activité de banque de détail en France, y compris l'impact que cette activité, et d'autres coûts de restructuration ponctuels, ont eu sur la rentabilité des deux précédentes années mais également sur les bénéfices imposables futurs dans un certain nombre de scénarios.



Notre réponse

Nous avons testé la conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles relatifs à la comptabilisation des actifs d'impôts différés.

Nous avons testé les données clés utilisées dans le modèle de comptabilisation des impôts différés, y compris les prévisions de trésorerie des plans approuvés par le conseil d'administration.

Nous avons apprécié la pertinence de la méthodologie et des hypothèses sous-jacentes déterminées par la direction pour évaluer le caractère recouvrable des impôts différés actifs.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations communiquées dans les annexes aux comptes annuels, et notamment la note 1 ("Principes, règles et méthodes comptables"), et la Note 31 ("Impôt sur les bénéfices")



Un total de 458 millions d'euros d'impôts différés actifs a été comptabilisé au 31 décembre 2021.

Se référer à la note 31 de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société HSBC Continental Europe par votre assemblée générale du 23 avril 2015 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 10 mai 2007 pour le cabinet BDO Paris.

Au 31 décembre 2021, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 7ème année de sa mission sans interruption et le cabinet BDO Paris dans la 15^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 23 février 2022

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

BDO Paris

 AGNES HUSSHERR

Agnès Hussherr

 Arnaud Naudan

Arnaud NAUDAN

Etats financiers sociaux

	Page
Compte de résultat social	245
Bilan social	246
Tableau des résultats comptables et des variations des capitaux propres	247
Faits significatifs de l'exercice 2021	247

Notes annexes aux comptes sociaux

1	Principes, règles et méthodes comptables	248
2	Créances sur les établissements de crédit	254
3	Crédits à la clientèle	254
4	Portefeuille de titres de transaction, de placement et d'investissement	256
5	Titres de participation, titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées	257
6	Immobilisations incorporelles	258
7	Immobilisations corporelles	258
8	Dépréciations et provisions enregistrées en coût du risque	259
9	Autres actifs	259
10	Comptes de régularisation actif	259
11	Opérations de trésorerie et interbancaires	260
12	Dépôts de la clientèle	260
13	Dettes représentées par un titre	260
14	Provisions	261
15	Autres passifs	261
16	Comptes de régularisation passif	261
17	Dettes subordonnées	262
18	Capital social	262
19	Capitaux propres	263
20	Pensions, plan de retraite	263
21	Hors bilan	264
22	Opérations sur instruments financiers à terme	265
23	Marge d'intérêts	266
24	Ventilation des revenus des titres à revenu variable	266
25	Ventilation des commissions	266
26	Gains et pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	266
27	Gains et pertes sur opérations de placement et assimilé	267
28	Ventilation des charges générales d'exploitation	267
29	Gains ou pertes sur actifs immobilisés	267
30	Résultats exceptionnels	267
31	Impôt sur les bénéfices	268
32	Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC	269
33	Implantations dans les Etats ou territoires non coopératifs	270
34	Evénements postérieurs à la clôture	270
35	Autres informations	271
	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	273
	Répartition et affectation des bénéfices	278

Compte de résultat social

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Produits / (Charges)			
Intérêts et produits assimilés	23	1 516	1 935
Intérêts et charges assimilées ¹	23	(984)	(1 400)
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés		191	176
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilés		(179)	(194)
Revenus des titres à revenu variable	24	43	26
Commissions (produits)	25	1 123	993
Commissions (charges)	25	(296)	(205)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	26	130	188
Gains ou pertes sur opérations de placement et assimilés	27	69	96
Autres produits d'exploitation bancaire		157	139
Autres charges d'exploitation bancaire		(98)	(18)
Produit net bancaire		1 672	1 736
Charges générales d'exploitation	28	(1 759)	(2 007)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(35)	(486)
Résultat brut d'exploitation		(122)	(757)
Coût du risque	8	(35)	(211)
Résultat d'exploitation		(157)	(968)
Gains et pertes sur actifs immobilisés	29	(4)	73
Résultat courant avant impôt		(161)	(895)
Résultats exceptionnels	30	(1 916)	100
Impôts sur les bénéfices	31	488	(111)
Dotations et reprises des fonds pour risques bancaires généraux et provisions réglementées		—	—
Résultat net		(1 589)	(906)

1 Excluant l'impact de la correction d'une erreur. Voir Note 30.

Bilan social

Actif

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Caisse, banques centrales et office des chèques postaux ¹		38 413	30 270
Effets publics et valeurs assimilées ³	4	14 659	20 700
Créances sur les établissements de crédit ^{1 4}	2	19 701	16 838
Opérations avec la clientèle ⁵	3	64 365	64 100
Obligations et autres titres à revenu fixe ³	4	4 506	4 420
Actions et autres titres à revenu variable	4	1 036	158
Participations et autres titres détenus à long terme	5	66	85
Parts dans les entreprises liées	5	1 185	1 359
Crédit-bail et Location avec Option d'Achat	7	309	448
Immobilisations incorporelles	6	40	42
Immobilisations corporelles	7	63	79
Autres actifs ⁶	9	18 442	33 261
Comptes de régularisation ⁶	10	35 226	54 134
Total de l'actif		198 011	225 894
Hors bilan			
Engagements de financement donnés	21	51 083	47 223
Engagements de garantie donnés	21	20 163	9 695
Engagements sur titres donnés		38 511	47 328

Passif

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Banques centrales et office des chèques postaux		22	13
Dettes envers les établissements de crédit ⁵	11	27 557	28 896
Opérations avec la clientèle ⁴	12	72 449	63 319
Dettes représentées par un titre ⁷	13	18 150	17 319
Autres passifs ^{3 6}	15	39 264	53 455
Comptes de régularisation ⁶	16	31 500	53 704
Provisions	14	2 020	593
Dettes subordonnées	17	2 629	2 629
Capital souscrit	18	491	491
Primes d'émission	19	2 155	2 155
Réserves	19	1 041	1 041
Provisions réglementées	19	—	—
Report à nouveau ²	19	2 322	3 185
Résultat de l'exercice	19	(1 589)	(906)
Acompte sur dividende	19	—	—
Total du passif		198 011	225 894
Hors bilan			
Engagements de financement reçus	21	2 780	3 324
Engagements de garantie reçus	21	27 095	17 931
Engagements sur titres reçus		35 152	47 908

- 1 Dont un ajustement des données 2020 pour 25 300 millions EUR de la catégorie 'Créances sur les établissements de crédit' à la catégorie 'Caisse, banques centrales et office des chèques postaux'.
- 2 Avant affectation proposée soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale de HSBC Continental Europe.
- 3 Après prise en compte de la présentation sur base nette des opérations relatives aux emprunts de titres. Voir Note 1, Note 4 et Note 15.
- 4 Après prise en compte des règles de netting applicables aux opérations de pensions livrées et reçues et présentation de la créance de Centralisation auprès du fond d'épargne de la Caisse des dépôts et Consignation en déduction de l'épargne réglementée. Voir Note 1, Note 2 et Note 12.
- 5 Après prise en compte des règles de netting applicables aux opérations de pensions livrées et reçues. Voir Note 1, Note 3 et Note 11.
- 6 Après prise en compte des règles de netting applicables aux dérivés et du collatéral associé; Voir Note 1, Note 9, Note 10, Note 15 et Note 16.
- 7 Dont l'impact de la correction d'une erreur. Voir Note 30.

Tableau des résultats comptables et des variations des capitaux propres

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Résultats comptables		
– globaux	(1 589)	(906)
– par action (en euros) ¹	(16)	(9)
Variations des capitaux propres (hors résultat de l'exercice 2021) (après affectation du résultat pour 2020)		
– variation de l'écart de réévaluation	–	–
– variation des réserves et du report à nouveau	(906)	(145)
– affectation du résultat de l'exercice précédent	(906)	(145)
– répartition des bénéfices	–	–
– Ajustement du report à nouveau à l'ouverture ²	43	–
– variation de réévaluation et provisions réglementées	–	–
Variation de la situation nette globale	(863)	(145)
– par action (en euros) ¹	(9)	(1)
Dividende proposé		
– global	–	–
– par action (en euros) ¹	–	–

¹ Le nombre d'actions à la fin de chaque exercice s'établit à 98 231 196 pour 2021 et 98 231 196 pour 2020.

² Dont un ajustement rétrospectif du montant à l'ouverture du report à nouveau (pour 43 millions EUR) suite à l'adoption de changements dans la comptabilisation de la dette des pensions (35 millions EUR étant attribuable au changement de méthodologie, 8 millions EUR étant attribuable au changement de la date de départ du calcul suite à la décision finale de l'IFRIC en lien avec la période de services sur lesquels les avantages au personnel sont attribués. Voir Note 1.

Faits significatifs de l'exercice 2021

Activité

Le produit net bancaire, à 1 672 millions EUR, s'inscrit en légère baisse de 64 millions par rapport à l'année 2020, dans un environnement de taux d'intérêt bas continuant d'affecter la marge d'intérêt.

Les charges d'exploitation, d'un montant de 1 759 millions EUR, sont en baisse de 248 millions EUR par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse s'explique par la non-réurrence en 2021 des coûts de restructuration, d'économies liées au plan de départ et des coûts administratifs en baisse, malgré l'augmentation de la contribution au Fonds de Résolution Unique de 106 millions EUR en 2020 contre 144 millions EUR en 2021.

Les dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles, d'un montant de 35 millions EUR, sont en baisse de 451 millions EUR par rapport à l'année 2020. Cette baisse est principalement due à la non-réurrence des dépréciations d'immobilisations corporelles et incorporelles de l'année précédente.

Le coût du risque de crédit s'établit à 35 millions EUR contre 211 millions EUR l'année précédente. Cette baisse est principalement expliquée par l'amélioration de la situation et des perspectives économiques.

Les pertes sur actifs immobilisés s'élèvent à 4 millions EUR contre une gain de 73 millions EUR en 2020, principalement du à la cession des titres Visa.

Les pertes exceptionnelles, d'un montant de 1 916 millions EUR contre un gain exceptionnel de 100 millions EUR en 2020, sont principalement dues à la comptabilisation d'une provision pour pertes sur contrat, associée à des dépréciations et aux coûts de vente suite à la signature de l'accord-cadre relatif à la cession des activités de banque de détail de HSBC Continental Europe en France.

Le résultat net affiche une perte de 1 589 millions EUR contre une perte de 906 millions EUR en 2020.

Au 31 décembre 2021, le **total du bilan** de HSBC Continental Europe s'élève à 198 milliards EUR contre 226 milliards EUR au 31 décembre 2020.

Cession des activités de banque de détail en France

Dans le cadre de la revue stratégique, HSBC Continental Europe a signé le 25 novembre 2021 un accord-cadre avec Promontoria MMB SAS ("My Money Group"), sa filiale Banque des Caraïbes SA et "My Money Bank", relatif à la vente planifiée de l'activité de banque de détail de HSBC Continental Europe en France. Cela fait suite à la signature d'un Protocole d'Accord le 18 juin 2021 et à la conclusion des processus d'information et de consultation des parties avec leurs comités d'entreprise respectifs.

En parallèle, plusieurs autres accords ont été conclus visant à assurer la continuité de service des clients de banque de détail de HSBC Continental Europe détenteurs de produits de gestion d'actifs auprès de HSBC Global Asset Management (France) et HSBC REIM (France), et de protection et / ou d'assurance vie avec HSBC Assurances Vie (France).

La cession, qui est soumise aux approbations réglementaires et à la satisfaction d'autres conditions, comprend : l'activité de banque de détail de HSBC Continental Europe en France, la marque Crédit Commercial de France ("CCF") et 100 % des actions détenues par HSBC Continental Europe dans HSBC SFH (France) et la participation de HSBC Continental Europe dans Crédit Logement représentant 3 % du capital de Crédit Logement. La perte avant impôt générée pour HSBC Continental Europe est de 1,8 milliard EUR, comprenant les provisions pour pertes sur contrat (1,5 milliard EUR), la dépréciation d'actifs corporels et de titres de participation (0,2 milliard EUR) ainsi que les coûts de la vente (0,1 milliard EUR). Suite à la signature de l'accord-cadre relatif à la vente planifiée de l'activité de banque de détail, une provision pour perte a été comptabilisée et considérée comme substantiellement déductible, résultant en une déduction fiscale dans le bénéfice imposable pour un montant de 382 millions EUR.

Au 31 décembre 2021, la valeur du total des actifs de l'activité objet du transfert potentiel s'élevait à 24,1 milliards EUR, dont 21,9 milliards EUR de soldes de prêts clients. L'activité disposait également de comptes créditeurs de la clientèle à hauteur de 19,9 milliards EUR. Voir la section « La stratégie du Groupe HSBC déclinée en Europe continentale » page 4.

Financement via "Targeted Long-Term Refinancing Operation" ("TLTROs")

En Septembre 2021, HSBC Continental Europe a remboursé EUR 0,5 milliard au titre du TLTRO III ce qui porte la dette à 11,2 milliards EUR à fin Décembre 2021. La dette TLTRO III est émise à des conditions inférieures au prix de marché dans la mesure où elle est émise à un taux inférieur au taux "Main Referencing Operation", au ou en dessous du taux des facilités de dépôt *Deposit Facility Rate*. Le taux d'intérêt de la dette TLTRO III peut être égal au taux de marché, MRO pour la période avant le 24 juin 2020 et après le 23 juin 2022 ou MRO moins 50 bps sur la période allant du 24 juin 2020 au 23 juin 2022. Le taux d'intérêt de la dette TLTRO III peut être égal au MRO moins 50bps ou au taux des facilités de dépôt (FD) moins 50 points de base sur la période allant du 24 juin 2021 au 23 juin 2022 avec un cap à moins 1 % et égal au taux des facilités de dépôt sur la période restante si l'entité maintient l'origination des prêts de référence au niveau requis sur les différentes périodes (objectif en terme d'origination).

Au 31 décembre 2021, HSBC Continental Europe a jugé qu'il remplissait les critères d'origination correspondants à la seconde tranche du TLTRO III et qu'en conséquence les intérêts correspondants au taux d'intérêt inférieur aux conditions de marché anticipées sur la seconde période de douze mois seraient perçus (FD moins 50bps).

Le bénéfice correspondant à un taux d'intérêt inférieur aux conditions de marché a été traité à l'origine et ultérieurement comme une subvention en accord avec les dispositions d'IAS20 "Traitement comptable et informations en annexe au titre des subventions".

En conséquence, 115 millions EUR ont été enregistrés sur la ligne intérêts et produits assimilés dans les états financiers 2021 dont 28 millions EUR correspondant à l'atteinte des critères au titre de la seconde période et 28 millions EUR seront enregistrés en 2022 et correspondent à une compensation du soutien à l'économie réelle sur cette même période. Les éléments de politiques comptables et les principaux jugements sont mentionnés dans les notes 1.1 (a) et 1.2 (o) des Etats financiers consolidés.

Remboursements et nouvelles émissions

En juin 2021, HSBC Continental Europe a émis deux séries de titres non privilégiés avec des échéances de 7 et 8 ans pour un montant notionnel total de 800 millions EUR, souscrits par HSBC Bank plc et comptabilisés en Dettes représentées par un titre.

En décembre 2021, afin de répondre aux exigences du TLAC et conformément à l'AOP 2021, il est proposé que HSBC Continental Europe émette 600 millions EUR d'obligations Senior Non Preferred ("SNP") au quatrième trimestre 2021.

1 Principes, règles et méthodes comptables

HSBC Holding plc, dont le siège social se situe à Londres, établit des états financiers consolidés dont la filiale HSBC Continental Europe fait partie. HSBC Continental Europe, dont le siège social est à Paris, établit elle-même des comptes consolidés. Ces états financiers sont disponibles sur le site Internet www.hsbc.fr ou www.hsbc.com.

Les comptes de HSBC Continental Europe sont établis conformément aux règlements 2014-03 et 2014-07.

Règlements et méthodes comptables adoptés au cours de l'exercice 2021

En Novembre 2021, l'autorité des normes comptables (ANC) a amendé la recommandation 2013-02 du 7 novembre 2013 afin de clarifier la période de services au titre de laquelle les avantages au personnel octroyés pour les régimes à prestations définies devaient être pris en compte. HSBC Continental Europe a réévalué la dette et considéré que cette dernière devait être étalée sur la durée de services précédant le départ à la retraite des employés. Cette modification a donné lieu à une réduction à hauteur de 43 millions EUR enregistrés dans les capitaux propres d'ouverture en report à nouveau. Voir Note 20 Pensions, plan de retraite.

En 2020, HSBC Continental Europe a procédé à un changement volontaire de politique comptable permettant l'application de règles de compensation lorsqu'il peut être établi que les obligations réciproques sont réglées sur base nette pour une même contrepartie, une même devise et une même date de maturité conformément aux accords contractuels en vigueur pour lesquels le droit de régler sur base nette peut être exercé. En 2021, le périmètre a été étendu aux instruments dérivés de transaction (dérivés de trading) et au collatéral associé lorsque il peut être établi que les conditions préalables à la compensation sont respectées.

(a) Comptabilisation et amortissement des immobilisations

HSBC Continental Europe applique les dispositions des articles 214-1 à 214-27. Évaluation des actifs postérieurement à leur date d'entrée du règlement n° 2014-03 de l'ANC relatives à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

HSBC Continental Europe applique l'approche par composants pour l'enregistrement et l'amortissement des immobilisations.

Immeubles d'exploitation et de placement

Pour les immeubles d'exploitation et de placement, HSBC Continental Europe a appliqué l'approche par composants en retenant *a minima* les composants et les modes et durées d'amortissements suivants :

Composants	Modes et durées d'amortissements
Infrastructures	
Construction	25 et 50 ans linéaire
Gros œuvre	25 ans linéaire
Installations techniques	
Climatisation Ventilation Chauffage	10 ans linéaire
Installation électrique lourde	10 ans linéaire
Installation téléphonique et électricité légère	10 ans linéaire
Installation sécurité	10 ans linéaire
Agencements	
Travaux et agencements de second œuvre	10 ans linéaire

Fonds de commerce

Les fonds de commerce acquis sont susceptibles de faire l'objet d'une dépréciation en cas d'indices objectifs de perte de valeur.

Mali de fusion

Le mali technique est affecté selon les modalités prévues à l'article 745-6 du règlement 2014-03 aux différents actifs apportés concernés et inscrit dans les comptes conformément aux règles précisées à l'article 745-7.

Le mali technique est amorti ou rapporté au résultat selon les mêmes règles et dans les mêmes conditions que les actifs sous-jacents auxquels il est affecté. Voir Note 6.

Autres immobilisations

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés :

Composants	Modes et durées d'amortissements
Matériel de bureau	5 ans, dégressif ou linéaire
Mobilier	5 à 10 ans, dégressif ou linéaire
Matériel informatique	3 à 7 ans, dégressif ou linéaire
Logiciels	3, 5 ou 10 ans, linéaire

Immobilisations données en location – crédit-bail mobilier

Les immobilisations données en location dans le cadre de l'activité de crédit-bail mobilier sont enregistrées conformément aux principes comptables définis par l'avis n° 2006-C du 4 octobre 2006 du Comité d'Urgence afférents à l'interprétation des dispositions de l'avis n° 2004-15 du 23 juin 2004 du CNC relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs excluant dans les comptes individuels les contrats de location au sens d'IAS 17 du champ d'application des articles 211-1 à 224-4 du règlement n° 2014-03 de l'ANC.

Les immobilisations données en location dans le cadre de l'activité de crédit-bail mobilier sont amorties, en utilisant la méthode linéaire, sur la durée réelle d'utilisation mais sans excéder la durée du contrat de location.

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

- mobilier et matériel de bureau : 5 ans ;
- matériel informatique : 3 ans ;
- matériel et outillage : 5 à 7 ans.

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles données en location sont portées dans les charges sur opérations de crédit-bail et location avec option d'achat ou de location simple.

Dans la comptabilité financière, l'encours financier des contrats est substitué aux immobilisations nettes données en location. La différence entre les encours financiers et la valeur nette comptable des immobilisations est représentée par la réserve latente brute.

(b) Portefeuille titres

Les opérations sur titre sont enregistrées conformément aux principes comptables définis aux articles 2311-1 à 2391-1 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes :

- les titres de transaction ;
- les titres de placement ;
- les titres d'investissement ;
- les titres de l'activité du portefeuille ;
- les autres titres détenus à long terme ;
- les titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Les titres sont enregistrés au bilan en date de règlement.

Titres de transaction

Les titres de transaction sont à l'origine des titres négociables sur un marché actif, acquis ou vendus dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme et détenus dans le cadre de l'activité de mainteneur de marché ou gérés dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction.

Les titres de transaction sont enregistrés à leur prix de revient (coupon couru inclus s'il s'agit de titres à revenu fixe). A la date de clôture, ces titres sont évalués au prix du marché et les variations de valeur sont portées dans le compte de résultat.

Titres de placement

Les titres de placement sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres visés aux articles 2351-1, 2351-2 et 2351-3 du règlement n° 2014-07 de l'ANC acquis dans une optique de rendement et pouvant faire l'objet d'une revente à plus ou moins brève échéance.

A la date d'acquisition, ils sont enregistrés au bilan à leur prix d'acquisition.

A la clôture de la période, les titres de placement sont évalués individuellement au plus bas prix de revient ou du prix de marché.

Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation.

Titres d'investissement

Sont considérés comme des titres d'investissement les titres à revenu fixe qui ont été acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à l'échéance.

Les titres d'investissement sont enregistrés à la date de leur acquisition au prix d'acquisition.

Les titres d'investissement sont maintenus à leur coût historique.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres.

Notes annexes aux comptes sociaux

Lors de l'arrêté comptable, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable, corrigée des amortissements et reprises des différences décrites ci-dessus, et le prix de marché des titres à revenu fixe ne font pas l'objet d'une dépréciation, sauf s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles et sans préjudice des dépréciations à constituer en application des dispositions du Titre 2 du livre II du présent règlement, traitant du risque de crédit sur les titres, s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Titres de l'activité de portefeuille

Cette rubrique regroupe les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. C'est notamment le cas des titres détenus dans le cadre d'une activité de capital risque.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention.

Autres titres détenus à long terme

Les "Autres titres détenus à long terme" sont des actions et valeurs assimilées que HSBC Continental Europe entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice. Ces titres sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité.

Les modalités d'évaluation de la valeur d'utilité sont précisées ci-après.

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

La rubrique "Titres de participation et parts dans les entreprises liées" regroupe les titres détenus de façon durable (titres de participation) et les titres de filiales (parts dans les entreprises liées).

Les titres de participation sont évalués individuellement au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur d'utilité déterminée ci-après.

L'appréciation de la valeur d'utilité des titres de l'activité de portefeuille, des autres titres détenus à long terme et des titres de participation est effectuée selon une approche globale reposant sur la combinaison de différents critères :

- l'appréciation économique et financière de la société fondée essentiellement sur la valeur de son actif net réévalué ;
- l'appréciation du marché fondée sur des études d'analystes financiers ;
- l'évolution des cours de Bourse pour les sociétés cotées, et pour les titres de participation, la prise en compte des relations spécifiques pouvant exister entre HSBC Continental Europe et chacune des sociétés concernées.

Comptabilisation des plus ou moins-values

Les plus ou moins-values sur titres de transaction sont enregistrées dans la rubrique "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation".

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dépréciations sur titres de placement sont enregistrés dans la rubrique "Gains ou pertes sur opérations de placement et assimilés".

Concernant les autres titres, les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dépréciations sont enregistrés dans la rubrique "Gains et pertes sur actifs immobilisés" du compte de résultat.

Opérations de pension livrée

Les opérations de cession ou d'acquisition temporaires de titres qui s'inscrivent juridiquement dans le cadre de la loi n° 93-1444 du 31 décembre 1993 modifiée par la loi n° 2003-1311 du 30 décembre 2003, dites de pension livrée sur titres, sont sans incidence sur la composition et la valorisation du portefeuille titres. Au plan comptable, conformément aux articles 2411-1 à 2412-4 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, elles sont traitées comme des opérations de financement, la contrepartie des mouvements de trésorerie étant, suivant le sens de l'opération, une créance ou une dette. Les produits et charges perçus ou supportés par le cessionnaire ou le cédant sont comptabilisés en intérêts.

Valeurs reçues ou données en pension

Les opérations de pension qui ne sont pas effectuées dans le cadre de la loi n° 93-1444 sont classées sous cette rubrique dans le bilan. Leur traitement comptable est identique à celui décrit ci-dessus pour les pensions livrées.

Un traitement similaire est appliqué aux opérations de :

- "Buy and sell back" et "sell and buy back"
- prêts / emprunts de titres garantis par des dépôts cash.

Conformément au changement volontaire de politique comptable mis en œuvre par HSBC Continental Europe en 2020, les opérations de pensions données et reçues sont présentées sur base nette.

Prêts et emprunts

Les opérations de prêts et d'emprunts de titres sont enregistrées conformément à l'article 2361-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

Conformément aux dispositions du règlement 2020-10, les titres empruntés sont présentés en déduction de la dette représentative des titres empruntés.

(c) Créances et dettes

Prêts évalués individuellement

Créances douteuses et douteuses compromises

Les créances douteuses et douteuses compromises sont comptabilisées conformément à l'article 2222-1 du règlement 2014-07 de l'ANC.

Sont classées en créances douteuses les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque probable ou certain de non-recouvrement total ou partiel.

La segmentation des encours chez HSBC Continental Europe se reflète dans le système de notation interne des crédits en vigueur dans notre établissement : aux clients sains correspond une Note allant de 1 à 8 ; les clients douteux non compromis se voient attribuer la Note 9 ; la Note 10 est réservée aux douteux compromis, y compris les créances irrécouvrables avant leur passage en pertes.

Sont ainsi classées en créances douteuses :

- les créances impayées depuis plus de trois mois pour tous les types de crédit et le crédit-bail mobilier, ce délai étant porté à plus de six mois en matière de crédit immobilier ou de crédit-bail immobilier et à plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales ;
- les créances présentant des critères de risque avéré ;
- les créances qui, avant même l'expiration de ces délais, présentent un caractère contentieux (redressement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, etc.) ;
- les créances issues de restructurations pour lesquelles le débiteur est à nouveau en défaut.

HSBC Continental Europe applique les dispositions de l'article 2221-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC relatif au caractère douteux des découverts. Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que :

- le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par HSBC Continental Europe ; ou
- le débiteur a été averti que son encours dépasse une limite fixée par HSBC Continental Europe dans le cadre de son dispositif de contrôle interne ; ou
- le débiteur a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Le déclassement en douteux d'une créance entraîne immédiatement celui de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie, selon le principe de contagion, et le cas échéant, le déclassement en douteux des contreparties du même groupe, selon une analyse au cas par cas. En application de l'article 2221-8, 2231.3 du règlement 2014-07 de l'ANC relatif au traitement comptable du risque de crédit, HSBC Continental Europe a mis en œuvre les dispositions spécifiques portant sur les créances restructurées et les créances douteuses compromises.

En application de l'article 2221-8 du règlement 2014-07 de l'ANC, sont considérées comme douteuses compromises les créances dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Il s'agit des créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée ou pour lesquelles le contrat a été résilié en cas de crédit-bail, ainsi que des créances classées en douteux depuis plus d'un an, sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé compte tenu des informations sur les perspectives de recouvrement disponibles à ce stade. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur paiement effectif.

Retour en encours sain

Un encours devenu douteux peut être à nouveau classé dans la catégorie des encours sains lorsque le paiement des échéances initiales de cet encours a repris de manière régulière, sans incident de paiement conformément à l'article 2221-5 du règlement 2014-07 de l'ANC.

Concernant les crédits restructurés, le classement en encours douteux peut être abandonné si, d'une part, l'encours respecte la condition précédente et, d'autre part, le risque sur la contrepartie est levé.

Instruments de réduction des risques

La banque a recours aux différents instruments usuels de réduction des risques : cautionnement, garanties réelles (réévaluées au moins annuellement, selon leur nature) et, de façon marginale, achat de dérivés de crédit ("CDS"). Dans ce dernier cas, la réduction des risques n'est prise en compte que dans la mesure où le dérivé répond aux critères réglementaires le permettant (durée, devise, etc.).

Enregistrement en résultat

Les dotations pour dépréciations des créances douteuses et douteuses compromises, prises en charge pour la détermination du résultat de l'activité bancaire, sont déterminées chaque année en fonction des risques de non-recouvrement évalués après analyse individuelle de chacun des dossiers concernés. Conformément à l'article 2231-1 du règlement 2014-07 de l'ANC, les dépréciations sur créances douteuses et douteuses compromises sont égales à la différence entre la valeur actualisée des flux de récupération futurs attendus et la valeur brute comptable de l'actif. Ces dépréciations ne peuvent pas être inférieures aux intérêts enregistrés sur les encours douteux non encaissés.

Au compte de résultat, les dotations et reprises sur dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties sont comptabilisées sur la ligne "Coût du risque".

Prêts évalués sur base de portefeuille

Les créances douteuses ne sont pas évaluées sur la base de portefeuille ; les dépréciations sont évaluées sur base individuelle.

Décotes sur créances restructurées

En application des articles 2221-5 et 2231-3 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, HSBC Continental Europe met en œuvre les dispositions spécifiques portant sur les créances restructurées.

Lors de la restructuration, tout abandon de principal ou d'intérêt, échu ou couru, est constaté en perte.

Par ailleurs, au moment de la restructuration, le prêt restructuré fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration. Le taux d'actualisation retenu est le taux d'intérêt effectif d'origine pour les prêts à taux fixe, ou le dernier taux effectif avant la date de restructuration déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable.

Cette décote est enregistrée en coût net du risque lors de la restructuration puis reprise en marge d'intérêts sur la durée restant à courir de la créance.

Application du taux d'intérêt effectif

En application des articles 2111-1 à 2171 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, HSBC Continental Europe a mis en œuvre la comptabilisation de l'étalement des commissions et des coûts liés à l'octroi d'un prêt avec effet rétroactif au 1er janvier 2010.

(d) Dettes envers les établissements de crédit et opérations avec la clientèle

L'ensemble des dettes est enregistré au coût amorti. Sont incluses dans ces rubriques les opérations de pension. Quant aux intérêts courus sur ces dettes, ils sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

(e) Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont classées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés enregistrés au sein des dettes subordonnées.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt, les frais afférents à leur émission étant répartis linéairement sur cette même durée.

(f) Provisions

Conformément au règlement n° 2014-03 de l'ANC article 3222, les provisions sont constatées lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente attendue du bénéficiaire (qu'il soit connu ou pas), sera nécessaire pour éteindre une obligation juridique ou implicite du fait d'événements passés et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Provisions pour retraites et autres avantages

HSBC Continental Europe a choisi d'adopter la recommandation 2013-02 de l'ANC relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

HSBC Continental Europe fait bénéficier certains salariés d'avantages à long terme et d'avantages postérieurs à l'emploi à savoir régimes de retraite et indemnités de fin de carrière.

Les coûts comptabilisés pour le financement des régimes à prestations définies sont déterminés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées, chaque régime faisant l'objet d'évaluations actuarielles annuelles.

Les profits et pertes actuariels sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Le coût des services de l'année, le rendement attendu des actifs du régime, le coût des services passés, ainsi que l'effet de désactualisation des passifs du régime sont comptabilisés en charges d'exploitation.

L'engagement net au titre des prestations définies comptabilisé au bilan représente la valeur actuelle des obligations de prestations définies corrigée des coûts de services passés non comptabilisés et diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Tout actif résultant de ce calcul est limité au coût des services passés non comptabilisés, augmenté de la valeur actuelle des remboursements disponibles des futures cotisations au régime.

Les versements aux régimes à cotisations définies et aux régimes de retraite publics sont comptabilisés en charge à la date à laquelle ils sont dus lorsque les obligations de HSBC Continental Europe au titre des régimes sont équivalentes à celles d'un régime à cotisations définies.

Provision sur PEL et CEL

Les Comptes Epargne Logement ("CEL") et les Plans d'Epargne Logement ("PEL") sont des instruments financiers spécifiques institués par la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Conformément aux articles 2621-1 à 2624-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC relatifs à la comptabilisation des comptes et plans d'épargne logement dans les établissements habilités à recevoir des dépôts d'épargne logement et à consentir des prêts d'épargne logement, HSBC Continental Europe provisionne les conséquences défavorables des engagements sur PEL / CEL dans ses comptes sociaux.

Les engagements PEL sont évalués par génération, sans compensation entre les générations. Les engagements CEL sont considérés comme une seule et même génération, distincte de celles des PEL.

Les provisions liées aux conséquences défavorables de ces engagements sont calculées sur la base d'un modèle qui tient compte :

- d'une estimation du comportement futur d'épargne et de crédit de la clientèle, résultant de données historiques ;
- de la valeur des différents paramètres de marché, notamment taux et volatilité, déterminés à partir de données observables à la date d'évaluation.

Provision au titre des paiements à base d'actions

Paiement à base d'actions du Groupe HSBC

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par HSBC Holdings Plc.

Le personnel de HSBC Continental Europe bénéficie des avantages suivants :

- Depuis 2006, HSBC Holdings Plc a mis en place des plans d'actions HSBC Holdings Plc.
- Le personnel peut avoir la possibilité de souscrire des actions HSBC Holdings Plc dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise.

Plan d'attribution d'actions

HSBC Continental Europe octroie des plans d'attributions d'actions à ses employés en contrepartie des services rendus.

La charge est enregistrée en résultat sur la période entre la date d'attribution et la date d'acquisition.

L'annulation de la charge peut résulter de l'incapacité à remplir les conditions d'acquisition pendant la période d'acquisition.

Le montant enregistré en résultat est ajusté pour tenir compte de la réalité des actions attribuées en date d'acquisition (certaines actions attribuées n'étant pas acquises en raison du non-respect par les salariés du critère de présence ou de performance).

(g) Positions de change

Les positions de change opérationnelles actives et passives en devises sont réévaluées au cours en vigueur à la clôture de la période et les profits ou pertes ainsi dégagés sont inclus dans les produits ou charges d'exploitation bancaire.

(h) Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme non dénoués à la date de clôture et couverts par des opérations au comptant sont réévalués au cours du comptant de fin de la période. Les reports ou déports calculés lors de leur conclusion sont enregistrés *prorata temporis* au compte de résultat. Les contrats de change à terme secs ou couverts par des instruments à terme sont réévalués au cours du terme restant à courir.

(i) Instruments financiers à terme

Le groupe HSBC Continental Europe est actif sur l'ensemble des marchés des instruments financiers, soit pour le compte de sa clientèle, soit dans une optique de couverture d'éléments de bilan ou d'arbitrage.

Options de taux et de change

Les options sont des contrats passés entre deux parties qui confèrent à l'une d'elles, l'acheteur, le droit d'acheter ou de vendre un actif réel ou un autre instrument financier appelé "actif sous-jacent" au terme d'une certaine période, à un prix convenu au moment de la conclusion du contrat.

Les contrats d'options se traduisent par le versement d'une prime par l'acheteur au vendeur. HSBC Continental Europe traite des options de taux et des options de change.

Les principes de base du traitement comptable de ces différents produits sont identiques.

A la conclusion du contrat, le montant notionnel de "l'actif sous-jacent" sur lequel porte l'option est enregistré en hors bilan.

En matière de produits et de charges, on distingue les contrats de couverture, des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché ou d'arbitrage :

- les produits et charges relatifs aux opérations de couverture sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert ;
- les soultes constatées lors de la résiliation ou de l'assignation d'un contrat d'échange de taux d'intérêt ou de devises sont rapportées immédiatement au compte de résultat. Toutefois lorsqu'un contrat répondait initialement aux conditions définies aux points b) ou c) de l'article 2522-1 et que ce contrat est soit assigné, soit résilié et éventuellement remplacé par un autre contrat ou instrument équivalent, ces soultes peuvent être rattachées *prorata temporis* ;
- dans le cas des opérations de marché, les positions sont revalorisées en date de situation. Pour les opérations cotées sur un marché organisé ou assimilé au sens des articles 2511-1 à 2516-1 du Livre II – Titre 5 – Chapitre 1 relatif à la comptabilisation des instruments financiers à terme de taux d'intérêts, du règlement n° 2014-07 de l'ANC, les variations de valeur de la position sont inscrites au compte de résultat, soit par le biais des appels de marge, soit directement à la suite d'un calcul mathématique lorsque les options ne sont pas cotées.

Contrats à terme de taux d'intérêts

Le mode de comptabilisation est identique à celui décrit ci-dessus pour les options.

Contrats d'échange de devises et / ou de conditions d'intérêts (swaps, FRA)

Les contrats d'échange de devises et / ou de conditions d'intérêts sont enregistrés conformément aux articles 2521-1 et 2529-1 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

Les contrats sont comptabilisés distinctement selon qu'ils ont pour objet :

- de maintenir des positions ouvertes isolées afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt ;
- de couvrir, de manière identifiée dès l'origine, conformément à l'article 4 du règlement n° 88-02 du CRBF modifié susvisé, le risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes, ou le risque de crédit dans le cas des *Credit Default Swaps* ("CDS") ;
- de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement sur l'actif, le passif et le hors bilan ;
- de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (activité de *trading*).

Sur le plan comptable, les méthodes utilisées diffèrent selon qu'il s'agit d'opérations de couverture ou d'opérations réalisées dans le cadre de l'activité de *trading*.

Les résultats des opérations de couverture d'actifs ou de passifs sont enregistrés *prorata temporis*. Il en est ainsi notamment pour les *swaps* négociés dans le cadre de la gestion actif / passif du risque global de taux.

Les résultats sur les positions gérées dans le cadre d'un portefeuille de *swaps* de transaction sont évalués en valeur actuelle après prise en compte d'une réfaction effectuée pour tenir compte des risques de contrepartie et des coûts futurs de gestion du portefeuille.

Dans les activités de marchés, les contrats négociés par HSBC Continental Europe sont réévalués aux conditions du marché dès la date de négociation.

Les montants des notionnels sont inscrits en hors bilan.

Règles de compensation

Lorsque qu'il peut être établi que les obligations réciproques sont réglées sur base nette pour une même contrepartie, une même devise et une même date de maturité conformément aux accords contractuels en vigueur pour lesquels le droit de régler sur base nette peut être exercé, des règles de compensation sont appliquées. Par ailleurs, lorsque les conditions préalables au netting sont respectées, la compensation est appliquée aux instruments dérivés ainsi qu'au collatéral associé.

Risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme

La correction de valeur au titre du risque de contrepartie est au moins égale au coût en fonds propres déterminé dans les conditions précisées à l'article 2525-3 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

Notes annexes aux comptes sociaux

(j) Résultats exceptionnels

Ce poste comprend exclusivement les produits et les charges avant impôt, qui sont générés ou surviennent de manière exceptionnelle et qui ne relèvent pas de l'activité courante de l'établissement et le cas échéant, les corrections d'erreur significatives identifiées.

(k) Impôts différés

Des impôts différés sont constatés sur la base des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et la valeur fiscale attribuée à ces actifs et passifs. En règle générale, tous les écarts temporaires imposables donnent lieu à l'enregistrement d'un passif d'impôt différé tandis que les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il existe une probabilité de bénéfices imposables futurs sur lesquels affecter ces écarts temporaires déductibles.

Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'imposition applicables prévisionnels sur les périodes auxquelles les actifs seront réalisés ou les passifs réglés.

(l) Information sectorielle

L'information n'est pas disponible sur la base des comptes sociaux mais est détaillée sur une base consolidée page 13 et les suivantes dans le rapport de gestion.

2 Créances sur les établissements de crédit

Ventilation des encours selon la durée restant à courir

	31 décembre 2021 €m	31 décembre 2020 €m
Total après déduction de la créance de centralisation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation¹	19 701	16 838
Créance de centralisation Caisse des Dépôts et Consignation présentée en déduction de l'épargne réglementée ²	1 803	1 671
Netting titres reçus en pension livrée ²	25 072	29 434
Total avant netting¹	46 576	47 943
A vue¹	2 756	2 340
A terme	43 621	45 512
≤ 3 mois	40 212	37 521
> 3 mois et ≤ 1 an	653	4 833
> 1 an et ≤ 5 ans	2 752	3 001
> 5 ans	4	157
Créances rattachées	198	91
Total général	46 576	73 243
– dont:		
titres reçus en pension livrée	38 236	39 851
prêts subordonnés	40	47

1 Dont un ajustement des données 2020 pour 25 300 millions EUR de la catégorie 'Créances sur les établissements de crédit' à la catégorie 'Caisse, banques centrales et office des chèques postaux'.

2 Voir Note 1.

3 Crédits à la clientèle

Ventilation des encours par nature

	31 décembre 2021 €m	31 décembre 2020 €m
Total	64 365	64 100
Netting titres reçus en pension livrée	5 817	2 890
Total avant netting	70 182	66 990
Créances commerciales	2 490	2 601
Comptes ordinaires débiteurs	2 763	3 067
Autres concours à la clientèle	64 929	61 322
Total	70 182	66 990
– dont:		
crédits éligibles au refinancement de la Banque centrale européenne ou Banque de France	22 790	22 952
titre reçus en pension livrée	13 650	13 993

Ventilation des encours par qualité

	31 décembre 2021			31 décembre 2020	
	Encours sains €m	Encours douteux €m	Dépréciation sur encours douteux €m	Total €m	Total €m
Crédits aux particuliers	18 375	170	(96)	18 449	17 802
Crédits à la clientèle financière	3 582	—	—	3 582	2 040
Crédits à la clientèle non financière	33 680	1 233	(503)	34 410	33 065
Titres reçus en pension livrée	13 650	—	—	13 650	13 993
Créances rattachées	90	1	—	91	90
Total	69 377	1 404	(599)	70 182	66 990
– dont :					
prêts subordonnés				—	—
créances douteuses non compromises brutes				1 007	1 212
créances douteuses compromises brutes				397	421
dépréciations sur créances douteuses non compromises brutes				(318)	(341)
dépréciations sur créances douteuses compromises brutes				(281)	(297)

Ventilation des encours selon la durée restant à courir

	31 décembre 2021 €m	31 décembre 2020 €m
A vue ¹	2 941	3 348
A terme	67 150	63 552
≤ 3 mois	16 759	14 666
> 3 mois et ≤ 1 an	10 357	12 275
> 1 an et ≤ 5 ans	24 783	21 491
> 5 ans	15 251	15 120
Créances rattachées ¹	91	90
Total	70 182	66 990

¹ Dont un ajustement des données 2020 pour 81 millions EUR de la catégorie 'A vue' à la catégorie 'Créances rattachées'.

4 Portefeuilles de titres de transaction, de placement et d'investissement

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	Valeur nette comptable €m	Valeur nette comptable €m
Effets publics et valeurs assimilées	17 415	24 629
– Titres de transaction	14 943	20 491
– Titres de placement	2 467	4 129
– Titres d'investissement	–	–
– Créances rattachées	5	9
– dont : titres empruntés présentés en déduction de la dette sur titres empruntés	2 756	3 929
Effets publics et valeurs assimilées après netting	14 659	20 700
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 506	5 183
Titres de transaction	1 047	1 474
– obligations et autres titres cotés	1 047	1 474
– obligations non cotées, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	–	–
Titres de placement	2 880	3 130
– obligations cotées	2 773	3 098
– obligations non cotées, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	107	32
Titres d'investissement	570	570
– obligations cotées	570	570
– obligations non cotées, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	–	–
Créances rattachées	9	9
– dont : titres subordonnés	470	470
titres empruntés présentés en déduction de la dette sur titres empruntés ¹	6	763
Obligations et autres titres à revenu fixe après netting	4 506	4 420
Actions et autres titres à revenus variable et TAP	1 036	158
Titres de transaction	997	–
– actions cotées	997	–
– actions et autres titres non cotés	–	–
Titres de placement	–	–
– actions cotées	–	–
– actions et autres titres non cotés	–	–
Titres de l'activité de portefeuille ("TAP")	39	158
– TAP cotés	–	–
– TAP non cotés	39	158
Total	22 957	29 970

Ventilation des effets publics et obligations par durée restant à courir

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	€m	€m
Effets publics et valeurs assimilées		
≤ 3 mois	1 245	1 032
> 3 mois et ≤ 1 an	1 392	2 448
> 1 an et ≤ 5 ans	4 973	5 899
> 5 ans	9 800	15 241
Créances rattachées	5	9
Total	17 415	24 629
Obligations et autres titres à revenu fixe		
≤ 3 mois	179	192
> 3 mois et ≤ 1 an	395	426
> 1 an et ≤ 5 ans	2 629	2 812
> 5 ans	1 294	1 744
Créances rattachées	9	9
Total	4 506	5 183

Valeur estimée du portefeuille de titres de placement et des titres de l'activité de portefeuille ("TAP")

	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
	Valeur nette comptable €m	Valeur estimée €m	Valeur nette comptable €m	Valeur estimée €m
Effets publics et valeurs assimilées	2 467	2 490	4 129	4 214
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 880	2 873	3 130	3 174
Actions et autres titres à revenu variable et TAP	39	45	158	199
Total titres de placement et TAP (hors créances rattachées)	5 386	5 408	7 417	7 587

Le portefeuille de titres de placement est constitué essentiellement de titres à revenu fixe dont le risque de taux est généralement couvert. Les règles d'évaluation de ce portefeuille sont indiquées dans la Note 1b.

Plus et moins-values latentes sur titres de placement et titres de l'activité de portefeuille ("TAP")

	31 décembre 2021		
	Avant provisions €m	Provisions Nettes de couverture €m	Plus-values/ moins-values nettes €m
Plus-values latentes sur titres de placement et TAP¹	54	—	54
– effets publics et valeurs assimilées	34	—	34
– obligations et autres titres à revenu fixe	14	—	14
– actions et autres titres à revenu variable et TAP	6	—	6
Moins-values latentes sur titres de placement et TAP¹	37	5	32
– effets publics et valeurs assimilées	11	—	11
– obligations et autres titres à revenu fixe	22	1	21
– actions et autres titres à revenu variable et TAP	4	4	—

¹ Dont latent des instruments dérivés de couverture associés : 13 millions EUR.

Informations complémentaires sur les titres données en application du règlement 2014-07 de l'ANC en date du 26 novembre 2014

Aucun titre d'investissement n'a été cédé durant l'exercice.

La surcote (différence non amortie entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres) des titres de placement et d'investissement s'élève à 8,5 millions EUR pour 2021 et à 76 millions EUR pour 2020.

Aucun titre n'a fait l'objet d'un transfert d'un portefeuille à un autre en 2021 ou en 2020.

5 Titres de participation, titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	Valeur nette comptable €m	Valeur nette comptable €m
Titres de participation	34	64
Titres cotés	—	—
– établissements de crédit	—	—
– autres	—	—
Titres non cotés	34	64
– établissements de crédit	9	45
– autres	25	19
Autres titres détenus à long terme	32	21
Titres cotés	—	—
– établissements de crédit	—	—
– autres	—	—
Titres non cotés	32	21
– établissements de crédit	—	—
– autres	32	21
Parts dans les entreprises liées	1 185	1 359
Titres cotés	—	—
– établissements de crédit	—	—
– autres	—	—
Titres non cotés	1 185	1 359
– établissements de crédit	407	583
– autres	778	776
Créances rattachées	—	—
Total (y compris réévaluation légale de 1976)	1 251	1 444

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	€m	€m
Valeurs brutes au 1er janvier (hors avances et créances rattachées)	1 557	1 557
Variations de l'année :		
– acquisitions de titres / augmentations de capital	12	22
– cessions / réductions de capital	(48)	(17)
– incidence des différences de conversion	—	—
– autres mouvements / fusions	—	(1)
Valeurs brutes au 31 décembre (hors avances et créances rattachées)	1 521	1 561
Dépréciations au 1er janvier	(118)	(118)
Variations de l'année :		
– dotations de l'exercice ¹	(153)	(9)
– reprises de dépréciations	1	10
– autres mouvements	—	—
– incidence des différences de conversion	—	—
Dépréciations au 31 décembre	(270)	(117)
Créances rattachées	—	—
Valeurs nettes au bilan y compris créances rattachées	1 251	1 444

¹ Dont dotations aux amortissements exceptionnelles de 149 millions EUR. Voir 'faits significatifs de l'exercice 2021' et Note 30.

6 Immobilisations incorporelles

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	€m	€m
Valeurs brutes au 1er janvier	532	662
Variations de l'année :	—	—
– transferts et autres mouvements	(2)	1
– acquisitions d'immobilisations	8	34
– cessions d'immobilisations et autres mouvements	(7)	(165)
Valeurs brutes au 31 décembre	531	532
Amortissements au 1er janvier	490	315
Variations de l'année :	—	—
– dotations de l'exercice aux amortissements et aux dépréciations	50	333
– transferts et autres mouvements	—	—
– cessions, retraits d'immobilisations et autres mouvements ¹	(49)	(158)
Amortissements au 31 décembre	491	490
Valeurs nettes des immobilisations au 31 décembre	40	42

¹ Dont reprise de provision symétrique aux dotations aux amortissements de 43 millions EUR.

Depuis le 1er janvier 2016 et conformément au nouveau règlement de l'ANC n° 2015-06 du 23 novembre 2015 modifiant le règlement n° 2014-03 de l'ANC, le mali technique est comptabilisé dans un compte spécifique par catégorie d'actif concerné après son affectation (art. 745-6). Il est amorti selon les mêmes règles et dans les mêmes conditions que les actifs sous-jacents auxquels il est affecté (art. 745-7).

Le mali subit une dépréciation lorsque la valeur actuelle d'un ou plusieurs actifs sous-jacents auxquels la quote-part de mali a été affectée devient inférieure à la valeur comptable du ou des actifs majorée de la quote-part de mali affectée. La valeur actuelle correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage (cf. article 214-1 à 214-27 du règlement n° 2015-06 de l'ANC).

Affectation du mali aux actifs

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice ¹	Augmentations	Diminutions	Valeur nette à la clôture de l'exercice
	€m	€m	€m	€m
Immobilisations incorporelles	—	—	—	—
Immobilisations corporelles	4,4	—	0,1	4,3
Immobilisations financières ²	0,2	—	—	0,2
Total	4,6	—	—	4,5

¹ Les montants d'ouverture ont été ajustés pour 0,2 million EUR pour une correction relative à 2020.

² Inclus au sein de la Note 4 et Note 5.

7 Immobilisations corporelles

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	€m	€m
Valeurs brutes au 1er janvier	764	786
Variations de l'année :	—	—
– transferts et autres mouvements	—	—
– acquisitions d'immobilisations	46	51
– cessions d'immobilisations et autres mouvements	(11)	(73)
Valeurs brutes au 31 décembre	799	764
Amortissements au 1er janvier	685	605
Variations de l'année :	—	—
– dotations de l'exercice aux amortissements et aux dépréciations ¹	85	150
– transferts et autres mouvements	—	—
– cessions, retraits d'immobilisations et autres mouvements ²	(34)	(70)
Amortissements au 31 décembre	736	685
Valeurs nettes au bilan au 31 décembre	63	79

¹ Dont nouvelles provisions pour dépréciation exceptionnelles pour 25 millions EUR. Voir 'Faits significatifs de l'exercice 2021' et Note 30.

² Dont reprise de provision symétrique aux dotations aux amortissements de 23 millions EUR.

Ventilation des immobilisations corporelles par nature

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	€m	€m
Terrains et constructions d'exploitation	34	34
Terrains et constructions hors exploitation	1	1
Autres immobilisations corporelles	28	44
Valeurs nettes au bilan au 31 décembre	63	79

Crédit-bail et Location avec Option d'Achat

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	€m	€m
Immobilisation en cours	1	3
Valeurs brutes ¹	780	926
Amortissements	(472)	(481)
Créances rattachées	—	—
Total	309	448

¹ Dont principalement des biens routiers pour 293 millions EUR, BTP pour 93 millions EUR et bureautique informatique pour 163 millions EUR.

Au 31 décembre 2021, l'encours financier des contrats de crédit-bail mobilier s'élève à 334 millions EUR (476 millions EUR en 2020) et la provision pour réserve latente négative avant impôts différés est de 30 millions EUR (33 millions EUR en 2020).

8 Dépréciations et provisions enregistrées en coût du risque

	Encours au 1er janvier 2021	Dotations	Reprises utilisées	Reprises disponibles	Autres variations	Encours au 31 décembre 2021
	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Dépréciations sur créances douteuses interbancaires et clientèle (hors intérêts douteux)	638	228	(60)	(201)	(5)	600
Dépréciations sur titres	—	—	—	—	—	—
Provisions pour engagements par signature	44	12	—	(30)	(2)	24
Total des dépréciations et des provisions enregistrées en coût du risque	682	240	(60)	(231)	(7)	624

Coût du risque

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	€m	€m
Dotations nettes aux dépréciations de l'exercice :		
– créances douteuses, douteux compromis, clientèle et bancaires (hors intérêts douteux)	(60)	(195)
– risques de contrepartie sur titres	—	—
– engagements par signature	15	(18)
– récupération sur créances amorties	9	2
Total coût du risque	(35)	(211)
– dont pertes :		
non couvertes sur créances douteuses	(32)	(73)
non couvertes sur engagements par signature	—	—
couvertes par des provisions	(60)	(50)

9 Autres actifs

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	€m	€m
Total	18 442	—
Netting du collatéral associé aux dérivés ¹	1 228	—
Total après netting	19 670	33 261
– dont :		
comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	365	1 881
débiteurs divers et autres comptes d'actif	19 305	31 380

¹ Voir Note 1. En 2020, ce montant aurait été réduit de 1 994 millions EUR au titre du collatéral associé aux dérivés.

10 Comptes de régularisation actif

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	€m	€m
Total	35 226	—
Netting des dérivés ¹	6 575	—
Total après netting	41 801	54 134
– dont :		
comptes d'encaissement	91	128
autres comptes de régularisation ²	41 710	54 006

¹ Voir Note 1. En 2020, ce montant aurait été réduit de 7 905 millions EUR au titre du netting des dérivés.

² Dont valeur de marché des dérivés : 40 645 millions EUR en 2021, contre 53 173 millions EUR en 2020.

11 Opérations de trésorerie et interbancaires

Dettes envers les établissements de crédit

	31 décembre 2021 €m	31 décembre 2020 €m
Total	27 557	28 896
Netting titres donnés en pension livrée	25 072	29 434
Total avant netting	52 629	58 330
A vue	6 798	6 528
A terme	45 769	51 760
≤ 3 mois	31 751	34 833
> 3 mois et ≤ 1 an	325	2 813
> 1 an et ≤ 5 ans	13 693	14 114
> 5 ans	—	—
Dettes rattachées	62	42
Total	52 629	58 330
– dont : titres donnés en pension livrée	30 051	37 281

12 Dépôts de la clientèle

Nature des opérations

	31 décembre 2021 €m	31 décembre 2020 €m
Total après déduction de la créance de centralisation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation	72 449	63 319
Créance de centralisation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation présentée en déduction de l'épargne réglementée	1 803	1 671
Netting titres donnés en pension livrée	5 817	2 890
Total avant netting	80 069	67 880
Dépôts à vue	46 763	39 887
Comptes à régime spécial à vue	8 265	7 999
Comptes à régime spécial à terme	708	720
Comptes à terme	14 747	13 236
Total des dépôts de la clientèle (hors pensions livrées)	70 483	61 842
Titres donnés en pension livrée	9 561	6 009
Dettes rattachées	25	29
Total des comptes créditeurs de la clientèle	80 069	67 880

Ventilation des comptes créditeurs de la clientèle par durée restant à courir

	31 décembre 2021 €m	31 décembre 2020 €m
A vue	55 027	47 886
A terme	25 017	19 965
≤ 3 mois	23 298	18 082
> 3 mois et ≤ 1 an	1 545	1 601
> 1 an et ≤ 5 ans	126	225
> 5 ans	48	57
Dettes rattachées	25	29
Total	80 069	67 880

13 Dettes représentées par un titre

	31 décembre 2021 €m	31 décembre 2020 €m
Bons de caisse (y compris dettes rattachées)	—	—
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	5 746	7 838
Emprunts obligataires	12 234	9 460
Dettes rattachées ¹	170	21
Total	18 150	17 319

¹ Dont l'impact de la correction d'une erreur. Voir Note 30.

Ventilation des dettes représentées par un titre par durée restant à courir

	31 décembre 2021 €m	31 décembre 2020 €m
Dettes représentées par un titre	17 980	17 298
≤ 3 mois	2 330	52
> 3 mois et ≤ 1 an	1 855	3 317
> 1 an et ≤ 5 ans	6 388	5 918
> 5 ans	7 406	8 011
Dettes rattachées ¹	170	21
Total	18 150	17 319

1 Dont l'impact de la correction d'une erreur. Voir Note 30.

Les primes d'émission restant à amortir s'élèvent à 2,2 millions EUR au 31 décembre 2021, contre 9,8 millions EUR au 31 décembre 2020.

14 Provisions

	Encours au 1er janvier. 2021 €m	Dotations ¹ €m	Reprises utilisées €m	Reprises disponibles €m	Autres variations €m	Encours au 31 décembre. 2021 €m
Provisions pour engagements par signature et litiges	78	26	(33)	(30)	2	43
Autres provisions ¹	515	1 668	(144)	(64)	2	1 977
Total	593	1 694	(177)	(94)	4	2 020

1 Dont provision exceptionnelle pour 1 609 millions EUR. Voir 'Fait significatifs de l'exercice 2021' et Note 30.

Provision sur PEL / CEL

	31 décembre 2021				
	PEL				CEL
	≤ 4 ans €m	> 4 ans et ≤ 10 ans €m	> 10 ans €m	Total €m	€m
Encours collectés	15	265	397	678	86
Encours de crédit	—	—	—	—	—
Provisions	—	(1)	(6)	(7)	—
Dotations / reprises nettes aux provisions	—	—	—	—	—

15 Autres passifs

	31 décembre 2021 €m	31 décembre 2020 €m
Total après déduction des titres empruntés	39 264	53 455
Netting du collatéral associé aux dérivés ¹	385	—
Dont titres empruntés présentés en déduction de la dette sur titres empruntés	2 756	4 692
Total avant netting	42 405	58 147
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	1 072	279
Créditeurs divers et autres ²	13 124	17 137
Titres de transaction vendus à découvert et titres reçus en pension livrée revendus fermes	28 209	40 731
Total	42 405	58 147

1 Voir Note 1. En 2020, ce montant aurait été réduit de 779 millions EUR au titre du netting du collatéral associé aux dérivés.

2 Dont dépôts de garantie sur instruments financiers reçus en 2021 : 12 324 millions EUR, contre 16 283 millions EUR en 2020.

16 Comptes de régularisation passif

	31 décembre 2021 €m	31 décembre 2020 €m
Total	31 500	—
Netting des dérivés ¹	7 418	—
Total après netting	38 918	53 704
— dont :		
comptes de décaissement	90	111
autres comptes de régularisation ²	38 830	53 593

1 Voir Note 1. En 2020, ce montant aurait été réduit de 9 119 millions EUR au titre du netting des dérivés.

2 Dont valeur de marché des dérivés : 37 645 millions EUR en 2021 et 52 474 millions EUR en 2020.

17 Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes à terme ou à durée indéterminée, matérialisées ou non par des titres, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	€m	€m
Titres subordonnés remboursables	—	—
Titres participatifs et subordonnés à durée indéterminée	16	16
Emprunts subordonnés	2 610	2 610
Dettes rattachées	2	2
Total	2 629	2 629

Emissions de HSBC Continental Europe

Les titres subordonnés émis par HSBC Continental Europe, en euros comme en devises, sont des dettes dont le remboursement, en cas de liquidation, n'est possible qu'après le désintéressement des autres créanciers mais avant celui des porteurs de titres participatifs ou de parts de capital.

Titres participatifs : titres subordonnés à durée indéterminée

	Date d'émission	Date d'échéance	Taux de référence	Devise d'émission	31 décembre 2021	31 décembre 2020
					€m	€m
Titres subordonnés à durée indéterminée	22.07.1985		TMO – 0,25	FRF	16	16
Dettes rattachées					—	—
Total (y compris les dettes rattachées)					16	16

Les titres participatifs ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société à un prix égal au pair.

Emprunts subordonnés

	Date d'émission	Date d'échéance	Type de taux	Devise d'émission	31 décembre 2021	31 décembre 2020
					€m	€m
Emprunts subordonnés¹	22.12.2014	22.12.2029	Taux variable	EUR	260	260
Emprunts à durée indéterminée ²	26.05.2017	Perpétuelle	Taux fixe tel que défini dans le contrat	EUR	200	200
	28.03.2018	Perpétuelle	Taux fixe tel que défini dans le contrat	EUR	300	300
	16.12.2019	Perpétuelle	Taux fixe tel que défini dans le contrat	EUR	250	250
Emprunts subordonnés ³	26.05.2017	26.05.2027	Taux variable	EUR	300	300
	21.06.2018	21.06.2028	Taux variable	EUR	300	300
	29.01.2019	29.01.2029	Taux variable	EUR	400	400
	27.07.2019	27.06.2029	Taux variable	EUR	100	100
	22.05.2020	22.05.2030	Taux variable	EUR	500	500
Dettes rattachées					2	2
Total (y compris dettes rattachées)					2 612	2 612

1 Le remboursement total ou partiel de ces titres est possible à partir de décembre 2024. La conversion du passif subordonné en capital ou en dette n'est pas possible.

2 Tier 1 : Le remboursement total ou partiel de ces titres (Tier 1 additionnel ou "Additional Tier 1") est possible, sous certaines conditions, à partir du 26 mai 2022. La transformation en capital de ces titres est possible sous certaines conditions.

3 Tier 2 : Le remboursement total ou partiel de ces titres (Tier 2) est possible, sous certaines conditions, à partir du 26 mai 2022. La conversion du passif subordonné en capital ou en dette n'est pas possible.

18 Capital social

	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
(Actions de 5 euros de nominal)	Nombre d'actions	Montant (en milliers d'euros)	Nombre d'actions	Montant (en milliers d'euros)
Au 1er janvier	98 231 196	491 156	98 231 196	491 156
– exercice d'options de souscription	—	—	—	—
– augmentation de capital	—	—	—	—
– réduction du capital	—	—	—	—
Au 31 décembre	98 231 196	491 156	98 231 196	491 156

Droits de vote

Au 31 décembre 2021, le total des droits de vote s'établit à 98 231 196.

19 Capitaux propres

	31 décembre 2021 €m	31 décembre 2020 €m
Capital souscrit	491	491
Prime d'émission, fusion, etc.	2 155	2 155
Réserves	1 041	1 041
– réserve légale	38	38
– réserve des plus-values à long terme	406	406
– réserve de réévaluation	3	3
– réserve extraordinaire et autres	305	305
– réserve libre	294	294
– écart de réévaluation sur coût des services passés	(5)	(5)
Report à nouveau ¹	2 322	3 185
Acomptes sur dividende	–	–
Provisions réglementées	–	–
Résultat de la période	(1 589)	(906)
Capitaux propres	4 420	5 966

¹ Avant affectation proposée soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale de HSBC Continental Europe.

² Dont un ajustement rétrospectif du montant à l'ouverture du report à nouveau (pour 43 millions EUR) suite à l'adoption de changements dans la comptabilisation de la dette des pensions (35 millions EUR étant attribuable au changement de méthode d'évaluation, 8 millions EUR étant attribuable au changement de la date de départ du calcul suite à la décision finale de l'IFRIC en lien avec la période de services sur lesquels les avantages au personnel sont attribués. Voir Note 1.

Variation des capitaux propres

	2021 €m
Solde au 1er janvier	5 966
Résultat de la période	(1 589)
Emission liée aux options de souscription d'actions	–
Augmentation de capital	–
Acompte sur dividendes	–
Autres ¹	43
Solde au 31 décembre	4 420

¹ Dont un ajustement rétrospectif du montant à l'ouverture du report à nouveau (pour 43 millions EUR). Voir Note 1.

Réserve légale

Cette réserve est constituée par un prélèvement d'un vingtième au moins des bénéfices de l'année. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social. Elle n'est pas distribuable.

Réserve des plus-values nettes à long terme

La distribution de cette réserve entraînerait une imposition complémentaire égale à la différence entre l'imposition à taux normal et l'imposition à taux réduit.

Réserve de réévaluation (réévaluation de 1976)

Cette réserve peut être incorporée au capital mais elle ne peut être distribuée ou utilisée pour compenser des pertes.

Autres réserves

Les sommes mises en réserves depuis plus de cinq ans feraient l'objet d'un précompte si elles étaient distribuées.

Pour les distributions mises en paiement à compter du 1er janvier 2000, HSBC Continental Europe pourra, désormais, prélever les dividendes sur les bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés au titre d'exercices clos depuis cinq ans au plus, en commençant par le plus ancien, en application du décret du 21 décembre 1999.

20 Pensions, plan de retraite

	31 décembre 2021 €m	31 décembre 2020 ¹ €m
Provision pour engagements sociaux ²	119	164

¹ Dont un ajustement des données 2020 pour 6 millions EUR afin d'inclure les succursales.

² Dont 6,0 millions EUR à fin 2021 d'engagement au titre du régime de retraite à prestations définies des dirigeants mandataires sociaux contre 5,1 millions EUR à fin 2020.

Principales hypothèses actuarielles retenues pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Au 31 décembre 2021, les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements des régimes de retraite, qui serviront de base au calcul des charges de 2021, étaient les suivantes :

(en %)	Taux d'actualisation	Taux d'inflation	Taux de revalorisation des retraites versées et différées	Taux de revalorisation des salaires
Au 31 décembre 2021	0,5	1,50	1,50	2,52
Au 31 décembre 2020	0,4	1,50	0,40	2,57

Notes annexes aux comptes sociaux

HSBC Continental Europe détermine les taux d'actualisation en liaison avec ses actuaires sur la base du rendement actuel moyen d'emprunts de qualité (notés AA), dont les échéances correspondent à celles de ses obligations à régime de prestations définies.

Provision comptabilisée

	31 décembre 2021	31 décembre 2020 ¹
	€m	€m
Valeur actuarielle des engagements à prestations définies ²	124	170
Juste valeur des actifs des régimes	(5)	(6)
Passif net comptabilisé	119	164

¹ Dont un ajustement des données 2020 pour 6 millions EUR afin d'inclure les succursales.

² Inclus un impact de 43 millions EUR suite à un changement de méthode à l'ouverture. Voir Note 1.

L'ensemble des éléments constituant le tableau ci-dessous a été passé par résultat.

Actif / (passif) net des régimes de retraite à prestations définies

	Juste valeur des actifs des régimes de retraite	Valeur actualisée des obligations postérieures à l'emploi	Actif / (passif) net au titre des avantages postérieurs à l'emploi
	€m	€m	€m
Passif net au titre des avantages postérieurs à l'emploi au 1er janvier 2021¹	6	127	122
Coûts des services rendus	—	5	5
Revenu / (coût) d'intérêt net sur les passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi	—	—	—
Effets de revalorisation ²	—	(3)	(3)
Prestations versées	(1)	(7)	(6)
Au 31 décembre 2021	5	123	119

¹ Inclus un impact de 43 millions EUR suite à un changement de méthode à l'ouverture (voir Note 1) et un ajustement des données 2020 pour 6 millions EUR afin d'inclure les succursales.

² Inclus 5 millions EUR dus au changement du taux d'actualisation et du taux de charges sociales.

Juste valeur des actifs des régimes de retraite ventilés par classe d'actif

	31 décembre 2021			
	Juste valeur	Prix coté observable sur un marché actif	Absence de prix coté observable sur un marché actif	Dont : HSBC
	€m	€m	€m	€m
Juste valeur des actifs des régimes de retraite	5	5	—	—
– actions	—	—	—	—
– titres	4	4	—	—
– immobilier	—	—	—	—
– dérivés	—	—	—	—
– autres	1	1	—	—

21 Hors bilan

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	€m	€m
A – Engagements de financement		
Engagements donnés	51 083	47 223
Accords de refinancement et autres engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	2 032	2 544
En faveur de la clientèle	49 051	44 679
– ouvertures de crédits confirmés	49 000	44 594
– acceptations à payer et divers	51	85
Engagements reçus	2 780	3 324
Accords de refinancement et autres engagements de financement reçus d'établissements de crédit	2 780	3 324
B – Engagements de garantie		
Engagements donnés	20 163	9 695
Cautions, avals et autres garanties d'ordre d'établissements de crédit	2 595	2 603
Cautions, avals et autres garanties d'ordre de la clientèle	17 568	7 093
Engagements reçus	27 095	17 931
Cautions, avals et autres garanties reçus d'établissements de crédit	27 095	17 931

Autres valeurs données en garantie

	31 décembre 2021
	€m
Créances données en garantie de covered bonds	3 999
Créances données en garantie 3G et TRICP	2 828
Créances données en garantie CCBM	17 173
Titres donnés en garantie	3 170
Total	27 170

22 Opérations sur instruments financiers à terme

	31 décembre 2021				31 décembre 2020			
	Juste valeur nette €md	Opérations de couverture ¹ €md	Opérations de marché ¹ €md	Total ¹ €md	Juste valeur nette €md	Opérations de couverture ¹ €md	Opérations de marché ¹ €md	Total ¹ €md
Opérations fermes	1,6	25	3 749	3 774	(1,1)	29	3 634	3 663
Opérations sur marchés organisés	—	—	50	50	—	—	89	89
– contrats de taux	—	—	41	41	—	—	82	82
– contrats de change	—	—	—	—	—	—	—	—
– indices et actions	—	—	9	9	—	—	7	7
Opérations de gré à gré	1,6	25	3 699	3 724	(1,1)	29	3 545	3 574
– futures de taux	—	—	326	326	—	—	294	294
– swaps de taux	2,1	25	2 663	2 688	(0,6)	29	2 712	2 741
– swaps de devises et swaps cambistes	(0,1)	—	96	96	(0,1)	—	90	90
– autres contrats à terme	(0,3)	—	614	614	(0,4)	—	449	449
Opérations conditionnelles	0,5	—	567	567	(0,6)	—	723	723
Opérations sur marchés organisés	—	—	78	78	—	—	104	104
Options de taux	—	—	1	1	—	—	49	49
Options de change	—	—	74	74	—	—	50	50
Autres options	—	—	3	3	—	—	5	5
Opérations de gré à gré	0,5	—	489	489	(0,6)	—	619	619
Caps et floors	(0,2)	—	214	214	(0,1)	—	229	229
Swaptions et options	0,7	—	275	275	(0,5)	—	390	390
– achetés	0,7	—	20	20	(0,5)	—	25	25
– vendus	—	—	255	255	—	—	365	365
Total des opérations sur instruments financiers à terme	2,2	25	4 316	4 341	(1,7)	29	4 357	4 386

1 Montant des notionnels.

Informations complémentaires sur les contrats de taux d'intérêt de gré à gré

	31 décembre 2021 €md	31 décembre 2020 €md
Montant des notionnels		
Contrats de couverture individualisée ¹	18	22
Contrats de couverture globale ²	7	7
Contrats permettant une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction	2 663	2 712
Opérations de marché en position isolée	—	—

- 1 Les swaps comptabilisés dans la catégorie "Contrats de couverture individualisée" ont pour objectif de couvrir le risque de taux et de change d'un actif et d'un passif identifié dès l'origine.
- 2 Les swaps comptabilisés dans la catégorie de "gestion globale du risque de taux" ont pour objectif de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement sur les actifs et les passifs.

Instruments financiers : durée restant à courir

(en milliards d'euros)	31 décembre 2021			Total €md
	≤ 1 an €md	> 1 an et ≤ 5 ans €md	> 5 ans €md	
Instruments financiers de :				
– devises	58	95	39	192
– taux	1 232	1 272	999	3 503
– autres	598	46	2	646
Total	1 888	1 413	1 040	4 341

Montants de l'équivalent risque de crédit sur produits dérivés

	31 décembre 2021 €m	31 décembre 2020 €m
A – Contrats négociés à l'intérieur de conventions-cadres et bénéficiant des effets de compensation	12 616	11 747
1. Transactions réalisées avec des établissements de crédit appartenant à un pays du groupe OCDE	12 429	11 587
2. Transactions réalisées avec la clientèle, et avec des établissements de crédit n'appartenant pas à un pays du groupe OCDE	187	160
B – Autres contrats	450	331
1. Transactions réalisées avec des établissements de crédit appartenant à un pays du groupe OCDE	421	320
– contrats sur taux d'intérêts	164	195
– contrats sur devises	115	108
– contrats sur actions	132	17
– contrats de dérivés de crédit	2	—
– contrats sur produits de base	8	—
2. Transactions réalisées avec la clientèle, et avec des établissements de crédit n'appartenant pas à un pays du groupe OCDE	30	11
– contrats sur taux d'intérêts	—	2
– contrats sur devises	—	9
– contrats sur actions	29	—
Total des équivalents risques de crédit	13 066	12 078
Soit un montant équivalent risque de crédit après pondération de :	3 190	3 078

Notes annexes aux comptes sociaux

Effets des compensations sur les équivalents risques de crédits

	31 décembre 2021 €m	31 décembre 2020 €m
Equivalents risques avant compensation	78 082	86 613
Bénéfices résultant de la liquidation des positions	(63 779)	(73 243)
Bénéfice résultant des garanties reçues	(1 237)	(1 292)
Equivalents risques après compensation	13 066	12 078

Hausse des équivalents risques de crédit liée à la mise en place de la méthodologie SA-CCR en Juin 2021.

23 Marge d'intérêts

	31 décembre 2021 €m	31 décembre 2020 €m
Intérêts et produits assimilés		
Etablissements de crédits et assimilés	487	537
Clientèle	959	1 069
Obligations et autres titres à revenu fixe	70	329
Total	1 516	1 935
Intérêts et charges assimilés		
Etablissements de crédits et assimilés	591	745
Clientèle	223	276
Dettes subordonnées	56	55
Obligations et autres titres à revenu fixe ¹	113	324
Total	984	1 400

¹ Excluant l'impact de la correction d'une erreur. Voir Note 30.

24 Ventilation des revenus des titres à revenu variable

	31 décembre 2021 €m	31 décembre 2020 €m
Revenus		
Titres de placement et autres titres de l'activité de portefeuille	6	2
Titres de participation et autres titres détenus à long terme	—	—
Parts dans les entreprises liées	37	24
Total	43	26

25 Ventilation des commissions

	31 décembre 2021 €m	31 décembre 2020 €m
Commissions		
Produits	1 123	993
Sur opérations avec les établissements de crédit	55	34
Sur opérations avec la clientèle	105	95
Sur opérations de change	2	1
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	166	125
Sur prestations de services pour compte de tiers	591	543
Sur engagements	167	152
Autres commissions	37	43
Charges	(296)	(205)
Sur opérations avec les établissements de crédit	(47)	(31)
Relatives aux opérations sur titres	(82)	(49)
Relatives aux opérations sur instruments financiers à terme	(3)	(6)
Sur prestations de service pour compte de tiers	(123)	(110)
Sur engagements	(1)	(1)
Autres commissions	(40)	(8)
Total des commissions	827	788

26 Gains et pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

	31 décembre 2021 €m	31 décembre 2020 €m
Résultats		
Titres de transaction	101	(317)
Opérations de change	174	220
Instruments financiers à terme	(145)	284
Total	130	188

27 Gains et pertes sur opérations de placement et assimilés

	31 décembre 2021 €m	31 décembre 2020 €m
Résultats sur titres de placement		
Plus et moins-values	19	49
Dépréciation :	(2)	12
– dotations	(2)	—
– reprises	—	12
Résultats sur titres de l'activité de portefeuille		
Plus et moins-values	48	27
Dépréciation :	4	8
– dotations	4	(2)
– reprises	—	10
Total¹	69	96

1 Voir Note 4.

28 Ventilation des charges générales d'exploitation

	31 décembre 2021 €m	31 décembre 2020 €m
Frais de personnel		
Salaires et traitements, charges sociales, impôts et taxes sur rémunération	(859)	(857)
Charges de retraite	(88)	(98)
Participation	—	—
Intéressement	—	—
Sous-total frais de personnel	(947)	(955)
Autres frais administratifs ¹	(812)	(1 052)
Total des charges générales d'exploitation	(1 759)	(2 007)

1 Hors charges externes directement liées à la cession prévisionnelle des activités de la banque de détail. Voir 'Fait significatifs de l'exercice 2021' et Note 1.

Plan d'attribution d'actions

Au 31 décembre 2021, la provision s'élève à 9,1 millions EUR.

29 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

	31 décembre 2021 €m	31 décembre 2020 €m
Gains ou pertes sur titres d'investissement	—	—
Gains ou pertes sur immobilisations incorporelles ou corporelles	—	2
Gains ou pertes sur titres de participation et titres détenus à long terme et entreprises liées	(4)	71
Total	(4)	73

30 Résultats exceptionnels

	31 décembre 2021 €m	31 décembre 2020 €m
Résultats exceptionnels		
Provisions pour pertes sur contrat ¹	(1 526)	—
Dépréciations des actifs corporels et titres de participation ¹	(174)	—
Coûts de la vente ¹	(106)	—
Correction d'erreur ²	(110)	—
Autres	—	100
Total	(1 916)	100

1 Pertes liées à la vente planifiée de l'activité de banque de détail. Voir 'Fait significatifs de l'exercice 2021'.

2 Correction d'erreur suite à une sous-évaluation de la charge d'intérêt des émissions à taux structurés classifiées en tant que dettes représentées par un titre. L'impact est de 110 millions EUR à l'ouverture constaté en 2021 dont 34 millions EUR pour 2018, 47 millions EUR pour 2019 et 29 millions EUR pour 2020.

31 Impôt sur les bénéfices

	31 décembre 2021 €m	31 décembre 2020 €m
Impôts courants		
A taux normal	29	(9)
A taux réduit	—	—
Impôts différés	458	(102)
Total	488	(111)

Les impôts différés sont calculés selon les principes définis à la Note 1.

Les taux retenus pour le calcul de ces impôts sont les suivants, tels que basés sur la date de liquidation de l'impôt :

	Échéance 2022 %	Échéance 2021 %	Échéance 2020 %
Impôts courants	27,50	31,00	33,33
Taux réduit (imposition PVLT)	3,3	3,7	4,0
Taux réduit (Plus-value de cession immeubles SIIC)	19,0	19,0	19,0
Taux réduit (Fonds communs de placement à risque)	15,0	15,0	15,0
Contributions sur l'impôt			
CSB	3,3	3,3	3,3
Contribution exceptionnelle	—	—	—
Impôts différés			
ID taux normal si retournement en 2021	NA	27,5	27,5
ID taux normal si retournement en 2022	25	25	25
ID taux normal si retournement en 2023	25	25	25
ID taux normal à partir de 2024	25	25	25
ID taux réduit si retournement en 2021	NA	3,3	3,3
ID taux réduit si retournement en 2022	3	3	3
ID taux réduit si retournement en 2023	3	3	3
ID taux réduit à partir de 2024	3	3	3

Les profits d'HSBC Continentale Europe sont imposés à des taux différents en fonction des pays dans lesquels les profits sont réalisés. La Loi de Finance pour 2020 a revu la trajectoire de baisse progressive du taux de l'Impôt sur les Sociétés (IS) en France. Au titre de l'exercice 2021, le taux d'IS applicable est de 27,5 %. Ce taux sera de 25 % en 2022. La Contribution Sociale sur les Bénéfices (3,3 % de l'IS) est maintenue et s'ajoute à l'IS. En conséquence, au niveau du groupe d'intégration fiscale français, le taux d'imposition en 2021 est de 28,41 % (2020 : 32,02 %).

Impôt courant

Le compte de résultat affiche un produit d'impôt courant de 29 millions EUR en 2021 comparé à une charge d'impôt courant de 9 millions EUR en 2020. Cette variation s'explique par l'effet de la subvention représentative du profit d'intégration fiscale rétrocédé par HBSB Bank Plc Paris Branch (tête de l'intégration fiscale depuis 2001) qui atteint 47,1 millions EUR en 2021 comparé à 28,5 millions EUR en 2020, et par un dégrèvement d'impôt reçu en France au titre d'exercices antérieurs à hauteur de 10 millions EUR. La variation enregistrée s'explique également par la diminution des charges d'impôt courant provenant des succursales à l'étranger qui est consécutive à la baisse des résultats fiscaux réalisés par certaines d'entre elles (principalement Espagne et Italie).

Impôt différé

L'exercice 2021 se solde par un profit d'impôts différés de 458 millions EUR, contre une charge de 102 millions EUR en 2020. Le profit enregistré s'explique par la comptabilisation d'actifs d'impôts différés nets dans le groupe d'intégration fiscale français et les succursales européennes (principalement en Espagne) à la suite du jugement par le management concluant au caractère probable des bénéfices imposables futurs permettant de recouvrer les actifs d'impôts différés.

À la suite de la signature de l'accord-cadre pour le projet de cession de l'activité de banque de détail en France, une provision pour moins-value de cession a été déduite dans la déclaration fiscale française entraînant une augmentation des actifs d'impôts différés potentiels relatifs aux déficits reportables dont le solde est ainsi porté à 591 millions EUR (en 2020, il était de 139 millions EUR) au 31 décembre 2021.

Le management a estimé le caractère probable des bénéfices imposables futurs permettant de recouvrer les actifs d'impôts différés du groupe d'intégration fiscale français en tenant compte du reversement des différences temporaires imposables existantes, des déterminants de la performance passée, des prévisions des performances futures et de l'incertitude associée aux prévisions. Compte tenu de la signature de l'accord-cadre pour la vente de l'activité de banque de détail en France au cours de l'année 2021, cette activité est désormais exclue de notre analyse des impôts différés, la vente étant considérée comme probable. Bien que le groupe d'intégration fiscale ait enregistré une perte fiscale tant en 2020 qu'en 2021, ce dernier aurait réalisé un bénéfice imposable si les effets de l'activité de banque de détail et d'autres éléments non récurrents avaient été exclus. L'actif net d'impôt différé est justifié par des prévisions de bénéfice imposable, tenant également compte de l'historique de rentabilité des activités restantes.

À la suite de cette évaluation et du jugement du management, 456 millions EUR d'actifs nets d'impôts différés ont été reconnus, dont 350 millions EUR de reconnaissance partielle de déficits fiscaux reportables étant estimés comme substantiellement récupérés d'ici 10 ans (sur un montant total potentiel de 591 millions EUR), et 106 millions EUR de différences temporaires entièrement reconnus. Les actifs d'impôt différés comptabilisés sont jugés peu sensibles aux éventuelles variations raisonnables des flux de trésorerie prévisionnels tant au regard des risques spécifiques que des risques généraux liés aux processus prévisionnels. Les actifs d'impôts différés potentiels non reconnus au 31 décembre 2021 s'élèvent à 241 millions EUR.

Impôt différé non comptabilisé

Le montant des déficits fiscaux non utilisés du groupe d'intégration fiscale français pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'est comptabilisé au bilan s'élève à 933 millions EUR (2020 : 539 millions EUR). Ces déficits peuvent être reportés indéfiniment.

32 Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC

Des entités du Groupe HSBC, dont HSBC Continental Europe, font l'objet d'actions en justice et autres procédures significatives menées par les autorités de régulation, découlant de l'exercice de leurs activités ordinaires. En dehors des dossiers décrits ci-dessous et de ceux décrits à la section "Les risques juridiques et gestion des litiges" aux pages 162 et 163 du *Document d'enregistrement universel 2021*, HSBC Continental Europe considère qu'aucune de ces questions ne revêt d'importance majeure. HSBC Continental Europe a procédé, en lien avec ces affaires, à des provisions dans tous les cas où un paiement sera probablement demandé en règlement des obligations découlant d'événements antérieurs et où une estimation fiable du montant desdites obligations peut être faite. Aucune provision comptabilisée ne constitue une reconnaissance de la part de HSBC Continental Europe d'un manquement ou d'une responsabilité juridique. Bien que l'issue de ces affaires et actions en justice soit par définition incertaine, la Direction estime que, sur la base des informations disponibles, HSBC Continental Europe a passé des dotations aux provisions appropriées, lorsque nécessaire, au titre des actions en justice à la date du 31 décembre 2021.

Enquêtes dans le cadre de la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et de la législation relative aux sanctions financières internationales

En décembre 2012, HSBC Holdings, la société tête du Groupe auquel appartient la banque, a conclu un engagement parmi d'autres avec l'Autorité des services financiers britanniques, la Financial Services Authority, qui a été remplacé par un engagement avec la Financial Conduct Authority ("FCA") en 2013, renouvelé en juillet 2020, ainsi qu'un accord d'amende civile homologué par une ordonnance avec la Réserve fédérale américaine (Federal Reserve Board, "FRB"), cet engagement et cet accord contiennent certaines obligations pour l'avenir liées à la lutte contre le blanchiment de capitaux et aux sanctions financières internationales. HSBC Holdings a également accepté de désigner un contrôleur indépendant (sous le qualificatif, pour les besoins de la FCA, de "Personne Qualifiée" en application de la section 166 du *UK Financial Services and Market Act*, et pour les besoins de la FRB, sous le qualificatif de "Consultant Indépendant") aux fins d'évaluer périodiquement le programme de conformité du Groupe HSBC en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et de sanctions financières internationales.

En 2020, il a été mis un terme à la mission du contrôleur indépendant, à la fois en tant que "Personne qualifiée" et "Consultant Indépendant". La mission de "Personne qualifiée" au titre de la FCA a été confiée à une nouvelle personne au cours du deuxième trimestre 2020. Début 2021, un nouveau "Consultant Indépendant" a été désigné selon l'ordonnance de la FRB.

Bernard L. Madoff Investment Securities LLC

Bernard L. Madoff ("Madoff") a été arrêté en décembre 2008 aux Etats-Unis et a ensuite plaidé coupable pour avoir dirigé un stratagème de fraude de type Ponzi. Sa société, Bernard L. Madoff Investment Securities LLC ("Madoff Securities"), est en cours de liquidation aux Etats-Unis par un "Trustee".

Diverses sociétés HSBC non américaines ont fourni des services de conservation, d'administration et équivalents à un certain nombre de fonds constitués en dehors des Etats-Unis et dont les actifs étaient investis dans Madoff Securities.

Diverses sociétés HSBC ont fait l'objet d'actions en justice liées à Madoff, parmi lesquelles HSBC Institutional Trust Services (Irlande) DAC ("HTIE"), et / ou sa filiale Somers Dublin DAC.

Le 1er août 2018, HSBC Continental Europe a acquis auprès de HSBC Bank plc 100 % des actions de HTIE. Le contrat d'acquisition prévoit qu'HSBC Bank plc indemniserait HSBC Continental Europe et / ou ses filiales au titre de certains passifs liés aux activités de HTIE et / ou de Somers Dublin DAC antérieures à l'acquisition par HSBC Continental Europe de HTIE. (HTIE a par la suite fusionné avec HSBC Continental Europe en Irlande).

HTIE et / ou sa filiale Somers Dublin DAC sont visées dans les procédures liées à Madoff décrites ci-dessous.

Litige US :

Le Trustee a engagé aux Etats-Unis des procédures judiciaires contre diverses sociétés du groupe HSBC et des sociétés tierces devant le tribunal des faillites du district sud de New York (le "Tribunal des faillites"), visant à recouvrer des virements de Madoff Securities à HSBC d'un montant non encore déterminé. HSBC et d'autres parties à ces procédures ont saisi le Tribunal des faillites d'une requête aux fins de rejet des demandes du Trustee. En novembre 2016, le Tribunal des faillites a favorablement accueilli la requête en rejet de HSBC en ce qui concerne certaines des demandes du Trustee. En février 2019, la Cour d'appel a annulé la décision du Tribunal des faillites de novembre 2016. A la suite de l'arrêt par la Cour suprême des Etats-Unis rendu en juin 2020, le litige a été renvoyé devant le Tribunal des faillites, où il est désormais pendante.

Enquêtes et procédures concernant la fixation de l'Euribor

Plusieurs autorités du monde entier, en charge de la régulation, de la concurrence et du contrôle, dont celles du Royaume-Uni, des Etats-Unis d'Amérique, de l'UE, d'Italie, de Suisse et d'ailleurs, mènent des enquêtes civiles et pénales et procédures de contrôle sur la fourniture de taux par le panel de banques en vue de la fixation de l'Euribor ("*European Interbank Offered Rate*") ou Taux offert sur le marché interbancaire européen, ainsi que sur les modalités de communication desdits taux. HSBC et / ou ses filiales (y compris HSBC Continental Europe en sa qualité de membre du panel Euribor) ont fait l'objet, de la part des autorités de régulation, de demandes d'information et coopèrent à ces enquêtes et procédures de contrôle.

En décembre 2016, la Commission européenne (la "Commission") a rendu une décision concluant que HSBC et d'autres banques ont eu, début 2007, des pratiques anticoncurrentielles relatives au prix des produits dérivés de taux d'intérêt en euros. La Commission a prononcé contre HSBC une amende déterminée sur la base d'une durée de 1 mois de participation par HSBC à ces pratiques, dont le montant a été payé par HSBC Continental Europe. HSBC a introduit un recours contre cette décision devant le Tribunal de l'UE ("le Tribunal"), qui a, en septembre 2019, rendu un arrêt confirmant la majorité des griefs retenus par la Commission mais annulant l'amende.

HSBC et la Commission ont chacun formé un pourvoi contre l'arrêt du Tribunal auprès de la Cour de Justice de l'UE. En juin 2021, la Commission a adopté une nouvelle décision d'amende pour un montant inférieur de 5 % à celui de l'amende précédemment annulée, en suite de quoi la Commission a retiré son pourvoi formé devant la Cour de Justice de l'UE. Le pourvoi formé par HSBC contre l'arrêt du Tribunal demeure, quant à lui, pendant devant la Cour de Justice de l'UE, ainsi que le recours introduit par HSBC devant le Tribunal de l'UE contre la nouvelle décision d'amende adoptée en juin 2021 par la Commission.

Enquêtes et procédures concernant le marché des changes de devises

Plusieurs autorités du monde entier, en charge de la régulation, de la concurrence et de l'application des lois, dont celles de l'UE, de la Suisse, du Brésil et de l'Afrique du Sud, conduisent des enquêtes et procédures de contrôle sur les marchés des échanges de devises. HSBC coopère à ces enquêtes et procédures de contrôle.

En janvier 2018, HSBC Holdings a conclu un accord de poursuite différée *Deferred Prosecution Agreement* ("DPA") de trois ans avec la division criminelle du DoJ (le "FX DPA") au titre d'agissements frauduleux dans le cadre de deux opérations datant de 2010 et 2011. En janvier 2021, le FX DPA a expiré et en août 2021, les charges différées en application du FX DPA ont été abandonnées.

33 Implantations dans les Etats ou territoires non coopératifs

HSBC Continental Europe ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans les Etats ou territoires non coopératifs au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

34 Evénements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'événement matériel postérieur à la date de clôture qui nécessiterait une correction ou un ajustement des états financiers sociaux au 31 décembre 2021.

De nouveaux produits et services sont régulièrement proposés aux clients du Groupe HSBC en France. Des informations sont disponibles sur les sites internet du groupe, notamment à travers les communiqués de presse accessibles *via* le site internet www.hsbc.fr.

Proposition d'Augmentation de Capital

Le 22 février 2022, le Conseil d'Administration a convoqué une Assemblée Générale Extraordinaire pour le 11 mars 2022 pour proposer une augmentation de capital de 700 millions EUR.

Il n'y a eu aucun changement significatif entre le 31 décembre 2021 et la date d'approbation de ces états financiers qui nécessiterait une publication supplémentaire dans les états financiers.

35 Autres informations

35.1 Renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2021

(en milliers d’euros, sauf indication contraire)	Forme juridique	Activités	Capital	Réserves + report à nouveau avant affectation du résultat	Quote- part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts & avances consentis par HSBC Continental Europe et non remboursés	Montants des cautions et avals fournis par HSBC Continental Europe	Chiffre d’affaires du dernier exercice	Résultat (bénéfice net ou perte du dernier exercice)	Dividendes encaissés par HSBC Continental Europe au cours de l’exercice
						Brute	Nette					
A – Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de HSBC Continental Europe												
1 – Filiales (+ 50 %)												
HSBC SFH (France) (ex-HSBC Covered Bonds), Immeuble Coeur Défense-110 esplanade du Général de Gaulle – 92400 Courbevoie (France)	SA	Société de financement de l’habitat	113 250	975	100	113 239	—	—	—	36 888	(3 000)	—
HSBC Factoring (France) 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SA	Affacturage	9 240	99 912	100	39 236	39 236	1 455 226	—	30 965	10 249	—
Société Française et Suisse, 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SA	Société de portefeuille	599	8 893	100	60 384	9 727	—	—	-	(27)	—
SAPC UFIPRO Recouvrement 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SARL	Société de recouvrement	7 619	1 307	100	16 262	9 191	—	—	-	(5)	—
HSBC Epargne Entreprise (France), Immeuble Coeur Défense-110 esplanade du Général de Gaulle – 92400 Courbevoie (France)	SA	Epargne salariale	31 000	(7 549)	100	30 148	23 839	—	—	5 184	(4 955)	—
HSBC Global Asset Management (France) Immeuble Coeur Défense-110 esplanade du Général de Gaulle – 92400 Courbevoie (France)	SA	Gestion d’actifs	8 050	40 831	94	134 546	134 546	460	—	196 736	27 991	18 381
HSBC Services (France) (ex – HSBC Securities) 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SA	Société commerciale	2 442	521	100	36 877	2 954	—	—	—	(16)	—
Valeurs Mobilières Elysées (ex – Nobel), 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SA	Société de portefeuille	41 920	7 597	100	67 757	50 586	—	—	—	120	—
HSBC Leasing (France) 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SA	Crédit-bail	168 528	192 156	100	281 756	281 756	116 751	—	—	13 914	—
SFM 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SA	Société de participa- tions	11 987	14 413	100	25 201	25 201	—	—	—	133	—
Foncière Elysées S.A. 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SAS	Société immobilière	14 043	14 885	100	44 478	39 383	—	—	1 660	1 441	729
Charterhouse Management Services Ltd 8 Canada Square – London E14 5HQ (Royaume-Uni)	Société à responsa- bilité limitée de droit anglais	Société de portefeuille	11 315	—	100	11 901	11 901	—	—	8	(6)	—
HSBC Real Estate Leasing (France), 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SA	Crédit-bail immobilier	38 255	60 653	81	37 190	37 190	—	—	109 504	7 185	5 692
CCF & Partners Asset Management Ltd 8 Canada Square – London E14 5HQ (Royaume-Uni)	Société à responsa- bilité limitée de droit anglais	Holding d’investisse- ment	5 629	—	100	5 040	5 040	—	—	—	—	—
HSBC Assurances Vie (France), Immeuble Coeur Défense – 110 esplanade du Général de Gaulle – 92400 Courbevoie (France)	SA	Compagnie d’assurance	115 000	636 825	100	513 999	513 999	—	—	1 632 647	80 745	—

Notes annexes aux comptes sociaux

(en milliers d'euros, sauf indication contraire)	Forme juridique	Activités	Capital	Réserves + report à nouveau avant affectation du résultat	Quote- part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts & avances consentis par HSBC Continental Europe et non remboursés	Montants des cautions et avals fournis par HSBC Continent al Europe	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat (bénéfice net ou perte du dernier exercice)	Dividendes encaissés par HSBC Continental Europe au cours de l'exercice
						Brute	Nette					
B – Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de HSBC Continental Europe												
1 – Filiales												
a) Filiales françaises (ensemble)	—		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) Filiales étrangères (ensemble)	—		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2 – Participations												
a) Participations françaises (ensemble)	—		—	—	—	4	—	—	—	—	—	—
b) Participations étrangères (ensemble)	—		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

35.2 Transactions avec les filiales et les autres entreprises liées

	31 décembre 2021	
	Filiales €m	Autres entreprises liées €m
Actif		
Effets publics et valeurs assimilées	—	4 994
Créances sur les établissements de crédit	2 696	1 852
Opérations avec la clientèle	88	—
Obligations et autres titres à revenu fixe	—	—
Passif		
Dettes envers les établissements de crédit	3 467	8 295
Opérations avec la clientèle	218	18
Dettes représentées par un titre	—	—
Autres passifs	—	4 251
Dettes subordonnées	—	1 860
Hors Bilan		
Engagements de financement donnés	1 547	—
Engagements de garantie donnés	—	234
Engagements sur titres donnés	—	—

Autres informations relatives aux comptes sociaux

Répartition et affectation des bénéfices

	31 décembre 2021 €m	31 décembre 2020 €m
Bénéfices disponibles		
– report à nouveau des exercices précédents	2 322	3 185
– bénéfice de l'exercice	(1 589)	(907)
Total (A)	733	2 278
Affectation des bénéfices		
– dividendes	–	–
– réserve légale	–	–
– réserve libre	–	–
Total (B)	–	–
Report à nouveau (A - B)	733	2 278

Résultats financiers de la société au cours des cinq dernières années

(Articles R. 225-81 et R. 225-102 du Code de commerce)

	2021 €m	2020 €m	2019 €m	2018 €m	2017 €m
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	491	491	491	367	337
Nombre d'actions émises	98 231 196	98 231 196	67 437 827	67 437 827	67 437 827
Valeur nominale des actions en euros	5	5	5	5	5
Résultats globaux des opérations effectives					
Chiffre d'affaires	3 228	3 285	3 560	3 043	2 869
Bénéfice avant impôts, amortissements, dépréciations et provisions	(2 042)	(455)	(120)	59	238
Bénéfice après impôts, amortissements, dépréciations et provisions	(1 589)	(906)	(147)	78	172
Résultats des opérations ramenés à une seule action (en euros)					
Bénéfice après impôts mais avant amortissements, dépréciations et provisions	(15,9)	(5,8)	(0,6)	1,3	3,3
Bénéfice après impôts, amortissements, dépréciations et provisions	(16,2)	(9,2)	(1,5)	1,1	2,5
Dividende versé par action ordinaire jouissance 1er janvier	–	–	–	–	1,66
Personnel					
Nombre de salariés ¹	7 993	8 835	9 314	8 377	8 080
Nombre de salariés moyen (hors salariés mis à disposition)	8 338	9 058	9 281	8 341	8 202
Montant de la masse salariale	629	640	639	543	515
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	245	248	247	249	249
Taxe sur les salaires et taxes diverses	63	58	53	64	61
Montant de l'intéressement et / ou de la participation aux résultats de l'entreprise ²	–	–	6	20	23

¹ Salariés à statut bancaire, inscrits au 31 décembre de chaque année.

² Au titre des résultats de l'exercice précédent.

Inventaire du portefeuille titres au 31 décembre 2021 (hors titres de transaction)

Titres d'investissement, titres de placement et titres de l'activité de portefeuille

	31 décembre 2021 €m
A – Titre d'investissement	571
Valeurs à revenu fixe	571
Bons du trésor	–
Autres effets publics	–
Titres du marché interbancaire	–
Certificats de dépôt négociables	–
Bons à moyen terme négociables	–
Obligations et assimilés	570
Créances rattachées	1
B – Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	5 399
Valeurs à revenu fixe	5 360
Bons du trésor	–
Autres effets publics	2 467
Titres du marché interbancaire	–
Billets de trésorerie	–
Certificats de dépôt négociables	–
Bons à moyen terme négociables	–
Fonds Communs de créances	–
Obligations et assimilés	2 880
Bons à moyen terme négociables émis par des Etablissements de Crédit	–
Créances rattachées	13
Valeurs à revenu variable	39
Actions et assimilés	39
Parts ou actions d'OPCVM	–
Total des titres d'investissement de placement de l'activité de portefeuille	5 970

Titres d'investissement, titres de placement et titres de l'activité de portefeuille

	31 décembre 2021
	€m
A – Titres de participation et titres détenus à long terme	66
Valeurs cotées à la cote officielle	—
Valeurs françaises non cotées	66
Valeurs étrangères cotées à la cote officielle	—
Valeurs étrangères cotées à l'étranger	—
Valeurs étrangères non cotées	—
Total des créances rattachées	—
B – Parts dans les entreprises liées	1 185
Valeurs françaises cotées	—
Valeurs françaises non cotées	1 168
Valeurs étrangères cotées	—
Valeurs étrangères non cotées	17
Total des créances rattachées	—
Total des parts dans les entreprises liées et titres de participation et autres titres détenus à long terme	1 251

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 11 MARS 2022**

Première résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que du rapport sur le gouvernement d'entreprise et du rapport des Commissaires aux comptes y afférent, approuve sans réserve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été arrêtés et présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, ayant constaté que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 font ressortir un résultat net comptable de – 1 589 397 396,84 euros, approuve la proposition d'affectation de ce résultat faite par le Conseil d'Administration et décide d'affecter ce résultat de la manière suivante :

Le résultat de l'exercice arrêté à	– 1 589 397 396,84 EUR
Augmenté du report à nouveau	2 322 037 354,98 EUR
Soit au total	732 639 958,14 EUR

Sera réparti de la manière suivante :

Dotation du compte report à nouveau	732 639 958,14 EUR
-------------------------------------	--------------------

Conformément aux prescriptions légales, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été versé au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2021, approuve sans réserve lesdits comptes tels qu'ils ont été arrêtés et présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve successivement les conventions qui y sont visées dans les conditions visées à l'article L. 225-40 dudit Code.

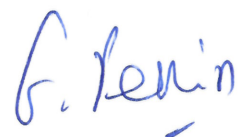
Cette résolution est adoptée à l'unanimité, étant précisé que pour la convention conclue en 2021 avec HSBC Global Services (Hong Kong) Limited, HSBC Global Services (UK) Limited, HSBC Group Management Services Limited, HSBC Global Services Limited, et HSBC Service Delivery (Polska) sp. z o.o., HSBC Bank plc Paris Branch n'a pas pris part au vote.

Seizième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme
Le Secrétaire



HSBC Continental Europe

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

BDO Paris
43-47 avenue de la Grande-Armée
75116 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

A l'assemblée générale
HSBC Continental Europe
38, avenue Kléber
75116 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HSBC Continental Europe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la correction d'erreur relative à la charge d'intérêt sur obligations structurées comptabilisées en dettes représentées

par un titre, telle que décrite dans les notes 13, 23, 30 de l'annexe aux comptes annuels.

Nous attirons également votre attention sur la note 1 qui expose les évolutions des principes comptables telles que :

- l'amendement de la recommandation 2013-02 du 7 novembre 2013 par l'autorité des normes comptables (ANC) qui clarifie la période de services au titre de laquelle les avantages au personnel octroyés pour les régimes à prestations définies devaient être pris en compte ; et
- le changement volontaire de méthode comptable sur la présentation des instruments dérivés de transaction et au collatéral associé.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Instruments financiers dérivés complexes dont la juste valeur est basée sur des données non observables



Risque identifié

Dans le cadre de ses activités, HSBC Continental Europe détient des instruments financiers dérivés complexes.

Les instruments financiers dérivés sont des actifs ou des passifs financiers comptabilisés au bilan pour leur juste valeur. La contrepartie de la réévaluation au bilan en date d'arrêté de ces instruments financiers est comptabilisée en résultat. L'évaluation de ces dérivés peut nécessiter l'utilisation de modèles développés en interne qui peuvent faire intervenir des données non observables comme les niveaux de taux d'intérêts long terme sur certaines devises ou leur volatilité. Les positions les plus complexes peuvent faire intervenir plusieurs paramètres significatifs non observables tels que les surfaces de volatilité, dans leur totalité ou en partie, pour les produits d'option les moins couramment négociés et les corrélations entre facteurs de marché tels que les parités de devises, les taux d'intérêt et les cours des actions. Elle tient compte également d'ajustements portant sur des risques de contrepartie ou de liquidité.

Compte tenu des multiples paramètres sujets aux jugements exercés par la direction, nous avons considéré que la valorisation de ces instruments financiers dérivés complexes dont la juste valeur est basée sur des données non observables constitue un point clé de l'audit des comptes d'HSBC Continental Europe.



Notre réponse

Nous avons testé l'efficacité des contrôles jugés clés pour notre audit, mis en place par la direction, pour enregistrer, valoriser et comptabiliser ces instruments financiers, en particulier ceux relatifs à :

- ✓ la validation indépendante des modèles de valorisation par le département "Markets IMR" ;
- ✓ la vérification indépendante des prix et des valorisations par le département "Product control" ;
- ✓ la détermination des ajustements de juste valeur ("FVA") ;

Nous avons aussi sollicité nos experts en risques et modèles pour réaliser sur base d'échantillons une valorisation indépendante des positions dont la valorisation est basée sur des données non observables en utilisant leurs propres modèles et paramètres de marché afin d'apprécier les valorisations issues des modèles internes d'HSBC Continental Europe.

Nous avons examiné les hypothèses, méthodologies et modèles retenus par la banque pour estimer les principaux ajustements de valorisation (risques de contrepartie et de liquidité) afin d'en apprécier la pertinence.



Au 31 décembre 2021, les instruments dérivés (incluant ceux dont la juste valeur est basée sur des données non observables) représentent 40 645 millions d'euros à l'actif et 37 645 millions d'euros au passif.

Se référer aux notes 10 et 16 de l'annexe aux comptes annuels.

Dépréciation individuelle des crédits à la clientèle de la Banque d'entreprises



Risque identifié

Dans le cadre de ses activités de prêts aux entreprises, HSBC Continental Europe estime, à la date de clôture les risques de pertes sur son portefeuille et comptabilise, le cas échéant, des provisions à ce titre. La crise de la Covid-19 a entraîné une augmentation du degré d'incertitude de cette estimation.

L'appréciation de l'existence d'un risque de non-recouvrement ainsi que le montant provisionné relèvent du jugement exercé par la direction de la banque et sont soumises à un degré élevé d'incertitude, qui s'est accru dans le contexte de la crise de la Covid-19. Celle-ci prend notamment en considération les événements indicateurs d'un risque potentiel tels que les défauts de paiements contractuels ou d'autres facteurs tels que notamment la situation financière des emprunteurs affectant leur capacité de remboursement, les secteurs économiques sur lesquels ils évoluent, la valeur de recouvrement de leurs garanties, les dividendes qui pourraient être disponibles en cas de liquidation ou de faillite ou encore la viabilité de leurs modèles économiques.

Compte tenu du caractère significatif des encours pour la banque, de l'importance du jugement de la direction dans l'estimation des provisions et d'un historique de coût du risque plus élevé dans un contexte, il est vrai, moins favorable, nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit.



Notre réponse

La direction a mis en place des contrôles afin de s'assurer de la fiabilité des calculs de dépréciation spécifique. Dans ce contexte, nous avons testé les contrôles, jugés clés pour notre audit, de manière à apprécier la pertinence des dépréciations comptabilisées. Ainsi les tests ont porté sur les contrôles relatifs à la surveillance des crédits aux processus d'examen réguliers des dossiers de crédit, et à l'approbation de dépréciations individuelles.

Nous avons fait une revue critique des tests permettant à la direction de vérifier que les provisions estimées sur la base des modèles développés étaient proportionnées aux pertes réelles observées a posteriori.

Nous avons également testé sur la base d'un échantillon de prêts sélectionnés en fonction du risque, l'adéquation des méthodologies et des politiques de provisionnement. Sur la base de cet échantillon, nous avons évalué de manière indépendante le niveau des provisions comptabilisées à dire d'experts.



Les dépréciations sur créances douteuses représentent un montant de 600 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Se référer aux notes 3 et 8 de l'annexe aux comptes annuels.

Provision pour perte sur contrat lié à la vente de l'activité de banque de détail en France



Risque identifié

Dans le cadre de la revue stratégique, HSBC Continental Europe (« HBCE ») a signé le 18 juin 2021 un Accord-Cadre avec Promontoria MMB SAS ("My Money Group" ou « MMG ») et sa filiale Banque des Caraïbes SA, relatif à la cession des activités de banque de détail de HSBC Continental Europe en France. Au [21] novembre 2021, HBCE a signé l'accord de transfert définitif avec MMG. La vente, qui est soumise aux approbations réglementaires et à d'autres conditions à remplir, comprend : l'activité de banque de détail de HSBC Continental Europe en France, la marque Crédit Commercial de France ("CCF") et 100 % des actions détenues par HSBC Continental Europe dans HSBC SFH (France) et la participation de HSBC Continental Europe dans Crédit Logement représentant 3 % du capital de Crédit Logement. Il est estimé que la perte avant impôt, y compris les coûts de transaction associés, résultant du transfert pour HBCE serait d'environ 1,8 milliard d'euros. Dans les comptes annuels au 31 décembre 2021, la provision pour perte sur contrat (1,5 milliard d'euros) et les coûts de la transaction (0,1 milliard d'euros) ont été comptabilisés. Des dépréciations d'actifs ont également été comptabilisés pour un montant de 0,2 milliard d'euros.

Compte tenu de l'importance des montants comptabilisés, et des incidences fiscales qui en résultent, nous avons considéré que la présentation de cette information en annexes, et la comptabilisation de cette perte, constituaient un point clé de l'audit.



Notre réponse

Nous avons apprécié le caractère adéquat des éléments justifiant la constatation de la provision pour perte au 31 décembre 2021. Par ailleurs, nous avons examiné la correcte identification et valorisation des actifs et passifs destinés à être cédés au bilan au 31 décembre 2021.

Nous avons procédé à une analyse des impacts fiscaux associés à cette transaction en fonction de la réglementation fiscale applicable, avec l'aide de nos experts en fiscalité et après entretien avec la Direction fiscale du Groupe. Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations communiquées au titre de cette opération dans les annexes aux comptes annuels, et notamment le paragraphe concernant les « Faits significatifs de l'exercice 2021 » décrivant le projet de vente de l'activité de banque de détail en France, la note 14 « Provisions » ainsi que les règles et méthodes comptables relatives à l'application des normes comptables françaises.



Se référer aux faits significatifs page 247 du Document d'Enregistrement Universel et aux notes 14, 30 et 31 de l'annexe aux comptes annuels.

Reconnaissance des Impôts Différés Actifs



Risque identifié

La comptabilisation des actifs d'impôts différés repose sur une évaluation des bénéfices imposables futurs qui permettront d'absorber les pertes fiscales cumulées.

Au 31 décembre 2021, 458 millions d'euros d'impôts différés actifs ont été reconnus. Ces impôts différés sont le résultat relatifs à la reconnaissance partielle de déficits fiscaux reportables. La direction a effectué une analyse de la recouvrabilité des impôts différés actifs afin d'estimer le caractère probable des bénéfices imposables futurs, en tenant notamment compte de l'incidence des effets de la vente de l'activité banque de détail et d'autres éléments non récurrents sur les résultats fiscaux du groupe d'intégration fiscale.

En raison de l'importance des impôts différés actifs enregistrés dans HSBC Continental Europe et des jugements et hypothèses significatifs de la direction nécessaires pour déterminer le quantum et la probabilité des bénéfices imposables futurs, dans un contexte de pertes récentes, nous avons considéré que la reconnaissance des impôts différés actifs était un point clé de l'audit.

L'évaluation de la direction prend en compte l'impact de la vente de l'activité de banque de détail en France, y compris l'impact que cette activité, et d'autres coûts de restructuration ponctuels, ont eu sur la rentabilité des deux précédentes années mais également sur les bénéfices imposables futurs dans un certain nombre de scénarios.



Notre réponse

Nous avons testé la conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles relatifs à la comptabilisation des actifs d'impôts différés.

Nous avons testé les données clés utilisées dans le modèle de comptabilisation des impôts différés, y compris les prévisions de trésorerie des plans approuvés par le conseil d'administration.

Nous avons apprécié la pertinence de la méthodologie et des hypothèses sous-jacentes déterminées par la direction pour évaluer le caractère recouvrable des impôts différés actifs.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations communiquées dans les annexes aux comptes annuels, et notamment la note 1 ("Principes, règles et méthodes comptables"), et la Note 31 ("Impôt sur les bénéfices")



Un total de 458 millions d'euros d'impôts différés actifs a été comptabilisé au 31 décembre 2021.

Se référer à la note 31 de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société HSBC Continental Europe par votre assemblée générale du 23 avril 2015 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 10 mai 2007 pour le cabinet BDO Paris.

Au 31 décembre 2021, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 7ème année de sa mission sans interruption et le cabinet BDO Paris dans la 15^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 23 février 2022

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

BDO Paris

 AGNES HUSSHERR

Agnès Hussherr

 Arnaud Naudan

Arnaud NAUDAN

Etats financiers sociaux

	Page
Compte de résultat social	245
Bilan social	246
Tableau des résultats comptables et des variations des capitaux propres	247
Faits significatifs de l'exercice 2021	247

Notes annexes aux comptes sociaux

1	Principes, règles et méthodes comptables	248
2	Créances sur les établissements de crédit	254
3	Crédits à la clientèle	254
4	Portefeuille de titres de transaction, de placement et d'investissement	256
5	Titres de participation, titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées	257
6	Immobilisations incorporelles	258
7	Immobilisations corporelles	258
8	Dépréciations et provisions enregistrées en coût du risque	259
9	Autres actifs	259
10	Comptes de régularisation actif	259
11	Opérations de trésorerie et interbancaires	260
12	Dépôts de la clientèle	260
13	Dettes représentées par un titre	260
14	Provisions	261
15	Autres passifs	261
16	Comptes de régularisation passif	261
17	Dettes subordonnées	262
18	Capital social	262
19	Capitaux propres	263
20	Pensions, plan de retraite	263
21	Hors bilan	264
22	Opérations sur instruments financiers à terme	265
23	Marge d'intérêts	266
24	Ventilation des revenus des titres à revenu variable	266
25	Ventilation des commissions	266
26	Gains et pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	266
27	Gains et pertes sur opérations de placement et assimilé	267
28	Ventilation des charges générales d'exploitation	267
29	Gains ou pertes sur actifs immobilisés	267
30	Résultats exceptionnels	267
31	Impôt sur les bénéfices	268
32	Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC	269
33	Implantations dans les Etats ou territoires non coopératifs	270
34	Evénements postérieurs à la clôture	270
35	Autres informations	271
	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	273
	Répartition et affectation des bénéfices	278

Compte de résultat social

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Produits / (Charges)			
Intérêts et produits assimilés	23	1 516	1 935
Intérêts et charges assimilées ¹	23	(984)	(1 400)
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés		191	176
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilés		(179)	(194)
Revenus des titres à revenu variable	24	43	26
Commissions (produits)	25	1 123	993
Commissions (charges)	25	(296)	(205)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	26	130	188
Gains ou pertes sur opérations de placement et assimilés	27	69	96
Autres produits d'exploitation bancaire		157	139
Autres charges d'exploitation bancaire		(98)	(18)
Produit net bancaire		1 672	1 736
Charges générales d'exploitation	28	(1 759)	(2 007)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(35)	(486)
Résultat brut d'exploitation		(122)	(757)
Coût du risque	8	(35)	(211)
Résultat d'exploitation		(157)	(968)
Gains et pertes sur actifs immobilisés	29	(4)	73
Résultat courant avant impôt		(161)	(895)
Résultats exceptionnels	30	(1 916)	100
Impôts sur les bénéfices	31	488	(111)
Dotations et reprises des fonds pour risques bancaires généraux et provisions réglementées		—	—
Résultat net		(1 589)	(906)

1 Excluant l'impact de la correction d'une erreur. Voir Note 30.

Bilan social

Actif

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Caisse, banques centrales et office des chèques postaux ¹		38 413	30 270
Effets publics et valeurs assimilées ³	4	14 659	20 700
Créances sur les établissements de crédit ^{1 4}	2	19 701	16 838
Opérations avec la clientèle ⁵	3	64 365	64 100
Obligations et autres titres à revenu fixe ³	4	4 506	4 420
Actions et autres titres à revenu variable	4	1 036	158
Participations et autres titres détenus à long terme	5	66	85
Parts dans les entreprises liées	5	1 185	1 359
Crédit-bail et Location avec Option d'Achat	7	309	448
Immobilisations incorporelles	6	40	42
Immobilisations corporelles	7	63	79
Autres actifs ⁶	9	18 442	33 261
Comptes de régularisation ⁶	10	35 226	54 134
Total de l'actif		198 011	225 894
Hors bilan			
Engagements de financement donnés	21	51 083	47 223
Engagements de garantie donnés	21	20 163	9 695
Engagements sur titres donnés		38 511	47 328

Passif

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Banques centrales et office des chèques postaux		22	13
Dettes envers les établissements de crédit ⁵	11	27 557	28 896
Opérations avec la clientèle ⁴	12	72 449	63 319
Dettes représentées par un titre ⁷	13	18 150	17 319
Autres passifs ^{3 6}	15	39 264	53 455
Comptes de régularisation ⁶	16	31 500	53 704
Provisions	14	2 020	593
Dettes subordonnées	17	2 629	2 629
Capital souscrit	18	491	491
Primes d'émission	19	2 155	2 155
Réserves	19	1 041	1 041
Provisions réglementées	19	—	—
Report à nouveau ²	19	2 322	3 185
Résultat de l'exercice	19	(1 589)	(906)
Acompte sur dividende	19	—	—
Total du passif		198 011	225 894
Hors bilan			
Engagements de financement reçus	21	2 780	3 324
Engagements de garantie reçus	21	27 095	17 931
Engagements sur titres reçus		35 152	47 908

- 1 Dont un ajustement des données 2020 pour 25 300 millions EUR de la catégorie 'Créances sur les établissements de crédit' à la catégorie 'Caisse, banques centrales et office des chèques postaux'.
- 2 Avant affectation proposée soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale de HSBC Continental Europe.
- 3 Après prise en compte de la présentation sur base nette des opérations relatives aux emprunts de titres. Voir Note 1, Note 4 et Note 15.
- 4 Après prise en compte des règles de netting applicables aux opérations de pensions livrées et reçues et présentation de la créance de Centralisation auprès du fond d'épargne de la Caisse des dépôts et Consignation en déduction de l'épargne réglementée. Voir Note 1, Note 2 et Note 12.
- 5 Après prise en compte des règles de netting applicables aux opérations de pensions livrées et reçues. Voir Note 1, Note 3 et Note 11.
- 6 Après prise en compte des règles de netting applicables aux dérivés et du collatéral associé; Voir Note 1, Note 9, Note 10, Note 15 et Note 16.
- 7 Dont l'impact de la correction d'une erreur. Voir Note 30.

Tableau des résultats comptables et des variations des capitaux propres

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Résultats comptables		
– globaux	(1 589)	(906)
– par action (en euros) ¹	(16)	(9)
Variations des capitaux propres (hors résultat de l'exercice 2021) (après affectation du résultat pour 2020)		
– variation de l'écart de réévaluation	–	–
– variation des réserves et du report à nouveau	(906)	(145)
– affectation du résultat de l'exercice précédent	(906)	(145)
– répartition des bénéfices	–	–
– Ajustement du report à nouveau à l'ouverture ²	43	–
– variation de réévaluation et provisions réglementées	–	–
Variation de la situation nette globale	(863)	(145)
– par action (en euros) ¹	(9)	(1)
Dividende proposé		
– global	–	–
– par action (en euros) ¹	–	–

¹ Le nombre d'actions à la fin de chaque exercice s'établit à 98 231 196 pour 2021 et 98 231 196 pour 2020.

² Dont un ajustement rétrospectif du montant à l'ouverture du report à nouveau (pour 43 millions EUR) suite à l'adoption de changements dans la comptabilisation de la dette des pensions (35 millions EUR étant attribuable au changement de méthodologie, 8 millions EUR étant attribuable au changement de la date de départ du calcul suite à la décision finale de l'IFRIC en lien avec la période de services sur lesquels les avantages au personnel sont attribués. Voir Note 1.

Faits significatifs de l'exercice 2021

Activité

Le produit net bancaire, à 1 672 millions EUR, s'inscrit en légère baisse de 64 millions par rapport à l'année 2020, dans un environnement de taux d'intérêt bas continuant d'affecter la marge d'intérêt.

Les charges d'exploitation, d'un montant de 1 759 millions EUR, sont en baisse de 248 millions EUR par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse s'explique par la non-réurrence en 2021 des coûts de restructuration, d'économies liées au plan de départ et des coûts administratifs en baisse, malgré l'augmentation de la contribution au Fonds de Résolution Unique de 106 millions EUR en 2020 contre 144 millions EUR en 2021.

Les dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles, d'un montant de 35 millions EUR, sont en baisse de 451 millions EUR par rapport à l'année 2020. Cette baisse est principalement due à la non-réurrence des dépréciations d'immobilisations corporelles et incorporelles de l'année précédente.

Le coût du risque de crédit s'établit à 35 millions EUR contre 211 millions EUR l'année précédente. Cette baisse est principalement expliquée par l'amélioration de la situation et des perspectives économiques.

Les pertes sur actifs immobilisés s'élèvent à 4 millions EUR contre une gain de 73 millions EUR en 2020, principalement du à la cession des titres Visa.

Les pertes exceptionnelles, d'un montant de 1 916 millions EUR contre un gain exceptionnel de 100 millions EUR en 2020, sont principalement dues à la comptabilisation d'une provision pour pertes sur contrat, associée à des dépréciations et aux coûts de vente suite à la signature de l'accord-cadre relatif à la cession des activités de banque de détail de HSBC Continental Europe en France.

Le résultat net affiche une perte de 1 589 millions EUR contre une perte de 906 millions EUR en 2020.

Au 31 décembre 2021, le **total du bilan** de HSBC Continental Europe s'élève à 198 milliards EUR contre 226 milliards EUR au 31 décembre 2020.

Cession des activités de banque de détail en France

Dans le cadre de la revue stratégique, HSBC Continental Europe a signé le 25 novembre 2021 un accord-cadre avec Promontoria MMB SAS ("My Money Group"), sa filiale Banque des Caraïbes SA et "My Money Bank", relatif à la vente planifiée de l'activité de banque de détail de HSBC Continental Europe en France. Cela fait suite à la signature d'un Protocole d'Accord le 18 juin 2021 et à la conclusion des processus d'information et de consultation des parties avec leurs comités d'entreprise respectifs.

En parallèle, plusieurs autres accords ont été conclus visant à assurer la continuité de service des clients de banque de détail de HSBC Continental Europe détenteurs de produits de gestion d'actifs auprès de HSBC Global Asset Management (France) et HSBC REIM (France), et de protection et / ou d'assurance vie avec HSBC Assurances Vie (France).

La cession, qui est soumise aux approbations réglementaires et à la satisfaction d'autres conditions, comprend : l'activité de banque de détail de HSBC Continental Europe en France, la marque Crédit Commercial de France ("CCF") et 100 % des actions détenues par HSBC Continental Europe dans HSBC SFH (France) et la participation de HSBC Continental Europe dans Crédit Logement représentant 3 % du capital de Crédit Logement. La perte avant impôt générée pour HSBC Continental Europe est de 1,8 milliard EUR, comprenant les provisions pour pertes sur contrat (1,5 milliard EUR), la dépréciation d'actifs corporels et de titres de participation (0,2 milliard EUR) ainsi que les coûts de la vente (0,1 milliard EUR). Suite à la signature de l'accord-cadre relatif à la vente planifiée de l'activité de banque de détail, une provision pour perte a été comptabilisée et considérée comme substantiellement déductible, résultant en une déduction fiscale dans le bénéfice imposable pour un montant de 382 millions EUR.

Au 31 décembre 2021, la valeur du total des actifs de l'activité objet du transfert potentiel s'élevait à 24,1 milliards EUR, dont 21,9 milliards EUR de soldes de prêts clients. L'activité disposait également de comptes créditeurs de la clientèle à hauteur de 19,9 milliards EUR. Voir la section « La stratégie du Groupe HSBC déclinée en Europe continentale » page 4.

Financement via "Targeted Long-Term Refinancing Operation" ("TLTROs")

En Septembre 2021, HSBC Continental Europe a remboursé EUR 0,5 milliard au titre du TLTRO III ce qui porte la dette à 11,2 milliards EUR à fin Décembre 2021. La dette TLTRO III est émise à des conditions inférieures au prix de marché dans la mesure où elle est émise à un taux inférieur au taux "Main Referencing Operation", au ou en dessous du taux des facilités de dépôt *Deposit Facility Rate*. Le taux d'intérêt de la dette TLTRO III peut être égal au taux de marché, MRO pour la période avant le 24 juin 2020 et après le 23 juin 2022 ou MRO moins 50 bps sur la période allant du 24 juin 2020 au 23 juin 2022. Le taux d'intérêt de la dette TLTRO III peut être égal au MRO moins 50bps ou au taux des facilités de dépôt (FD) moins 50 points de base sur la période allant du 24 juin 2021 au 23 juin 2022 avec un cap à moins 1 % et égal au taux des facilités de dépôt sur la période restante si l'entité maintient l'origination des prêts de référence au niveau requis sur les différentes périodes (objectif en terme d'origination).

Au 31 décembre 2021, HSBC Continental Europe a jugé qu'il remplissait les critères d'origination correspondants à la seconde tranche du TLTRO III et qu'en conséquence les intérêts correspondants au taux d'intérêt inférieur aux conditions de marché anticipées sur la seconde période de douze mois seraient perçus (FD moins 50bps).

Le bénéfice correspondant à un taux d'intérêt inférieur aux conditions de marché a été traité à l'origine et ultérieurement comme une subvention en accord avec les dispositions d'IAS20 "Traitement comptable et informations en annexe au titre des subventions".

En conséquence, 115 millions EUR ont été enregistrés sur la ligne intérêts et produits assimilés dans les états financiers 2021 dont 28 millions EUR correspondant à l'atteinte des critères au titre de la seconde période et 28 millions EUR seront enregistrés en 2022 et correspondent à une compensation du soutien à l'économie réelle sur cette même période. Les éléments de politiques comptables et les principaux jugements sont mentionnés dans les notes 1.1 (a) et 1.2 (o) des Etats financiers consolidés.

Remboursements et nouvelles émissions

En juin 2021, HSBC Continental Europe a émis deux séries de titres non privilégiés avec des échéances de 7 et 8 ans pour un montant notionnel total de 800 millions EUR, souscrits par HSBC Bank plc et comptabilisés en Dettes représentées par un titre.

En décembre 2021, afin de répondre aux exigences du TLAC et conformément à l'AOP 2021, il est proposé que HSBC Continental Europe émette 600 millions EUR d'obligations Senior Non Preferred ("SNP") au quatrième trimestre 2021.

1 Principes, règles et méthodes comptables

HSBC Holding plc, dont le siège social se situe à Londres, établit des états financiers consolidés dont la filiale HSBC Continental Europe fait partie. HSBC Continental Europe, dont le siège social est à Paris, établit elle-même des comptes consolidés. Ces états financiers sont disponibles sur le site Internet www.hsbc.fr ou www.hsbc.com.

Les comptes de HSBC Continental Europe sont établis conformément aux règlements 2014-03 et 2014-07.

Règlements et méthodes comptables adoptés au cours de l'exercice 2021

En Novembre 2021, l'autorité des normes comptables (ANC) a amendé la recommandation 2013-02 du 7 novembre 2013 afin de clarifier la période de services au titre de laquelle les avantages au personnel octroyés pour les régimes à prestations définies devaient être pris en compte. HSBC Continental Europe a réévalué la dette et considéré que cette dernière devait être étalée sur la durée de services précédant le départ à la retraite des employés. Cette modification a donné lieu à une réduction à hauteur de 43 millions EUR enregistrés dans les capitaux propres d'ouverture en report à nouveau. Voir Note 20 Pensions, plan de retraite.

En 2020, HSBC Continental Europe a procédé à un changement volontaire de politique comptable permettant l'application de règles de compensation lorsqu'il peut être établi que les obligations réciproques sont réglées sur base nette pour une même contrepartie, une même devise et une même date de maturité conformément aux accords contractuels en vigueur pour lesquels le droit de régler sur base nette peut être exercé. En 2021, le périmètre a été étendu aux instruments dérivés de transaction (dérivés de trading) et au collatéral associé lorsque il peut être établi que les conditions préalables à la compensation sont respectées.

(a) Comptabilisation et amortissement des immobilisations

HSBC Continental Europe applique les dispositions des articles 214-1 à 214-27. Évaluation des actifs postérieurement à leur date d'entrée du règlement n° 2014-03 de l'ANC relatives à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

HSBC Continental Europe applique l'approche par composants pour l'enregistrement et l'amortissement des immobilisations.

Immeubles d'exploitation et de placement

Pour les immeubles d'exploitation et de placement, HSBC Continental Europe a appliqué l'approche par composants en retenant *a minima* les composants et les modes et durées d'amortissements suivants :

Composants	Modes et durées d'amortissements
Infrastructures	
Construction	25 et 50 ans linéaire
Gros œuvre	25 ans linéaire
Installations techniques	
Climatisation Ventilation Chauffage	10 ans linéaire
Installation électrique lourde	10 ans linéaire
Installation téléphonique et électricité légère	10 ans linéaire
Installation sécurité	10 ans linéaire
Agencements	
Travaux et agencements de second œuvre	10 ans linéaire

Fonds de commerce

Les fonds de commerce acquis sont susceptibles de faire l'objet d'une dépréciation en cas d'indices objectifs de perte de valeur.

Mali de fusion

Le mali technique est affecté selon les modalités prévues à l'article 745-6 du règlement 2014-03 aux différents actifs apportés concernés et inscrit dans les comptes conformément aux règles précisées à l'article 745-7.

Le mali technique est amorti ou rapporté au résultat selon les mêmes règles et dans les mêmes conditions que les actifs sous-jacents auxquels il est affecté. Voir Note 6.

Autres immobilisations

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés :

Composants	Modes et durées d'amortissements
Matériel de bureau	5 ans, dégressif ou linéaire
Mobilier	5 à 10 ans, dégressif ou linéaire
Matériel informatique	3 à 7 ans, dégressif ou linéaire
Logiciels	3, 5 ou 10 ans, linéaire

Immobilisations données en location – crédit-bail mobilier

Les immobilisations données en location dans le cadre de l'activité de crédit-bail mobilier sont enregistrées conformément aux principes comptables définis par l'avis n° 2006-C du 4 octobre 2006 du Comité d'Urgence afférents à l'interprétation des dispositions de l'avis n° 2004-15 du 23 juin 2004 du CNC relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs excluant dans les comptes individuels les contrats de location au sens d'IAS 17 du champ d'application des articles 211-1 à 224-4 du règlement n° 2014-03 de l'ANC.

Les immobilisations données en location dans le cadre de l'activité de crédit-bail mobilier sont amorties, en utilisant la méthode linéaire, sur la durée réelle d'utilisation mais sans excéder la durée du contrat de location.

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

- mobilier et matériel de bureau : 5 ans ;
- matériel informatique : 3 ans ;
- matériel et outillage : 5 à 7 ans.

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles données en location sont portées dans les charges sur opérations de crédit-bail et location avec option d'achat ou de location simple.

Dans la comptabilité financière, l'encours financier des contrats est substitué aux immobilisations nettes données en location. La différence entre les encours financiers et la valeur nette comptable des immobilisations est représentée par la réserve latente brute.

(b) Portefeuille titres

Les opérations sur titre sont enregistrées conformément aux principes comptables définis aux articles 2311-1 à 2391-1 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes :

- les titres de transaction ;
- les titres de placement ;
- les titres d'investissement ;
- les titres de l'activité du portefeuille ;
- les autres titres détenus à long terme ;
- les titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Les titres sont enregistrés au bilan en date de règlement.

Titres de transaction

Les titres de transaction sont à l'origine des titres négociables sur un marché actif, acquis ou vendus dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme et détenus dans le cadre de l'activité de mainteneur de marché ou gérés dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction.

Les titres de transaction sont enregistrés à leur prix de revient (coupon couru inclus s'il s'agit de titres à revenu fixe). A la date de clôture, ces titres sont évalués au prix du marché et les variations de valeur sont portées dans le compte de résultat.

Titres de placement

Les titres de placement sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres visés aux articles 2351-1, 2351-2 et 2351-3 du règlement n° 2014-07 de l'ANC acquis dans une optique de rendement et pouvant faire l'objet d'une revente à plus ou moins brève échéance.

A la date d'acquisition, ils sont enregistrés au bilan à leur prix d'acquisition.

A la clôture de la période, les titres de placement sont évalués individuellement au plus bas prix de revient ou du prix de marché.

Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation.

Titres d'investissement

Sont considérés comme des titres d'investissement les titres à revenu fixe qui ont été acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à l'échéance.

Les titres d'investissement sont enregistrés à la date de leur acquisition au prix d'acquisition.

Les titres d'investissement sont maintenus à leur coût historique.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres.

Notes annexes aux comptes sociaux

Lors de l'arrêté comptable, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable, corrigée des amortissements et reprises des différences décrites ci-dessus, et le prix de marché des titres à revenu fixe ne font pas l'objet d'une dépréciation, sauf s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles et sans préjudice des dépréciations à constituer en application des dispositions du Titre 2 du livre II du présent règlement, traitant du risque de crédit sur les titres, s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Titres de l'activité de portefeuille

Cette rubrique regroupe les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. C'est notamment le cas des titres détenus dans le cadre d'une activité de capital risque.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention.

Autres titres détenus à long terme

Les "Autres titres détenus à long terme" sont des actions et valeurs assimilées que HSBC Continental Europe entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice. Ces titres sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité.

Les modalités d'évaluation de la valeur d'utilité sont précisées ci-après.

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

La rubrique "Titres de participation et parts dans les entreprises liées" regroupe les titres détenus de façon durable (titres de participation) et les titres de filiales (parts dans les entreprises liées).

Les titres de participation sont évalués individuellement au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur d'utilité déterminée ci-après.

L'appréciation de la valeur d'utilité des titres de l'activité de portefeuille, des autres titres détenus à long terme et des titres de participation est effectuée selon une approche globale reposant sur la combinaison de différents critères :

- l'appréciation économique et financière de la société fondée essentiellement sur la valeur de son actif net réévalué ;
- l'appréciation du marché fondée sur des études d'analystes financiers ;
- l'évolution des cours de Bourse pour les sociétés cotées, et pour les titres de participation, la prise en compte des relations spécifiques pouvant exister entre HSBC Continental Europe et chacune des sociétés concernées.

Comptabilisation des plus ou moins-values

Les plus ou moins-values sur titres de transaction sont enregistrées dans la rubrique "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation".

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dépréciations sur titres de placement sont enregistrés dans la rubrique "Gains ou pertes sur opérations de placement et assimilés".

Concernant les autres titres, les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dépréciations sont enregistrés dans la rubrique "Gains et pertes sur actifs immobilisés" du compte de résultat.

Opérations de pension livrée

Les opérations de cession ou d'acquisition temporaires de titres qui s'inscrivent juridiquement dans le cadre de la loi n° 93-1444 du 31 décembre 1993 modifiée par la loi n° 2003-1311 du 30 décembre 2003, dites de pension livrée sur titres, sont sans incidence sur la composition et la valorisation du portefeuille titres. Au plan comptable, conformément aux articles 2411-1 à 2412-4 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, elles sont traitées comme des opérations de financement, la contrepartie des mouvements de trésorerie étant, suivant le sens de l'opération, une créance ou une dette. Les produits et charges perçus ou supportés par le cessionnaire ou le cédant sont comptabilisés en intérêts.

Valeurs reçues ou données en pension

Les opérations de pension qui ne sont pas effectuées dans le cadre de la loi n° 93-1444 sont classées sous cette rubrique dans le bilan. Leur traitement comptable est identique à celui décrit ci-dessus pour les pensions livrées.

Un traitement similaire est appliqué aux opérations de :

- "Buy and sell back" et "sell and buy back"
- prêts / emprunts de titres garantis par des dépôts cash.

Conformément au changement volontaire de politique comptable mis en œuvre par HSBC Continental Europe en 2020, les opérations de pensions données et reçues sont présentées sur base nette.

Prêts et emprunts

Les opérations de prêts et d'emprunts de titres sont enregistrées conformément à l'article 2361-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

Conformément aux dispositions du règlement 2020-10, les titres empruntés sont présentés en déduction de la dette représentative des titres empruntés.

(c) Créances et dettes

Prêts évalués individuellement

Créances douteuses et douteuses compromises

Les créances douteuses et douteuses compromises sont comptabilisées conformément à l'article 2222-1 du règlement 2014-07 de l'ANC.

Sont classées en créances douteuses les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque probable ou certain de non-recouvrement total ou partiel.

La segmentation des encours chez HSBC Continental Europe se reflète dans le système de notation interne des crédits en vigueur dans notre établissement : aux clients sains correspond une Note allant de 1 à 8 ; les clients douteux non compromis se voient attribuer la Note 9 ; la Note 10 est réservée aux douteux compromis, y compris les créances irrécouvrables avant leur passage en pertes.

Sont ainsi classées en créances douteuses :

- les créances impayées depuis plus de trois mois pour tous les types de crédit et le crédit-bail mobilier, ce délai étant porté à plus de six mois en matière de crédit immobilier ou de crédit-bail immobilier et à plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales ;
- les créances présentant des critères de risque avéré ;
- les créances qui, avant même l'expiration de ces délais, présentent un caractère contentieux (redressement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, etc.) ;
- les créances issues de restructurations pour lesquelles le débiteur est à nouveau en défaut.

HSBC Continental Europe applique les dispositions de l'article 2221-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC relatif au caractère douteux des découverts. Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que :

- le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par HSBC Continental Europe ; ou
- le débiteur a été averti que son encours dépasse une limite fixée par HSBC Continental Europe dans le cadre de son dispositif de contrôle interne ; ou
- le débiteur a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Le déclassement en douteux d'une créance entraîne immédiatement celui de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie, selon le principe de contagion, et le cas échéant, le déclassement en douteux des contreparties du même groupe, selon une analyse au cas par cas. En application de l'article 2221-8, 2231.3 du règlement 2014-07 de l'ANC relatif au traitement comptable du risque de crédit, HSBC Continental Europe a mis en œuvre les dispositions spécifiques portant sur les créances restructurées et les créances douteuses compromises.

En application de l'article 2221-8 du règlement 2014-07 de l'ANC, sont considérées comme douteuses compromises les créances dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Il s'agit des créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée ou pour lesquelles le contrat a été résilié en cas de crédit-bail, ainsi que des créances classées en douteux depuis plus d'un an, sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé compte tenu des informations sur les perspectives de recouvrement disponibles à ce stade. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur paiement effectif.

Retour en encours sain

Un encours devenu douteux peut être à nouveau classé dans la catégorie des encours sains lorsque le paiement des échéances initiales de cet encours a repris de manière régulière, sans incident de paiement conformément à l'article 2221-5 du règlement 2014-07 de l'ANC.

Concernant les crédits restructurés, le classement en encours douteux peut être abandonné si, d'une part, l'encours respecte la condition précédente et, d'autre part, le risque sur la contrepartie est levé.

Instruments de réduction des risques

La banque a recours aux différents instruments usuels de réduction des risques : cautionnement, garanties réelles (réévaluées au moins annuellement, selon leur nature) et, de façon marginale, achat de dérivés de crédit ("CDS"). Dans ce dernier cas, la réduction des risques n'est prise en compte que dans la mesure où le dérivé répond aux critères réglementaires le permettant (durée, devise, etc.).

Enregistrement en résultat

Les dotations pour dépréciations des créances douteuses et douteuses compromises, prises en charge pour la détermination du résultat de l'activité bancaire, sont déterminées chaque année en fonction des risques de non-recouvrement évalués après analyse individuelle de chacun des dossiers concernés. Conformément à l'article 2231-1 du règlement 2014-07 de l'ANC, les dépréciations sur créances douteuses et douteuses compromises sont égales à la différence entre la valeur actualisée des flux de récupération futurs attendus et la valeur brute comptable de l'actif. Ces dépréciations ne peuvent pas être inférieures aux intérêts enregistrés sur les encours douteux non encaissés.

Au compte de résultat, les dotations et reprises sur dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties sont comptabilisées sur la ligne "Coût du risque".

Prêts évalués sur base de portefeuille

Les créances douteuses ne sont pas évaluées sur la base de portefeuille ; les dépréciations sont évaluées sur base individuelle.

Décotes sur créances restructurées

En application des articles 2221-5 et 2231-3 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, HSBC Continental Europe met en œuvre les dispositions spécifiques portant sur les créances restructurées.

Lors de la restructuration, tout abandon de principal ou d'intérêt, échu ou couru, est constaté en perte.

Par ailleurs, au moment de la restructuration, le prêt restructuré fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration. Le taux d'actualisation retenu est le taux d'intérêt effectif d'origine pour les prêts à taux fixe, ou le dernier taux effectif avant la date de restructuration déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable.

Cette décote est enregistrée en coût net du risque lors de la restructuration puis reprise en marge d'intérêts sur la durée restant à courir de la créance.

Application du taux d'intérêt effectif

En application des articles 2111-1 à 2171 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, HSBC Continental Europe a mis en œuvre la comptabilisation de l'étalement des commissions et des coûts liés à l'octroi d'un prêt avec effet rétroactif au 1er janvier 2010.

(d) Dettes envers les établissements de crédit et opérations avec la clientèle

L'ensemble des dettes est enregistré au coût amorti. Sont incluses dans ces rubriques les opérations de pension. Quant aux intérêts courus sur ces dettes, ils sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

(e) Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont classées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés enregistrés au sein des dettes subordonnées.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt, les frais afférents à leur émission étant répartis linéairement sur cette même durée.

(f) Provisions

Conformément au règlement n° 2014-03 de l'ANC article 3222, les provisions sont constatées lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente attendue du bénéficiaire (qu'il soit connu ou pas), sera nécessaire pour éteindre une obligation juridique ou implicite du fait d'événements passés et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Provisions pour retraites et autres avantages

HSBC Continental Europe a choisi d'adopter la recommandation 2013-02 de l'ANC relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

HSBC Continental Europe fait bénéficier certains salariés d'avantages à long terme et d'avantages postérieurs à l'emploi à savoir régimes de retraite et indemnités de fin de carrière.

Les coûts comptabilisés pour le financement des régimes à prestations définies sont déterminés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées, chaque régime faisant l'objet d'évaluations actuarielles annuelles.

Les profits et pertes actuariels sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Le coût des services de l'année, le rendement attendu des actifs du régime, le coût des services passés, ainsi que l'effet de désactualisation des passifs du régime sont comptabilisés en charges d'exploitation.

L'engagement net au titre des prestations définies comptabilisé au bilan représente la valeur actuelle des obligations de prestations définies corrigée des coûts de services passés non comptabilisés et diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Tout actif résultant de ce calcul est limité au coût des services passés non comptabilisés, augmenté de la valeur actuelle des remboursements disponibles des futures cotisations au régime.

Les versements aux régimes à cotisations définies et aux régimes de retraite publics sont comptabilisés en charge à la date à laquelle ils sont dus lorsque les obligations de HSBC Continental Europe au titre des régimes sont équivalentes à celles d'un régime à cotisations définies.

Provision sur PEL et CEL

Les Comptes Epargne Logement ("CEL") et les Plans d'Epargne Logement ("PEL") sont des instruments financiers spécifiques institués par la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Conformément aux articles 2621-1 à 2624-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC relatifs à la comptabilisation des comptes et plans d'épargne logement dans les établissements habilités à recevoir des dépôts d'épargne logement et à consentir des prêts d'épargne logement, HSBC Continental Europe provisionne les conséquences défavorables des engagements sur PEL / CEL dans ses comptes sociaux.

Les engagements PEL sont évalués par génération, sans compensation entre les générations. Les engagements CEL sont considérés comme une seule et même génération, distincte de celles des PEL.

Les provisions liées aux conséquences défavorables de ces engagements sont calculées sur la base d'un modèle qui tient compte :

- d'une estimation du comportement futur d'épargne et de crédit de la clientèle, résultant de données historiques ;
- de la valeur des différents paramètres de marché, notamment taux et volatilité, déterminés à partir de données observables à la date d'évaluation.

Provision au titre des paiements à base d'actions

Paiement à base d'actions du Groupe HSBC

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par HSBC Holdings Plc.

Le personnel de HSBC Continental Europe bénéficie des avantages suivants :

- Depuis 2006, HSBC Holdings Plc a mis en place des plans d'actions HSBC Holdings Plc.
- Le personnel peut avoir la possibilité de souscrire des actions HSBC Holdings Plc dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise.

Plan d'attribution d'actions

HSBC Continental Europe octroie des plans d'attributions d'actions à ses employés en contrepartie des services rendus.

La charge est enregistrée en résultat sur la période entre la date d'attribution et la date d'acquisition.

L'annulation de la charge peut résulter de l'incapacité à remplir les conditions d'acquisition pendant la période d'acquisition.

Le montant enregistré en résultat est ajusté pour tenir compte de la réalité des actions attribuées en date d'acquisition (certaines actions attribuées n'étant pas acquises en raison du non-respect par les salariés du critère de présence ou de performance).

(g) Positions de change

Les positions de change opérationnelles actives et passives en devises sont réévaluées au cours en vigueur à la clôture de la période et les profits ou pertes ainsi dégagés sont inclus dans les produits ou charges d'exploitation bancaire.

(h) Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme non dénoués à la date de clôture et couverts par des opérations au comptant sont réévalués au cours du comptant de fin de la période. Les reports ou déports calculés lors de leur conclusion sont enregistrés *prorata temporis* au compte de résultat. Les contrats de change à terme secs ou couverts par des instruments à terme sont réévalués au cours du terme restant à courir.

(i) Instruments financiers à terme

Le groupe HSBC Continental Europe est actif sur l'ensemble des marchés des instruments financiers, soit pour le compte de sa clientèle, soit dans une optique de couverture d'éléments de bilan ou d'arbitrage.

Options de taux et de change

Les options sont des contrats passés entre deux parties qui confèrent à l'une d'elles, l'acheteur, le droit d'acheter ou de vendre un actif réel ou un autre instrument financier appelé "actif sous-jacent" au terme d'une certaine période, à un prix convenu au moment de la conclusion du contrat.

Les contrats d'options se traduisent par le versement d'une prime par l'acheteur au vendeur. HSBC Continental Europe traite des options de taux et des options de change.

Les principes de base du traitement comptable de ces différents produits sont identiques.

A la conclusion du contrat, le montant notionnel de "l'actif sous-jacent" sur lequel porte l'option est enregistré en hors bilan.

En matière de produits et de charges, on distingue les contrats de couverture, des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché ou d'arbitrage :

- les produits et charges relatifs aux opérations de couverture sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert ;
- les soultes constatées lors de la résiliation ou de l'assignation d'un contrat d'échange de taux d'intérêt ou de devises sont rapportées immédiatement au compte de résultat. Toutefois lorsqu'un contrat répondait initialement aux conditions définies aux points b) ou c) de l'article 2522-1 et que ce contrat est soit assigné, soit résilié et éventuellement remplacé par un autre contrat ou instrument équivalent, ces soultes peuvent être rattachées *prorata temporis* ;
- dans le cas des opérations de marché, les positions sont revalorisées en date de situation. Pour les opérations cotées sur un marché organisé ou assimilé au sens des articles 2511-1 à 2516-1 du Livre II – Titre 5 – Chapitre 1 relatif à la comptabilisation des instruments financiers à terme de taux d'intérêts, du règlement n° 2014-07 de l'ANC, les variations de valeur de la position sont inscrites au compte de résultat, soit par le biais des appels de marge, soit directement à la suite d'un calcul mathématique lorsque les options ne sont pas cotées.

Contrats à terme de taux d'intérêts

Le mode de comptabilisation est identique à celui décrit ci-dessus pour les options.

Contrats d'échange de devises et / ou de conditions d'intérêts (swaps, FRA)

Les contrats d'échange de devises et / ou de conditions d'intérêts sont enregistrés conformément aux articles 2521-1 et 2529-1 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

Les contrats sont comptabilisés distinctement selon qu'ils ont pour objet :

- de maintenir des positions ouvertes isolées afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt ;
- de couvrir, de manière identifiée dès l'origine, conformément à l'article 4 du règlement n° 88-02 du CRBF modifié susvisé, le risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes, ou le risque de crédit dans le cas des *Credit Default Swaps* ("CDS") ;
- de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement sur l'actif, le passif et le hors bilan ;
- de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (activité de *trading*).

Sur le plan comptable, les méthodes utilisées diffèrent selon qu'il s'agit d'opérations de couverture ou d'opérations réalisées dans le cadre de l'activité de *trading*.

Les résultats des opérations de couverture d'actifs ou de passifs sont enregistrés *prorata temporis*. Il en est ainsi notamment pour les *swaps* négociés dans le cadre de la gestion actif / passif du risque global de taux.

Les résultats sur les positions gérées dans le cadre d'un portefeuille de *swaps* de transaction sont évalués en valeur actuelle après prise en compte d'une réfaction effectuée pour tenir compte des risques de contrepartie et des coûts futurs de gestion du portefeuille.

Dans les activités de marchés, les contrats négociés par HSBC Continental Europe sont réévalués aux conditions du marché dès la date de négociation.

Les montants des notionnels sont inscrits en hors bilan.

Règles de compensation

Lorsque qu'il peut être établi que les obligations réciproques sont réglées sur base nette pour une même contrepartie, une même devise et une même date de maturité conformément aux accords contractuels en vigueur pour lesquels le droit de régler sur base nette peut être exercé, des règles de compensation sont appliquées. Par ailleurs, lorsque les conditions préalables au netting sont respectées, la compensation est appliquée aux instruments dérivés ainsi qu'au collatéral associé.

Risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme

La correction de valeur au titre du risque de contrepartie est au moins égale au coût en fonds propres déterminé dans les conditions précisées à l'article 2525-3 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

Notes annexes aux comptes sociaux

(j) Résultats exceptionnels

Ce poste comprend exclusivement les produits et les charges avant impôt, qui sont générés ou surviennent de manière exceptionnelle et qui ne relèvent pas de l'activité courante de l'établissement et le cas échéant, les corrections d'erreur significatives identifiées.

(k) Impôts différés

Des impôts différés sont constatés sur la base des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et la valeur fiscale attribuée à ces actifs et passifs. En règle générale, tous les écarts temporaires imposables donnent lieu à l'enregistrement d'un passif d'impôt différé tandis que les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il existe une probabilité de bénéfices imposables futurs sur lesquels affecter ces écarts temporaires déductibles.

Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'imposition applicables prévisionnels sur les périodes auxquelles les actifs seront réalisés ou les passifs réglés.

(l) Information sectorielle

L'information n'est pas disponible sur la base des comptes sociaux mais est détaillée sur une base consolidée page 13 et les suivantes dans le rapport de gestion.

2 Créances sur les établissements de crédit

Ventilation des encours selon la durée restant à courir

	31 décembre 2021 €m	31 décembre 2020 €m
Total après déduction de la créance de centralisation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation¹	19 701	16 838
Créance de centralisation Caisse des Dépôts et Consignation présentée en déduction de l'épargne réglementée ²	1 803	1 671
Netting titres reçus en pension livrée ²	25 072	29 434
Total avant netting¹	46 576	47 943
A vue¹	2 756	2 340
A terme	43 621	45 512
≤ 3 mois	40 212	37 521
> 3 mois et ≤ 1 an	653	4 833
> 1 an et ≤ 5 ans	2 752	3 001
> 5 ans	4	157
Créances rattachées	198	91
Total général	46 576	73 243
– dont:		
titres reçus en pension livrée	38 236	39 851
prêts subordonnés	40	47

1 Dont un ajustement des données 2020 pour 25 300 millions EUR de la catégorie 'Créances sur les établissements de crédit' à la catégorie 'Caisse, banques centrales et office des chèques postaux'.

2 Voir Note 1.

3 Crédits à la clientèle

Ventilation des encours par nature

	31 décembre 2021 €m	31 décembre 2020 €m
Total	64 365	64 100
Netting titres reçus en pension livrée	5 817	2 890
Total avant netting	70 182	66 990
Créances commerciales	2 490	2 601
Comptes ordinaires débiteurs	2 763	3 067
Autres concours à la clientèle	64 929	61 322
Total	70 182	66 990
– dont:		
crédits éligibles au refinancement de la Banque centrale européenne ou Banque de France	22 790	22 952
titre reçus en pension livrée	13 650	13 993

Ventilation des encours par qualité

	31 décembre 2021			31 décembre 2020	
	Encours sains €m	Encours douteux €m	Dépréciation sur encours douteux €m	Total €m	Total €m
Crédits aux particuliers	18 375	170	(96)	18 449	17 802
Crédits à la clientèle financière	3 582	—	—	3 582	2 040
Crédits à la clientèle non financière	33 680	1 233	(503)	34 410	33 065
Titres reçus en pension livrée	13 650	—	—	13 650	13 993
Créances rattachées	90	1	—	91	90
Total	69 377	1 404	(599)	70 182	66 990
– dont :					
prêts subordonnés				—	—
créances douteuses non compromises brutes				1 007	1 212
créances douteuses compromises brutes				397	421
dépréciations sur créances douteuses non compromises brutes				(318)	(341)
dépréciations sur créances douteuses compromises brutes				(281)	(297)

Ventilation des encours selon la durée restant à courir

	31 décembre 2021 €m	31 décembre 2020 €m
A vue ¹	2 941	3 348
A terme	67 150	63 552
≤ 3 mois	16 759	14 666
> 3 mois et ≤ 1 an	10 357	12 275
> 1 an et ≤ 5 ans	24 783	21 491
> 5 ans	15 251	15 120
Créances rattachées ¹	91	90
Total	70 182	66 990

¹ Dont un ajustement des données 2020 pour 81 millions EUR de la catégorie 'A vue' à la catégorie 'Créances rattachées'.

4 Portefeuilles de titres de transaction, de placement et d'investissement

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	Valeur nette comptable €m	Valeur nette comptable €m
Effets publics et valeurs assimilées	17 415	24 629
– Titres de transaction	14 943	20 491
– Titres de placement	2 467	4 129
– Titres d'investissement	–	–
– Créances rattachées	5	9
– dont : titres empruntés présentés en déduction de la dette sur titres empruntés	2 756	3 929
Effets publics et valeurs assimilées après netting	14 659	20 700
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 506	5 183
Titres de transaction	1 047	1 474
– obligations et autres titres cotés	1 047	1 474
– obligations non cotées, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	–	–
Titres de placement	2 880	3 130
– obligations cotées	2 773	3 098
– obligations non cotées, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	107	32
Titres d'investissement	570	570
– obligations cotées	570	570
– obligations non cotées, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	–	–
Créances rattachées	9	9
– dont : titres subordonnés	470	470
titres empruntés présentés en déduction de la dette sur titres empruntés ¹	6	763
Obligations et autres titres à revenu fixe après netting	4 506	4 420
Actions et autres titres à revenus variable et TAP	1 036	158
Titres de transaction	997	–
– actions cotées	997	–
– actions et autres titres non cotés	–	–
Titres de placement	–	–
– actions cotées	–	–
– actions et autres titres non cotés	–	–
Titres de l'activité de portefeuille ("TAP")	39	158
– TAP cotés	–	–
– TAP non cotés	39	158
Total	22 957	29 970

Ventilation des effets publics et obligations par durée restant à courir

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	€m	€m
Effets publics et valeurs assimilées		
≤ 3 mois	1 245	1 032
> 3 mois et ≤ 1 an	1 392	2 448
> 1 an et ≤ 5 ans	4 973	5 899
> 5 ans	9 800	15 241
Créances rattachées	5	9
Total	17 415	24 629
Obligations et autres titres à revenu fixe		
≤ 3 mois	179	192
> 3 mois et ≤ 1 an	395	426
> 1 an et ≤ 5 ans	2 629	2 812
> 5 ans	1 294	1 744
Créances rattachées	9	9
Total	4 506	5 183

Valeur estimée du portefeuille de titres de placement et des titres de l'activité de portefeuille ("TAP")

	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
	Valeur nette comptable €m	Valeur estimée €m	Valeur nette comptable €m	Valeur estimée €m
Effets publics et valeurs assimilées	2 467	2 490	4 129	4 214
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 880	2 873	3 130	3 174
Actions et autres titres à revenu variable et TAP	39	45	158	199
Total titres de placement et TAP (hors créances rattachées)	5 386	5 408	7 417	7 587

Le portefeuille de titres de placement est constitué essentiellement de titres à revenu fixe dont le risque de taux est généralement couvert. Les règles d'évaluation de ce portefeuille sont indiquées dans la Note 1b.

Plus et moins-values latentes sur titres de placement et titres de l'activité de portefeuille ("TAP")

	31 décembre 2021		
	Avant provisions €m	Provisions Nettes de couverture €m	Plus-values/ moins-values nettes €m
Plus-values latentes sur titres de placement et TAP¹	54	—	54
– effets publics et valeurs assimilées	34	—	34
– obligations et autres titres à revenu fixe	14	—	14
– actions et autres titres à revenu variable et TAP	6	—	6
Moins-values latentes sur titres de placement et TAP¹	37	5	32
– effets publics et valeurs assimilées	11	—	11
– obligations et autres titres à revenu fixe	22	1	21
– actions et autres titres à revenu variable et TAP	4	4	—

¹ Dont latent des instruments dérivés de couverture associés : 13 millions EUR.

Informations complémentaires sur les titres données en application du règlement 2014-07 de l'ANC en date du 26 novembre 2014

Aucun titre d'investissement n'a été cédé durant l'exercice.

La surcote (différence non amortie entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres) des titres de placement et d'investissement s'élève à 8,5 millions EUR pour 2021 et à 76 millions EUR pour 2020.

Aucun titre n'a fait l'objet d'un transfert d'un portefeuille à un autre en 2021 ou en 2020.

5 Titres de participation, titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	Valeur nette comptable €m	Valeur nette comptable €m
Titres de participation	34	64
Titres cotés	—	—
– établissements de crédit	—	—
– autres	—	—
Titres non cotés	34	64
– établissements de crédit	9	45
– autres	25	19
Autres titres détenus à long terme	32	21
Titres cotés	—	—
– établissements de crédit	—	—
– autres	—	—
Titres non cotés	32	21
– établissements de crédit	—	—
– autres	32	21
Parts dans les entreprises liées	1 185	1 359
Titres cotés	—	—
– établissements de crédit	—	—
– autres	—	—
Titres non cotés	1 185	1 359
– établissements de crédit	407	583
– autres	778	776
Créances rattachées	—	—
Total (y compris réévaluation légale de 1976)	1 251	1 444

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	€m	€m
Valeurs brutes au 1er janvier (hors avances et créances rattachées)	1 557	1 557
Variations de l'année :		
– acquisitions de titres / augmentations de capital	12	22
– cessions / réductions de capital	(48)	(17)
– incidence des différences de conversion	—	—
– autres mouvements / fusions	—	(1)
Valeurs brutes au 31 décembre (hors avances et créances rattachées)	1 521	1 561
Dépréciations au 1er janvier	(118)	(118)
Variations de l'année :		
– dotations de l'exercice ¹	(153)	(9)
– reprises de dépréciations	1	10
– autres mouvements	—	—
– incidence des différences de conversion	—	—
Dépréciations au 31 décembre	(270)	(117)
Créances rattachées	—	—
Valeurs nettes au bilan y compris créances rattachées	1 251	1 444

¹ Dont dotations aux amortissements exceptionnelles de 149 millions EUR. Voir 'faits significatifs de l'exercice 2021' et Note 30.

6 Immobilisations incorporelles

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	€m	€m
Valeurs brutes au 1er janvier	532	662
Variations de l'année :	—	—
– transferts et autres mouvements	(2)	1
– acquisitions d'immobilisations	8	34
– cessions d'immobilisations et autres mouvements	(7)	(165)
Valeurs brutes au 31 décembre	531	532
Amortissements au 1er janvier	490	315
Variations de l'année :	—	—
– dotations de l'exercice aux amortissements et aux dépréciations	50	333
– transferts et autres mouvements	—	—
– cessions, retraits d'immobilisations et autres mouvements ¹	(49)	(158)
Amortissements au 31 décembre	491	490
Valeurs nettes des immobilisations au 31 décembre	40	42

¹ Dont reprise de provision symétrique aux dotations aux amortissements de 43 millions EUR.

Depuis le 1er janvier 2016 et conformément au nouveau règlement de l'ANC n° 2015-06 du 23 novembre 2015 modifiant le règlement n° 2014-03 de l'ANC, le mali technique est comptabilisé dans un compte spécifique par catégorie d'actif concerné après son affectation (art. 745-6). Il est amorti selon les mêmes règles et dans les mêmes conditions que les actifs sous-jacents auxquels il est affecté (art. 745-7).

Le mali subit une dépréciation lorsque la valeur actuelle d'un ou plusieurs actifs sous-jacents auxquels la quote-part de mali a été affectée devient inférieure à la valeur comptable du ou des actifs majorée de la quote-part de mali affectée. La valeur actuelle correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage (cf. article 214-1 à 214-27 du règlement n° 2015-06 de l'ANC).

Affectation du mali aux actifs

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice ¹	Augmentations	Diminutions	Valeur nette à la clôture de l'exercice
	€m	€m	€m	€m
Immobilisations incorporelles	—	—	—	—
Immobilisations corporelles	4,4	—	0,1	4,3
Immobilisations financières ²	0,2	—	—	0,2
Total	4,6	—	—	4,5

¹ Les montants d'ouverture ont été ajustés pour 0,2 million EUR pour une correction relative à 2020.

² Inclus au sein de la Note 4 et Note 5.

7 Immobilisations corporelles

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	€m	€m
Valeurs brutes au 1er janvier	764	786
Variations de l'année :	—	—
– transferts et autres mouvements	—	—
– acquisitions d'immobilisations	46	51
– cessions d'immobilisations et autres mouvements	(11)	(73)
Valeurs brutes au 31 décembre	799	764
Amortissements au 1er janvier	685	605
Variations de l'année :	—	—
– dotations de l'exercice aux amortissements et aux dépréciations ¹	85	150
– transferts et autres mouvements	—	—
– cessions, retraits d'immobilisations et autres mouvements ²	(34)	(70)
Amortissements au 31 décembre	736	685
Valeurs nettes au bilan au 31 décembre	63	79

¹ Dont nouvelles provisions pour dépréciation exceptionnelles pour 25 millions EUR. Voir 'Faits significatifs de l'exercice 2021' et Note 30.

² Dont reprise de provision symétrique aux dotations aux amortissements de 23 millions EUR.

Ventilation des immobilisations corporelles par nature

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	€m	€m
Terrains et constructions d'exploitation	34	34
Terrains et constructions hors exploitation	1	1
Autres immobilisations corporelles	28	44
Valeurs nettes au bilan au 31 décembre	63	79

Crédit-bail et Location avec Option d'Achat

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	€m	€m
Immobilisation en cours	1	3
Valeurs brutes ¹	780	926
Amortissements	(472)	(481)
Créances rattachées	—	—
Total	309	448

¹ Dont principalement des biens routiers pour 293 millions EUR, BTP pour 93 millions EUR et bureautique informatique pour 163 millions EUR.

Au 31 décembre 2021, l'encours financier des contrats de crédit-bail mobilier s'élève à 334 millions EUR (476 millions EUR en 2020) et la provision pour réserve latente négative avant impôts différés est de 30 millions EUR (33 millions EUR en 2020).

8 Dépréciations et provisions enregistrées en coût du risque

	Encours au 1er janvier 2021	Dotations	Reprises utilisées	Reprises disponibles	Autres variations	Encours au 31 décembre 2021
	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Dépréciations sur créances douteuses interbancaires et clientèle (hors intérêts douteux)	638	228	(60)	(201)	(5)	600
Dépréciations sur titres	—	—	—	—	—	—
Provisions pour engagements par signature	44	12	—	(30)	(2)	24
Total des dépréciations et des provisions enregistrées en coût du risque	682	240	(60)	(231)	(7)	624

Coût du risque

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	€m	€m
Dotations nettes aux dépréciations de l'exercice :		
– créances douteuses, douteux compromis, clientèle et bancaires (hors intérêts douteux)	(60)	(195)
– risques de contrepartie sur titres	—	—
– engagements par signature	15	(18)
– récupération sur créances amorties	9	2
Total coût du risque	(35)	(211)
– dont pertes :		
non couvertes sur créances douteuses	(32)	(73)
non couvertes sur engagements par signature	—	—
couvertes par des provisions	(60)	(50)

9 Autres actifs

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	€m	€m
Total	18 442	—
Netting du collatéral associé aux dérivés ¹	1 228	—
Total après netting	19 670	33 261
– dont :		
comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	365	1 881
débiteurs divers et autres comptes d'actif	19 305	31 380

¹ Voir Note 1. En 2020, ce montant aurait été réduit de 1 994 millions EUR au titre du collatéral associé aux dérivés.

10 Comptes de régularisation actif

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	€m	€m
Total	35 226	—
Netting des dérivés ¹	6 575	—
Total après netting	41 801	54 134
– dont :		
comptes d'encaissement	91	128
autres comptes de régularisation ²	41 710	54 006

¹ Voir Note 1. En 2020, ce montant aurait été réduit de 7 905 millions EUR au titre du netting des dérivés.

² Dont valeur de marché des dérivés : 40 645 millions EUR en 2021, contre 53 173 millions EUR en 2020.

11 Opérations de trésorerie et interbancaires

Dettes envers les établissements de crédit

	31 décembre 2021 €m	31 décembre 2020 €m
Total	27 557	28 896
Netting titres donnés en pension livrée	25 072	29 434
Total avant netting	52 629	58 330
A vue	6 798	6 528
A terme	45 769	51 760
≤ 3 mois	31 751	34 833
> 3 mois et ≤ 1 an	325	2 813
> 1 an et ≤ 5 ans	13 693	14 114
> 5 ans	—	—
Dettes rattachées	62	42
Total	52 629	58 330
– dont : titres donnés en pension livrée	30 051	37 281

12 Dépôts de la clientèle

Nature des opérations

	31 décembre 2021 €m	31 décembre 2020 €m
Total après déduction de la créance de centralisation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation	72 449	63 319
Créance de centralisation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation présentée en déduction de l'épargne réglementée	1 803	1 671
Netting titres donnés en pension livrée	5 817	2 890
Total avant netting	80 069	67 880
Dépôts à vue	46 763	39 887
Comptes à régime spécial à vue	8 265	7 999
Comptes à régime spécial à terme	708	720
Comptes à terme	14 747	13 236
Total des dépôts de la clientèle (hors pensions livrées)	70 483	61 842
Titres donnés en pension livrée	9 561	6 009
Dettes rattachées	25	29
Total des comptes créditeurs de la clientèle	80 069	67 880

Ventilation des comptes créditeurs de la clientèle par durée restant à courir

	31 décembre 2021 €m	31 décembre 2020 €m
A vue	55 027	47 886
A terme	25 017	19 965
≤ 3 mois	23 298	18 082
> 3 mois et ≤ 1 an	1 545	1 601
> 1 an et ≤ 5 ans	126	225
> 5 ans	48	57
Dettes rattachées	25	29
Total	80 069	67 880

13 Dettes représentées par un titre

	31 décembre 2021 €m	31 décembre 2020 €m
Bons de caisse (y compris dettes rattachées)	—	—
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	5 746	7 838
Emprunts obligataires	12 234	9 460
Dettes rattachées ¹	170	21
Total	18 150	17 319

¹ Dont l'impact de la correction d'une erreur. Voir Note 30.

Ventilation des dettes représentées par un titre par durée restant à courir

	31 décembre 2021 €m	31 décembre 2020 €m
Dettes représentées par un titre	17 980	17 298
≤ 3 mois	2 330	52
> 3 mois et ≤ 1 an	1 855	3 317
> 1 an et ≤ 5 ans	6 388	5 918
> 5 ans	7 406	8 011
Dettes rattachées ¹	170	21
Total	18 150	17 319

1 Dont l'impact de la correction d'une erreur. Voir Note 30.

Les primes d'émission restant à amortir s'élèvent à 2,2 millions EUR au 31 décembre 2021, contre 9,8 millions EUR au 31 décembre 2020.

14 Provisions

	Encours au 1er janvier. 2021 €m	Dotations ¹ €m	Reprises utilisées €m	Reprises disponibles €m	Autres variations €m	Encours au 31 décembre. 2021 €m
Provisions pour engagements par signature et litiges	78	26	(33)	(30)	2	43
Autres provisions ¹	515	1 668	(144)	(64)	2	1 977
Total	593	1 694	(177)	(94)	4	2 020

1 Dont provision exceptionnelle pour 1 609 millions EUR. Voir 'Fait significatifs de l'exercice 2021' et Note 30.

Provision sur PEL / CEL

	31 décembre 2021				
	PEL				
	≤ 4 ans €m	> 4 ans et ≤ 10 ans €m	> 10 ans €m	Total €m	CEL €m
Encours collectés	15	265	397	678	86
Encours de crédit	—	—	—	—	—
Provisions	—	(1)	(6)	(7)	—
Dotations / reprises nettes aux provisions	—	—	—	—	—

15 Autres passifs

	31 décembre 2021 €m	31 décembre 2020 €m
Total après déduction des titres empruntés	39 264	53 455
Netting du collatéral associé aux dérivés ¹	385	—
Dont titres empruntés présentés en déduction de la dette sur titres empruntés	2 756	4 692
Total avant netting	42 405	58 147
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	1 072	279
Créditeurs divers et autres ²	13 124	17 137
Titres de transaction vendus à découvert et titres reçus en pension livrée revendus fermes	28 209	40 731
Total	42 405	58 147

1 Voir Note 1. En 2020, ce montant aurait été réduit de 779 millions EUR au titre du netting du collatéral associé aux dérivés.

2 Dont dépôts de garantie sur instruments financiers reçus en 2021 : 12 324 millions EUR, contre 16 283 millions EUR en 2020.

16 Comptes de régularisation passif

	31 décembre 2021 €m	31 décembre 2020 €m
Total	31 500	—
Netting des dérivés ¹	7 418	—
Total après netting	38 918	53 704
— dont :		
comptes de décaissement	90	111
autres comptes de régularisation ²	38 830	53 593

1 Voir Note 1. En 2020, ce montant aurait été réduit de 9 119 millions EUR au titre du netting des dérivés.

2 Dont valeur de marché des dérivés : 37 645 millions EUR en 2021 et 52 474 millions EUR en 2020.

17 Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes à terme ou à durée indéterminée, matérialisées ou non par des titres, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	€m	€m
Titres subordonnés remboursables	—	—
Titres participatifs et subordonnés à durée indéterminée	16	16
Emprunts subordonnés	2 610	2 610
Dettes rattachées	2	2
Total	2 629	2 629

Emissions de HSBC Continental Europe

Les titres subordonnés émis par HSBC Continental Europe, en euros comme en devises, sont des dettes dont le remboursement, en cas de liquidation, n'est possible qu'après le désintéressement des autres créanciers mais avant celui des porteurs de titres participatifs ou de parts de capital.

Titres participatifs : titres subordonnés à durée indéterminée

	Date d'émission	Date d'échéance	Taux de référence	Devise d'émission	31 décembre 2021	31 décembre 2020
					€m	€m
Titres subordonnés à durée indéterminée	22.07.1985		TMO – 0,25	FRF	16	16
Dettes rattachées					—	—
Total (y compris les dettes rattachées)					16	16

Les titres participatifs ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société à un prix égal au pair.

Emprunts subordonnés

	Date d'émission	Date d'échéance	Type de taux	Devise d'émission	31 décembre 2021	31 décembre 2020
					€m	€m
Emprunts subordonnés¹	22.12.2014	22.12.2029	Taux variable	EUR	260	260
Emprunts à durée indéterminée ²	26.05.2017	Perpétuelle	Taux fixe tel que défini dans le contrat	EUR	200	200
	28.03.2018	Perpétuelle	Taux fixe tel que défini dans le contrat	EUR	300	300
	16.12.2019	Perpétuelle	Taux fixe tel que défini dans le contrat	EUR	250	250
Emprunts subordonnés ³	26.05.2017	26.05.2027	Taux variable	EUR	300	300
	21.06.2018	21.06.2028	Taux variable	EUR	300	300
	29.01.2019	29.01.2029	Taux variable	EUR	400	400
	27.07.2019	27.06.2029	Taux variable	EUR	100	100
	22.05.2020	22.05.2030	Taux variable	EUR	500	500
Dettes rattachées					2	2
Total (y compris dettes rattachées)					2 612	2 612

1 Le remboursement total ou partiel de ces titres est possible à partir de décembre 2024. La conversion du passif subordonné en capital ou en dette n'est pas possible.

2 Tier 1 : Le remboursement total ou partiel de ces titres (Tier 1 additionnel ou "Additional Tier 1") est possible, sous certaines conditions, à partir du 26 mai 2022. La transformation en capital de ces titres est possible sous certaines conditions.

3 Tier 2 : Le remboursement total ou partiel de ces titres (Tier 2) est possible, sous certaines conditions, à partir du 26 mai 2022. La conversion du passif subordonné en capital ou en dette n'est pas possible.

18 Capital social

	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
(Actions de 5 euros de nominal)	Nombre d'actions	Montant (en milliers d'euros)	Nombre d'actions	Montant (en milliers d'euros)
Au 1er janvier	98 231 196	491 156	98 231 196	491 156
– exercice d'options de souscription	—	—	—	—
– augmentation de capital	—	—	—	—
– réduction du capital	—	—	—	—
Au 31 décembre	98 231 196	491 156	98 231 196	491 156

Droits de vote

Au 31 décembre 2021, le total des droits de vote s'établit à 98 231 196.

19 Capitaux propres

	31 décembre 2021 €m	31 décembre 2020 €m
Capital souscrit	491	491
Prime d'émission, fusion, etc.	2 155	2 155
Réserves	1 041	1 041
– réserve légale	38	38
– réserve des plus-values à long terme	406	406
– réserve de réévaluation	3	3
– réserve extraordinaire et autres	305	305
– réserve libre	294	294
– écart de réévaluation sur coût des services passés	(5)	(5)
Report à nouveau ¹	2 322	3 185
Acomptes sur dividende	–	–
Provisions réglementées	–	–
Résultat de la période	(1 589)	(906)
Capitaux propres	4 420	5 966

¹ Avant affectation proposée soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale de HSBC Continental Europe.

² Dont un ajustement rétrospectif du montant à l'ouverture du report à nouveau (pour 43 millions EUR) suite à l'adoption de changements dans la comptabilisation de la dette des pensions (35 millions EUR étant attribuable au changement de méthode d'évaluation, 8 millions EUR étant attribuable au changement de la date de départ du calcul suite à la décision finale de l'IFRIC en lien avec la période de services sur lesquels les avantages au personnel sont attribués. Voir Note 1.

Variation des capitaux propres

	2021 €m
Solde au 1er janvier	5 966
Résultat de la période	(1 589)
Emission liée aux options de souscription d'actions	–
Augmentation de capital	–
Acompte sur dividendes	–
Autres ¹	43
Solde au 31 décembre	4 420

¹ Dont un ajustement rétrospectif du montant à l'ouverture du report à nouveau (pour 43 millions EUR). Voir Note 1.

Réserve légale

Cette réserve est constituée par un prélèvement d'un vingtième au moins des bénéfices de l'année. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social. Elle n'est pas distribuable.

Réserve des plus-values nettes à long terme

La distribution de cette réserve entraînerait une imposition complémentaire égale à la différence entre l'imposition à taux normal et l'imposition à taux réduit.

Réserve de réévaluation (réévaluation de 1976)

Cette réserve peut être incorporée au capital mais elle ne peut être distribuée ou utilisée pour compenser des pertes.

Autres réserves

Les sommes mises en réserves depuis plus de cinq ans feraient l'objet d'un précompte si elles étaient distribuées.

Pour les distributions mises en paiement à compter du 1er janvier 2000, HSBC Continental Europe pourra, désormais, prélever les dividendes sur les bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés au titre d'exercices clos depuis cinq ans au plus, en commençant par le plus ancien, en application du décret du 21 décembre 1999.

20 Pensions, plan de retraite

	31 décembre 2021 €m	31 décembre 2020 ¹ €m
Provision pour engagements sociaux ²	119	164

¹ Dont un ajustement des données 2020 pour 6 millions EUR afin d'inclure les succursales.

² Dont 6,0 millions EUR à fin 2021 d'engagement au titre du régime de retraite à prestations définies des dirigeants mandataires sociaux contre 5,1 millions EUR à fin 2020.

Principales hypothèses actuarielles retenues pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Au 31 décembre 2021, les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements des régimes de retraite, qui serviront de base au calcul des charges de 2021, étaient les suivantes :

(en %)	Taux d'actualisation	Taux d'inflation	Taux de revalorisation des retraites versées et différées	Taux de revalorisation des salaires
Au 31 décembre 2021	0,5	1,50	1,50	2,52
Au 31 décembre 2020	0,4	1,50	0,40	2,57

Notes annexes aux comptes sociaux

HSBC Continental Europe détermine les taux d'actualisation en liaison avec ses actuaires sur la base du rendement actuel moyen d'emprunts de qualité (notés AA), dont les échéances correspondent à celles de ses obligations à régime de prestations définies.

Provision comptabilisée

	31 décembre 2021	31 décembre 2020 ¹
	€m	€m
Valeur actuarielle des engagements à prestations définies ²	124	170
Juste valeur des actifs des régimes	(5)	(6)
Passif net comptabilisé	119	164

¹ Dont un ajustement des données 2020 pour 6 millions EUR afin d'inclure les succursales.

² Inclus un impact de 43 millions EUR suite à un changement de méthode à l'ouverture. Voir Note 1.

L'ensemble des éléments constituant le tableau ci-dessous a été passé par résultat.

Actif / (passif) net des régimes de retraite à prestations définies

	Juste valeur des actifs des régimes de retraite	Valeur actualisée des obligations postérieures à l'emploi	Actif / (passif) net au titre des avantages postérieurs à l'emploi
	€m	€m	€m
Passif net au titre des avantages postérieurs à l'emploi au 1er janvier 2021¹	6	127	122
Coûts des services rendus	—	5	5
Revenu / (coût) d'intérêt net sur les passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi	—	—	—
Effets de revalorisation ²	—	(3)	(3)
Prestations versées	(1)	(7)	(6)
Au 31 décembre 2021	5	123	119

¹ Inclus un impact de 43 millions EUR suite à un changement de méthode à l'ouverture (voir Note 1) et un ajustement des données 2020 pour 6 millions EUR afin d'inclure les succursales.

² Inclus 5 millions EUR dus au changement du taux d'actualisation et du taux de charges sociales.

Juste valeur des actifs des régimes de retraite ventilés par classe d'actif

	31 décembre 2021			
	Juste valeur	Prix coté observable sur un marché actif	Absence de prix coté observable sur un marché actif	Dont : HSBC
	€m	€m	€m	€m
Juste valeur des actifs des régimes de retraite	5	5	—	—
– actions	—	—	—	—
– titres	4	4	—	—
– immobilier	—	—	—	—
– dérivés	—	—	—	—
– autres	1	1	—	—

21 Hors bilan

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	€m	€m
A – Engagements de financement		
Engagements donnés	51 083	47 223
Accords de refinancement et autres engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	2 032	2 544
En faveur de la clientèle	49 051	44 679
– ouvertures de crédits confirmés	49 000	44 594
– acceptations à payer et divers	51	85
Engagements reçus	2 780	3 324
Accords de refinancement et autres engagements de financement reçus d'établissements de crédit	2 780	3 324
B – Engagements de garantie		
Engagements donnés	20 163	9 695
Cautions, avals et autres garanties d'ordre d'établissements de crédit	2 595	2 603
Cautions, avals et autres garanties d'ordre de la clientèle	17 568	7 093
Engagements reçus	27 095	17 931
Cautions, avals et autres garanties reçus d'établissements de crédit	27 095	17 931

Autres valeurs données en garantie

	31 décembre 2021
	€m
Créances données en garantie de covered bonds	3 999
Créances données en garantie 3G et TRICP	2 828
Créances données en garantie CCBM	17 173
Titres donnés en garantie	3 170
Total	27 170

22 Opérations sur instruments financiers à terme

	31 décembre 2021				31 décembre 2020			
	Juste valeur nette €md	Opérations de couverture ¹ €md	Opérations de marché ¹ €md	Total ¹ €md	Juste valeur nette €md	Opérations de couverture ¹ €md	Opérations de marché ¹ €md	Total ¹ €md
Opérations fermes	1,6	25	3 749	3 774	(1,1)	29	3 634	3 663
Opérations sur marchés organisés	—	—	50	50	—	—	89	89
– contrats de taux	—	—	41	41	—	—	82	82
– contrats de change	—	—	—	—	—	—	—	—
– indices et actions	—	—	9	9	—	—	7	7
Opérations de gré à gré	1,6	25	3 699	3 724	(1,1)	29	3 545	3 574
– futures de taux	—	—	326	326	—	—	294	294
– swaps de taux	2,1	25	2 663	2 688	(0,6)	29	2 712	2 741
– swaps de devises et swaps cambistes	(0,1)	—	96	96	(0,1)	—	90	90
– autres contrats à terme	(0,3)	—	614	614	(0,4)	—	449	449
Opérations conditionnelles	0,5	—	567	567	(0,6)	—	723	723
Opérations sur marchés organisés	—	—	78	78	—	—	104	104
Options de taux	—	—	1	1	—	—	49	49
Options de change	—	—	74	74	—	—	50	50
Autres options	—	—	3	3	—	—	5	5
Opérations de gré à gré	0,5	—	489	489	(0,6)	—	619	619
Caps et floors	(0,2)	—	214	214	(0,1)	—	229	229
Swaptions et options	0,7	—	275	275	(0,5)	—	390	390
– achetés	0,7	—	20	20	(0,5)	—	25	25
– vendus	—	—	255	255	—	—	365	365
Total des opérations sur instruments financiers à terme	2,2	25	4 316	4 341	(1,7)	29	4 357	4 386

1 Montant des notionnels.

Informations complémentaires sur les contrats de taux d'intérêt de gré à gré

	31 décembre 2021 €md	31 décembre 2020 €md
Montant des notionnels		
Contrats de couverture individualisée ¹	18	22
Contrats de couverture globale ²	7	7
Contrats permettant une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction	2 663	2 712
Opérations de marché en position isolée	—	—

- 1 Les swaps comptabilisés dans la catégorie "Contrats de couverture individualisée" ont pour objectif de couvrir le risque de taux et de change d'un actif et d'un passif identifié dès l'origine.
- 2 Les swaps comptabilisés dans la catégorie de "gestion globale du risque de taux" ont pour objectif de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement sur les actifs et les passifs.

Instruments financiers : durée restant à courir

(en milliards d'euros)	31 décembre 2021			Total €md
	≤ 1 an €md	> 1 an et ≤ 5 ans €md	> 5 ans €md	
Instruments financiers de :				
– devises	58	95	39	192
– taux	1 232	1 272	999	3 503
– autres	598	46	2	646
Total	1 888	1 413	1 040	4 341

Montants de l'équivalent risque de crédit sur produits dérivés

	31 décembre 2021 €m	31 décembre 2020 €m
A – Contrats négociés à l'intérieur de conventions-cadres et bénéficiant des effets de compensation	12 616	11 747
1. Transactions réalisées avec des établissements de crédit appartenant à un pays du groupe OCDE	12 429	11 587
2. Transactions réalisées avec la clientèle, et avec des établissements de crédit n'appartenant pas à un pays du groupe OCDE	187	160
B – Autres contrats	450	331
1. Transactions réalisées avec des établissements de crédit appartenant à un pays du groupe OCDE	421	320
– contrats sur taux d'intérêts	164	195
– contrats sur devises	115	108
– contrats sur actions	132	17
– contrats de dérivés de crédit	2	—
– contrats sur produits de base	8	—
2. Transactions réalisées avec la clientèle, et avec des établissements de crédit n'appartenant pas à un pays du groupe OCDE	30	11
– contrats sur taux d'intérêts	—	2
– contrats sur devises	—	9
– contrats sur actions	29	—
Total des équivalents risques de crédit	13 066	12 078
Soit un montant équivalent risque de crédit après pondération de :	3 190	3 078

Notes annexes aux comptes sociaux

Effets des compensations sur les équivalents risques de crédits

	31 décembre 2021 €m	31 décembre 2020 €m
Equivalents risques avant compensation	78 082	86 613
Bénéfices résultant de la liquidation des positions	(63 779)	(73 243)
Bénéfice résultant des garanties reçues	(1 237)	(1 292)
Equivalents risques après compensation	13 066	12 078

Hausse des équivalents risques de crédit liée à la mise en place de la méthodologie SA-CCR en Juin 2021.

23 Marge d'intérêts

	31 décembre 2021 €m	31 décembre 2020 €m
Intérêts et produits assimilés		
Etablissements de crédits et assimilés	487	537
Clientèle	959	1 069
Obligations et autres titres à revenu fixe	70	329
Total	1 516	1 935
Intérêts et charges assimilés		
Etablissements de crédits et assimilés	591	745
Clientèle	223	276
Dettes subordonnées	56	55
Obligations et autres titres à revenu fixe ¹	113	324
Total	984	1 400

¹ Excluant l'impact de la correction d'une erreur. Voir Note 30.

24 Ventilation des revenus des titres à revenu variable

	31 décembre 2021 €m	31 décembre 2020 €m
Revenus		
Titres de placement et autres titres de l'activité de portefeuille	6	2
Titres de participation et autres titres détenus à long terme	—	—
Parts dans les entreprises liées	37	24
Total	43	26

25 Ventilation des commissions

	31 décembre 2021 €m	31 décembre 2020 €m
Commissions		
Produits	1 123	993
Sur opérations avec les établissements de crédit	55	34
Sur opérations avec la clientèle	105	95
Sur opérations de change	2	1
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	166	125
Sur prestations de services pour compte de tiers	591	543
Sur engagements	167	152
Autres commissions	37	43
Charges	(296)	(205)
Sur opérations avec les établissements de crédit	(47)	(31)
Relatives aux opérations sur titres	(82)	(49)
Relatives aux opérations sur instruments financiers à terme	(3)	(6)
Sur prestations de service pour compte de tiers	(123)	(110)
Sur engagements	(1)	(1)
Autres commissions	(40)	(8)
Total des commissions	827	788

26 Gains et pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

	31 décembre 2021 €m	31 décembre 2020 €m
Résultats		
Titres de transaction	101	(317)
Opérations de change	174	220
Instruments financiers à terme	(145)	284
Total	130	188

27 Gains et pertes sur opérations de placement et assimilés

	31 décembre 2021 €m	31 décembre 2020 €m
Résultats sur titres de placement		
Plus et moins-values	19	49
Dépréciation :	(2)	12
– dotations	(2)	—
– reprises	—	12
Résultats sur titres de l'activité de portefeuille		
Plus et moins-values	48	27
Dépréciation :	4	8
– dotations	4	(2)
– reprises	—	10
Total¹	69	96

1 Voir Note 4.

28 Ventilation des charges générales d'exploitation

	31 décembre 2021 €m	31 décembre 2020 €m
Frais de personnel		
Salaires et traitements, charges sociales, impôts et taxes sur rémunération	(859)	(857)
Charges de retraite	(88)	(98)
Participation	—	—
Intéressement	—	—
Sous-total frais de personnel	(947)	(955)
Autres frais administratifs ¹	(812)	(1 052)
Total des charges générales d'exploitation	(1 759)	(2 007)

1 Hors charges externes directement liées à la cession prévisionnelle des activités de la banque de détail. Voir 'Fait significatifs de l'exercice 2021' et Note 1.

Plan d'attribution d'actions

Au 31 décembre 2021, la provision s'élève à 9,1 millions EUR.

29 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

	31 décembre 2021 €m	31 décembre 2020 €m
Gains ou pertes sur titres d'investissement	—	—
Gains ou pertes sur immobilisations incorporelles ou corporelles	—	2
Gains ou pertes sur titres de participation et titres détenus à long terme et entreprises liées	(4)	71
Total	(4)	73

30 Résultats exceptionnels

	31 décembre 2021 €m	31 décembre 2020 €m
Résultats exceptionnels		
Provisions pour pertes sur contrat ¹	(1 526)	—
Dépréciations des actifs corporels et titres de participation ¹	(174)	—
Coûts de la vente ¹	(106)	—
Correction d'erreur ²	(110)	—
Autres	—	100
Total	(1 916)	100

1 Pertes liées à la vente planifiée de l'activité de banque de détail. Voir 'Fait significatifs de l'exercice 2021'.

2 Correction d'erreur suite à une sous-évaluation de la charge d'intérêt des émissions à taux structurés classifiées en tant que dettes représentées par un titre. L'impact est de 110 millions EUR à l'ouverture constaté en 2021 dont 34 millions EUR pour 2018, 47 millions EUR pour 2019 et 29 millions EUR pour 2020.

31 Impôt sur les bénéfices

	31 décembre 2021 €m	31 décembre 2020 €m
Impôts courants		
A taux normal	29	(9)
A taux réduit	—	—
Impôts différés	458	(102)
Total	488	(111)

Les impôts différés sont calculés selon les principes définis à la Note 1.

Les taux retenus pour le calcul de ces impôts sont les suivants, tels que basés sur la date de liquidation de l'impôt :

	Échéance 2022 %	Échéance 2021 %	Échéance 2020 %
Impôts courants	27,50	31,00	33,33
Taux réduit (imposition PVLT)	3,3	3,7	4,0
Taux réduit (Plus-value de cession immeubles SIIC)	19,0	19,0	19,0
Taux réduit (Fonds communs de placement à risque)	15,0	15,0	15,0
Contributions sur l'impôt			
CSB	3,3	3,3	3,3
Contribution exceptionnelle	—	—	—
Impôts différés			
ID taux normal si retournement en 2021	NA	27,5	27,5
ID taux normal si retournement en 2022	25	25	25
ID taux normal si retournement en 2023	25	25	25
ID taux normal à partir de 2024	25	25	25
ID taux réduit si retournement en 2021	NA	3,3	3,3
ID taux réduit si retournement en 2022	3	3	3
ID taux réduit si retournement en 2023	3	3	3
ID taux réduit à partir de 2024	3	3	3

Les profits d'HSBC Continentale Europe sont imposés à des taux différents en fonction des pays dans lesquels les profits sont réalisés. La Loi de Finance pour 2020 a revu la trajectoire de baisse progressive du taux de l'Impôt sur les Sociétés (IS) en France. Au titre de l'exercice 2021, le taux d'IS applicable est de 27,5 %. Ce taux sera de 25 % en 2022. La Contribution Sociale sur les Bénéfices (3,3 % de l'IS) est maintenue et s'ajoute à l'IS. En conséquence, au niveau du groupe d'intégration fiscale français, le taux d'imposition en 2021 est de 28,41 % (2020 : 32,02 %).

Impôt courant

Le compte de résultat affiche un produit d'impôt courant de 29 millions EUR en 2021 comparé à une charge d'impôt courant de 9 millions EUR en 2020. Cette variation s'explique par l'effet de la subvention représentative du profit d'intégration fiscale rétrocédé par HBSB Bank Plc Paris Branch (tête de l'intégration fiscale depuis 2001) qui atteint 47,1 millions EUR en 2021 comparé à 28,5 millions EUR en 2020, et par un dégrèvement d'impôt reçu en France au titre d'exercices antérieurs à hauteur de 10 millions EUR. La variation enregistrée s'explique également par la diminution des charges d'impôt courant provenant des succursales à l'étranger qui est consécutive à la baisse des résultats fiscaux réalisés par certaines d'entre elles (principalement Espagne et Italie).

Impôt différé

L'exercice 2021 se solde par un profit d'impôts différés de 458 millions EUR, contre une charge de 102 millions EUR en 2020. Le profit enregistré s'explique par la comptabilisation d'actifs d'impôts différés nets dans le groupe d'intégration fiscale français et les succursales européennes (principalement en Espagne) à la suite du jugement par le management concluant au caractère probable des bénéfices imposables futurs permettant de recouvrer les actifs d'impôts différés.

À la suite de la signature de l'accord-cadre pour le projet de cession de l'activité de banque de détail en France, une provision pour moins-value de cession a été déduite dans la déclaration fiscale française entraînant une augmentation des actifs d'impôts différés potentiels relatifs aux déficits reportables dont le solde est ainsi porté à 591 millions EUR (en 2020, il était de 139 millions EUR) au 31 décembre 2021.

Le management a estimé le caractère probable des bénéfices imposables futurs permettant de recouvrer les actifs d'impôts différés du groupe d'intégration fiscale français en tenant compte du reversement des différences temporaires imposables existantes, des déterminants de la performance passée, des prévisions des performances futures et de l'incertitude associée aux prévisions. Compte tenu de la signature de l'accord-cadre pour la vente de l'activité de banque de détail en France au cours de l'année 2021, cette activité est désormais exclue de notre analyse des impôts différés, la vente étant considérée comme probable. Bien que le groupe d'intégration fiscale ait enregistré une perte fiscale tant en 2020 qu'en 2021, ce dernier aurait réalisé un bénéfice imposable si les effets de l'activité de banque de détail et d'autres éléments non récurrents avaient été exclus. L'actif net d'impôt différé est justifié par des prévisions de bénéfice imposable, tenant également compte de l'historique de rentabilité des activités restantes.

À la suite de cette évaluation et du jugement du management, 456 millions EUR d'actifs nets d'impôts différés ont été reconnus, dont 350 millions EUR de reconnaissance partielle de déficits fiscaux reportables étant estimés comme substantiellement récupérés d'ici 10 ans (sur un montant total potentiel de 591 millions EUR), et 106 millions EUR de différences temporaires entièrement reconnus. Les actifs d'impôt différés comptabilisés sont jugés peu sensibles aux éventuelles variations raisonnables des flux de trésorerie prévisionnels tant au regard des risques spécifiques que des risques généraux liés aux processus prévisionnels. Les actifs d'impôts différés potentiels non reconnus au 31 décembre 2021 s'élèvent à 241 millions EUR.

Impôt différé non comptabilisé

Le montant des déficits fiscaux non utilisés du groupe d'intégration fiscale français pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'est comptabilisé au bilan s'élève à 933 millions EUR (2020 : 539 millions EUR). Ces déficits peuvent être reportés indéfiniment.

32 Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC

Des entités du Groupe HSBC, dont HSBC Continental Europe, font l'objet d'actions en justice et autres procédures significatives menées par les autorités de régulation, découlant de l'exercice de leurs activités ordinaires. En dehors des dossiers décrits ci-dessous et de ceux décrits à la section "Les risques juridiques et gestion des litiges" aux pages 162 et 163 du *Document d'enregistrement universel 2021*, HSBC Continental Europe considère qu'aucune de ces questions ne revêt d'importance majeure. HSBC Continental Europe a procédé, en lien avec ces affaires, à des provisions dans tous les cas où un paiement sera probablement demandé en règlement des obligations découlant d'événements antérieurs et où une estimation fiable du montant desdites obligations peut être faite. Aucune provision comptabilisée ne constitue une reconnaissance de la part de HSBC Continental Europe d'un manquement ou d'une responsabilité juridique. Bien que l'issue de ces affaires et actions en justice soit par définition incertaine, la Direction estime que, sur la base des informations disponibles, HSBC Continental Europe a passé des dotations aux provisions appropriées, lorsque nécessaire, au titre des actions en justice à la date du 31 décembre 2021.

Enquêtes dans le cadre de la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et de la législation relative aux sanctions financières internationales

En décembre 2012, HSBC Holdings, la société tête du Groupe auquel appartient la banque, a conclu un engagement parmi d'autres avec l'Autorité des services financiers britanniques, la Financial Services Authority, qui a été remplacé par un engagement avec la Financial Conduct Authority ("FCA") en 2013, renouvelé en juillet 2020, ainsi qu'un accord d'amende civile homologué par une ordonnance avec la Réserve fédérale américaine (Federal Reserve Board, "FRB"), cet engagement et cet accord contiennent certaines obligations pour l'avenir liées à la lutte contre le blanchiment de capitaux et aux sanctions financières internationales. HSBC Holdings a également accepté de désigner un contrôleur indépendant (sous le qualificatif, pour les besoins de la FCA, de "Personne Qualifiée" en application de la section 166 du *UK Financial Services and Market Act*, et pour les besoins de la FRB, sous le qualificatif de "Consultant Indépendant") aux fins d'évaluer périodiquement le programme de conformité du Groupe HSBC en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et de sanctions financières internationales.

En 2020, il a été mis un terme à la mission du contrôleur indépendant, à la fois en tant que "Personne qualifiée" et "Consultant Indépendant". La mission de "Personne qualifiée" au titre de la FCA a été confiée à une nouvelle personne au cours du deuxième trimestre 2020. Début 2021, un nouveau "Consultant Indépendant" a été désigné selon l'ordonnance de la FRB.

Bernard L. Madoff Investment Securities LLC

Bernard L. Madoff ("Madoff") a été arrêté en décembre 2008 aux Etats-Unis et a ensuite plaidé coupable pour avoir dirigé un stratagème de fraude de type Ponzi. Sa société, Bernard L. Madoff Investment Securities LLC ("Madoff Securities"), est en cours de liquidation aux Etats-Unis par un "Trustee".

Diverses sociétés HSBC non américaines ont fourni des services de conservation, d'administration et équivalents à un certain nombre de fonds constitués en dehors des Etats-Unis et dont les actifs étaient investis dans Madoff Securities.

Diverses sociétés HSBC ont fait l'objet d'actions en justice liées à Madoff, parmi lesquelles HSBC Institutional Trust Services (Irlande) DAC ("HTIE"), et / ou sa filiale Somers Dublin DAC.

Le 1er août 2018, HSBC Continental Europe a acquis auprès de HSBC Bank plc 100 % des actions de HTIE. Le contrat d'acquisition prévoit qu'HSBC Bank plc indemniserait HSBC Continental Europe et / ou ses filiales au titre de certains passifs liés aux activités de HTIE et / ou de Somers Dublin DAC antérieures à l'acquisition par HSBC Continental Europe de HTIE. (HTIE a par la suite fusionné avec HSBC Continental Europe en Irlande).

HTIE et / ou sa filiale Somers Dublin DAC sont visées dans les procédures liées à Madoff décrites ci-dessous.

Litige US :

Le Trustee a engagé aux Etats-Unis des procédures judiciaires contre diverses sociétés du groupe HSBC et des sociétés tierces devant le tribunal des faillites du district sud de New York (le "Tribunal des faillites"), visant à recouvrer des virements de Madoff Securities à HSBC d'un montant non encore déterminé. HSBC et d'autres parties à ces procédures ont saisi le Tribunal des faillites d'une requête aux fins de rejet des demandes du Trustee. En novembre 2016, le Tribunal des faillites a favorablement accueilli la requête en rejet de HSBC en ce qui concerne certaines des demandes du Trustee. En février 2019, la Cour d'appel a annulé la décision du Tribunal des faillites de novembre 2016. A la suite de l'arrêt par la Cour suprême des Etats-Unis rendu en juin 2020, le litige a été renvoyé devant le Tribunal des faillites, où il est désormais pendante.

Enquêtes et procédures concernant la fixation de l'Euribor

Plusieurs autorités du monde entier, en charge de la régulation, de la concurrence et du contrôle, dont celles du Royaume-Uni, des Etats-Unis d'Amérique, de l'UE, d'Italie, de Suisse et d'ailleurs, mènent des enquêtes civiles et pénales et procédures de contrôle sur la fourniture de taux par le panel de banques en vue de la fixation de l'Euribor ("*European Interbank Offered Rate*") ou Taux offert sur le marché interbancaire européen, ainsi que sur les modalités de communication desdits taux. HSBC et / ou ses filiales (y compris HSBC Continental Europe en sa qualité de membre du panel Euribor) ont fait l'objet, de la part des autorités de régulation, de demandes d'information et coopèrent à ces enquêtes et procédures de contrôle.

En décembre 2016, la Commission européenne (la "Commission") a rendu une décision concluant que HSBC et d'autres banques ont eu, début 2007, des pratiques anticoncurrentielles relatives au prix des produits dérivés de taux d'intérêt en euros. La Commission a prononcé contre HSBC une amende déterminée sur la base d'une durée de 1 mois de participation par HSBC à ces pratiques, dont le montant a été payé par HSBC Continental Europe. HSBC a introduit un recours contre cette décision devant le Tribunal de l'UE ("le Tribunal"), qui a, en septembre 2019, rendu un arrêt confirmant la majorité des griefs retenus par la Commission mais annulant l'amende.

HSBC et la Commission ont chacun formé un pourvoi contre l'arrêt du Tribunal auprès de la Cour de Justice de l'UE. En juin 2021, la Commission a adopté une nouvelle décision d'amende pour un montant inférieur de 5 % à celui de l'amende précédemment annulée, en suite de quoi la Commission a retiré son pourvoi formé devant la Cour de Justice de l'UE. Le pourvoi formé par HSBC contre l'arrêt du Tribunal demeure, quant à lui, pendant devant la Cour de Justice de l'UE, ainsi que le recours introduit par HSBC devant le Tribunal de l'UE contre la nouvelle décision d'amende adoptée en juin 2021 par la Commission.

Enquêtes et procédures concernant le marché des changes de devises

Plusieurs autorités du monde entier, en charge de la régulation, de la concurrence et de l'application des lois, dont celles de l'UE, de la Suisse, du Brésil et de l'Afrique du Sud, conduisent des enquêtes et procédures de contrôle sur les marchés des échanges de devises. HSBC coopère à ces enquêtes et procédures de contrôle.

En janvier 2018, HSBC Holdings a conclu un accord de poursuite différée *Deferred Prosecution Agreement* ("DPA") de trois ans avec la division criminelle du DoJ (le "FX DPA") au titre d'agissements frauduleux dans le cadre de deux opérations datant de 2010 et 2011. En janvier 2021, le FX DPA a expiré et en août 2021, les charges différées en application du FX DPA ont été abandonnées.

33 Implantations dans les Etats ou territoires non coopératifs

HSBC Continental Europe ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans les Etats ou territoires non coopératifs au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

34 Evénements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'événement matériel postérieur à la date de clôture qui nécessiterait une correction ou un ajustement des états financiers sociaux au 31 décembre 2021.

De nouveaux produits et services sont régulièrement proposés aux clients du Groupe HSBC en France. Des informations sont disponibles sur les sites internet du groupe, notamment à travers les communiqués de presse accessibles *via* le site internet www.hsbc.fr.

Proposition d'Augmentation de Capital

Le 22 février 2022, le Conseil d'Administration a convoqué une Assemblée Générale Extraordinaire pour le 11 mars 2022 pour proposer une augmentation de capital de 700 millions EUR.

Il n'y a eu aucun changement significatif entre le 31 décembre 2021 et la date d'approbation de ces états financiers qui nécessiterait une publication supplémentaire dans les états financiers.

35 Autres informations

35.1 Renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2021

(en milliers d’euros, sauf indication contraire)	Forme juridique	Activités	Capital	Réserves + report à nouveau avant affectation du résultat	Quote- part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts & avances consentis par HSBC Continental Europe et non remboursés	Montants des cautions et avals fournis par HSBC Continental Europe	Chiffre d’affaires du dernier exercice	Résultat (bénéfice net ou perte du dernier exercice)	Dividendes encaissés par HSBC Continental Europe au cours de l’exercice
						Brute	Nette					
A – Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de HSBC Continental Europe												
1 – Filiales (+ 50 %)												
HSBC SFH (France) (ex-HSBC Covered Bonds), Immeuble Coeur Défense-110 esplanade du Général de Gaulle – 92400 Courbevoie (France)	SA	Société de financement de l’habitat	113 250	975	100	113 239	—	—	—	36 888	(3 000)	—
HSBC Factoring (France) 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SA	Affacturage	9 240	99 912	100	39 236	39 236	1 455 226	—	30 965	10 249	—
Société Française et Suisse, 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SA	Société de portefeuille	599	8 893	100	60 384	9 727	—	—	-	(27)	—
SAPC UFIPRO Recouvrement 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SARL	Société de recouvrement	7 619	1 307	100	16 262	9 191	—	—	-	(5)	—
HSBC Epargne Entreprise (France), Immeuble Coeur Défense-110 esplanade du Général de Gaulle – 92400 Courbevoie (France)	SA	Epargne salariale	31 000	(7 549)	100	30 148	23 839	—	—	5 184	(4 955)	—
HSBC Global Asset Management (France) Immeuble Coeur Défense-110 esplanade du Général de Gaulle – 92400 Courbevoie (France)	SA	Gestion d’actifs	8 050	40 831	94	134 546	134 546	460	—	196 736	27 991	18 381
HSBC Services (France) (ex – HSBC Securities) 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SA	Société commerciale	2 442	521	100	36 877	2 954	—	—	—	(16)	—
Valeurs Mobilières Elysées (ex – Nobel), 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SA	Société de portefeuille	41 920	7 597	100	67 757	50 586	—	—	—	120	—
HSBC Leasing (France) 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SA	Crédit-bail	168 528	192 156	100	281 756	281 756	116 751	—	—	13 914	—
SFM 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SA	Société de participa- tions	11 987	14 413	100	25 201	25 201	—	—	—	133	—
Foncière Elysées S.A. 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SAS	Société immobilière	14 043	14 885	100	44 478	39 383	—	—	1 660	1 441	729
Charterhouse Management Services Ltd 8 Canada Square – London E14 5HQ (Royaume-Uni)	Société à responsa- bilité limitée de droit anglais	Société de portefeuille	11 315	—	100	11 901	11 901	—	—	8	(6)	—
HSBC Real Estate Leasing (France), 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SA	Crédit-bail immobilier	38 255	60 653	81	37 190	37 190	—	—	109 504	7 185	5 692
CCF & Partners Asset Management Ltd 8 Canada Square – London E14 5HQ (Royaume-Uni)	Société à responsa- bilité limitée de droit anglais	Holding d’investisse- ment	5 629	—	100	5 040	5 040	—	—	—	—	—
HSBC Assurances Vie (France), Immeuble Coeur Défense – 110 esplanade du Général de Gaulle – 92400 Courbevoie (France)	SA	Compagnie d’assurance	115 000	636 825	100	513 999	513 999	—	—	1 632 647	80 745	—

Notes annexes aux comptes sociaux

(en milliers d'euros, sauf indication contraire)	Forme juridique	Activités	Capital	Réserves + report à nouveau avant affectation du résultat	Quote- part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts & avances consentis par HSBC Continental Europe et non remboursés	Montants des cautions et avals fournis par HSBC Continent al Europe	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat (bénéfice net ou perte du dernier exercice)	Dividendes encaissés par HSBC Continental Europe au cours de l'exercice
						Brute	Nette					
B – Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de HSBC Continental Europe												
1 – Filiales												
a) Filiales françaises (ensemble)	—		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) Filiales étrangères (ensemble)	—		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2 – Participations												
a) Participations françaises (ensemble)	—		—	—	—	4	—	—	—	—	—	—
b) Participations étrangères (ensemble)	—		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

35.2 Transactions avec les filiales et les autres entreprises liées

	31 décembre 2021	
	Filiales €m	Autres entreprises liées €m
Actif		
Effets publics et valeurs assimilées	—	4 994
Créances sur les établissements de crédit	2 696	1 852
Opérations avec la clientèle	88	—
Obligations et autres titres à revenu fixe	—	—
Passif		
Dettes envers les établissements de crédit	3 467	8 295
Opérations avec la clientèle	218	18
Dettes représentées par un titre	—	—
Autres passifs	—	4 251
Dettes subordonnées	—	1 860
Hors Bilan		
Engagements de financement donnés	1 547	—
Engagements de garantie donnés	—	234
Engagements sur titres donnés	—	—

Autres informations relatives aux comptes sociaux

Répartition et affectation des bénéfices

	31 décembre 2021 €m	31 décembre 2020 €m
Bénéfices disponibles		
– report à nouveau des exercices précédents	2 322	3 185
– bénéfice de l'exercice	(1 589)	(907)
Total (A)	733	2 278
Affectation des bénéfices		
– dividendes	–	–
– réserve légale	–	–
– réserve libre	–	–
Total (B)	–	–
Report à nouveau (A - B)	733	2 278

Résultats financiers de la société au cours des cinq dernières années

(Articles R. 225-81 et R. 225-102 du Code de commerce)

	2021 €m	2020 €m	2019 €m	2018 €m	2017 €m
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	491	491	491	367	337
Nombre d'actions émises	98 231 196	98 231 196	67 437 827	67 437 827	67 437 827
Valeur nominale des actions en euros	5	5	5	5	5
Résultats globaux des opérations effectives					
Chiffre d'affaires	3 228	3 285	3 560	3 043	2 869
Bénéfice avant impôts, amortissements, dépréciations et provisions	(2 042)	(455)	(120)	59	238
Bénéfice après impôts, amortissements, dépréciations et provisions	(1 589)	(906)	(147)	78	172
Résultats des opérations ramenés à une seule action (en euros)					
Bénéfice après impôts mais avant amortissements, dépréciations et provisions	(15,9)	(5,8)	(0,6)	1,3	3,3
Bénéfice après impôts, amortissements, dépréciations et provisions	(16,2)	(9,2)	(1,5)	1,1	2,5
Dividende versé par action ordinaire jouissance 1er janvier	–	–	–	–	1,66
Personnel					
Nombre de salariés ¹	7 993	8 835	9 314	8 377	8 080
Nombre de salariés moyen (hors salariés mis à disposition)	8 338	9 058	9 281	8 341	8 202
Montant de la masse salariale	629	640	639	543	515
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	245	248	247	249	249
Taxe sur les salaires et taxes diverses	63	58	53	64	61
Montant de l'intéressement et / ou de la participation aux résultats de l'entreprise ²	–	–	6	20	23

¹ Salariés à statut bancaire, inscrits au 31 décembre de chaque année.

² Au titre des résultats de l'exercice précédent.

Inventaire du portefeuille titres au 31 décembre 2021 (hors titres de transaction)

Titres d'investissement, titres de placement et titres de l'activité de portefeuille

	31 décembre 2021 €m
A – Titre d'investissement	571
Valeurs à revenu fixe	571
Bons du trésor	–
Autres effets publics	–
Titres du marché interbancaire	–
Certificats de dépôt négociables	–
Bons à moyen terme négociables	–
Obligations et assimilés	570
Créances rattachées	1
B – Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	5 399
Valeurs à revenu fixe	5 360
Bons du trésor	–
Autres effets publics	2 467
Titres du marché interbancaire	–
Billets de trésorerie	–
Certificats de dépôt négociables	–
Bons à moyen terme négociables	–
Fonds Communs de créances	–
Obligations et assimilés	2 880
Bons à moyen terme négociables émis par des Etablissements de Crédit	–
Créances rattachées	13
Valeurs à revenu variable	39
Actions et assimilés	39
Parts ou actions d'OPCVM	–
Total des titres d'investissement de placement de l'activité de portefeuille	5 970

Titres d'investissement, titres de placement et titres de l'activité de portefeuille

	31 décembre 2021
	€m
A – Titres de participation et titres détenus à long terme	66
Valeurs cotées à la cote officielle	—
Valeurs françaises non cotées	66
Valeurs étrangères cotées à la cote officielle	—
Valeurs étrangères cotées à l'étranger	—
Valeurs étrangères non cotées	—
Total des créances rattachées	—
B – Parts dans les entreprises liées	1 185
Valeurs françaises cotées	—
Valeurs françaises non cotées	1 168
Valeurs étrangères cotées	—
Valeurs étrangères non cotées	17
Total des créances rattachées	—
Total des parts dans les entreprises liées et titres de participation et autres titres détenus à long terme	1 251